

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

COMMISSION BANCAIRE

RAPPORT ANNUEL 2008

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

COMMISSION BANCAIRE

RAPPORT ANNUEL 2008



Siège du Secrétariat Général de la Commission Bancaire à Abidjan (Côte d'Ivoire)

COMMISSION BANCAIRE

Abidjan, le 02 juin 2009

Le Président

L'ANNÉE 2008 a été marquée par une accélération notable de la crise financière internationale et ses répercussions réelles ou prévisibles sur le secteur bancaire et financier de notre Union. Cette crise a permis de jauger notre capacité de réaction et d'adaptation et, subséquemment, d'évaluer notre dispositif de prévention des risques ainsi que la solidité de nos établissements de crédit.

Dans le prolongement des concertations directes initiées par la Banque Centrale avec les dirigeants des banques et établissements financiers, les rencontres de place engagées dans tous les Etats de l'Union ont permis d'affiner le diagnostic établi dès les premiers signes d'une propagation de la crise.

La dernière enquête de la Commission Bancaire sur l'impact de la crise financière internationale a révélé sur la période récente quelques changements volontaires ou involontaires dans les relations financières des banques avec leurs correspondants extérieurs. Le volume des activités avec les correspondants les plus touchés par la crise a été réduit, tandis que le refinancement disponible s'est réduit ou déplacé vers de nouveaux acteurs.

En conséquence, il a été noté un renchérissement des charges et commissions, ainsi qu'un renforcement des dépôts de garantie exigés pour la couverture des opérations. En outre, certaines banques évoquent un gel de lignes de refinancement ou l'impossibilité d'extension de ces dernières.

Outre les mesures déjà mises en œuvre notamment par les Autorités monétaires pour assurer le maintien d'un niveau optimal de liquidité au sein du système bancaire de l'UMOA, des actions structurantes sont entreprises pour consolider les acquis de la réglementation communautaire du secteur.

La mise en place prévue d'un mécanisme de garantie des dépôts bancaires et la modernisation des centrales des risques, y compris celle relative aux opérations des systèmes financiers décentralisés (SFD), contribueront à terme à renforcer la solidité de l'intermédiation financière.

Un accent sera également mis sur le renforcement de la coordination et de la concertation entre les Autorités de régulation et de surveillance des différents compartiments du système financier.

D'ores et déjà, la promotion des principes de transparence financière, de bonne gouvernance, de séparation des fonctions et d'indépendance des contrôles figurent en bonne place dans les dispositions de la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, dont la préparation de la mise en œuvre a été au premier plan tout au long de l'année 2008.

Les membres de la Commission Bancaire ont échangé, pour leur part, les 20 et 21 juin 2008 à Saly Portudal, sur les enjeux de cette réforme pour le secteur bancaire et sur les défis à relever par leur organe, pour sa pleine application. Les travaux qui ont prolongé ces échanges permettront la poursuite résolue de l'amélioration du cadre d'exercice et de surveillance des établissements de crédit de l'Union.

Il est en effet recherché une amélioration constante des méthodologies de contrôle, en vue d'un suivi renforcé des risques liés à l'innovation financière et bancaire.

Pour l'heure, les banques et établissements financiers de l'Union ont entrepris de se conformer aux mesures de relèvement du capital social minimum décidées par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa réunion du 17 septembre 2007.

Au titre de la première phase de cette mesure établissant ledit capital à 5 milliards pour les banques et 1 milliard pour les établissements financiers à compter du 1er janvier 2008, les établissements de crédit concernés ont été appelés à soumettre à la Commission Bancaire un plan d'actions.

A cette occasion, la Commission a tenu à rappeler que le 31 décembre 2010 constitue une échéance impérative au terme de laquelle des décisions majeures s'imposeraient à l'encontre des établissements qui n'auraient pas accompli les actions attendues.

La consolidation de la situation du système bancaire de l'Union nécessite un effort constant de renforcement des capacités technologiques et professionnelles des acteurs, en vue d'une maîtrise plus parfaite des principaux risques. Ceux-ci sont notamment de contrepartie, de liquidité et opérationnels, dans un environnement de plus en plus concurrentiel et sujet à des chocs sectoriels importants.

C'est la condition de l'émergence d'un système plus solide et à même de répondre aux défis du financement de l'économie régionale, tout en restant abrité des turbulences excessives de marché par un cadre réglementaire rigoureusement appliqué.

Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

*Gouverneur de la Banque Centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest,*



*Président de la Commission
Bancaire de l'UMOA*



Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

*Gouverneur de la Banque Centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest,
Président de la Commission Bancaire de l'UMOA*

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION BANCAIRE AU 31 DECEMBRE 2008

Président : M. Philippe-Henri DACOURY-TABLEY
Gouverneur de la BCEAO

MEMBRES REPRESENTANT LES ETATS	MEMBRES NOMMES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES
<p>Mme Viviane HOUENOU KANEHO Directrice des Affaires Monétaires et Financières au Ministère des Finances et de l'Economie du Bénin</p> <p>M. Moumounou GNANKAMBARY Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina</p> <p>M. Lami BLE Directeur Général Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique de la Côte d'Ivoire</p> <p>M. Emmanuel Benito Santos COSTA Directeur de la Monnaie, du Crédit et du Marché Financier Régional au Ministère de l'Economie et des Finances de la Guinée-Bissau</p> <p>M. Aboubacar Alhousseyni TOURE Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique du Mali</p> <p>M. Ibrahim GARBA Directeur de la Monnaie, du Crédit et de l'Epargne au Ministère de l'Economie et des Finances du Niger</p> <p>Mme Oulimata DIOP Directeur de la Monnaie et du Crédit au Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal</p> <p>Mme Ahéba JOHNSON Directrice de l'Economie au Ministère de l'Economie et des Finances du Togo</p> <p>M. Serge TOMASI Conseiller Financier pour l'Afrique à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique du Ministère de l'Economie et des Finances de la France</p>	<p>Mme Ismath MAMADOU Magistrat</p> <p>M. Fidèle HIEN Ancien Directeur Central à la BCEAO</p> <p>M. Georges VANGHA EKRA Ingénieur agronome, diplômé du CEFEB</p> <p>M. Ousmane SIDIBE Ingénieur commercial, Directeur de société</p> <p>M. Ibrahim KOUSSOU Inspecteur du Trésor, diplômé de l'ITB</p> <p>M. Seydina Oumar SY Economiste et Diplomate – Consultant</p> <p>M. Henri Koudjolou DOGO Economiste – Administrateur Civil à la retraite</p> <p>M. Jean BONNARDIN Médiateur de la Banque de France</p>

Secrétaire Général : **M. Eric EKUE**

RESUME

La crise financière internationale a marqué l'actualité économique et financière en 2008, au regard des turbulences qu'elle a induites sur les marchés financiers et des conséquences sur l'économie réelle. L'intensification des tensions inflationnistes partout dans le monde durant la majeure partie de l'année, en partie sous l'effet de la flambée des prix des matières premières, a également retenu l'attention des marchés durant l'année écoulée. Dans ce contexte, l'activité économique dans les Etats membres de l'UMOA est ressortie moins soutenue que prévu, le taux de croissance du produit intérieur brut, en termes réels, s'établit à 3,8% contre une prévision initiale de 4,7% et une réalisation de 3,1% en 2007, sur le fond de tensions inflationnistes dans certains Etats. Cependant, la situation monétaire d'ensemble est demeurée confortable et la situation des finances publiques s'est améliorée.

Le paysage bancaire s'est rétréci, avec une diminution du nombre d'établissements de crédit agréés, de 121 à 116 unités.

Le total des bilans de ces institutions s'est accru de 13,4% sur l'année, pour passer de 9.013 Mds à 10.220 Mds. Parallèlement, le réseau bancaire s'est densifié à la faveur d'une plus grande concurrence. Ainsi, le nombre de guichets et celui de comptes se sont accrus respectivement de 31,0% et de 36,6%. Les emplois nets ont augmenté de 15,5% pour atteindre 8.153 Mds. Ils sont constitués à 75% de crédits à la clientèle, dont la qualité s'est légèrement améliorée. Ainsi, le taux brut de dégradation a reculé à 18,3% en 2008, contre 18,9% en 2007, tandis que le taux net s'est replié de 7,4% à 7,3%, malgré une stabilité à 65,0% du taux de couverture des créances en souffrance par des provisions.

Les ressources collectées se sont également accrues de 10,6%, après 16,4% en 2007. Elles sont chiffrées à 8.882 Mds, dont 82,7% de dépôts et emprunts. Les fonds propres nets bénéficient principalement de l'effort de capitalisation de certaines unités. Ils se sont hissés à 850 Mds, contre 732 Mds un an auparavant, en rapport avec la mise en œuvre progressive de la mesure de relèvement du capital minimum des établissements de crédit.

Les établissements de crédit ont amélioré leur rentabilité durant l'année 2008. Le bénéfice net provisoire ressort à 111 Mds contre 41 Mds en 2007. Le coefficient net d'exploitation s'est consolidé, en atteignant 68,0%.

Au plan prudentiel, le ratio moyen de solvabilité des banques de l'Union, s'est accru en passant de 10,3% à 11,9%, pour un minimum de 8%. Dans le cadre de la surveillance en la matière, la Commission Bancaire a pris les mesures qu'appelle la situation de certains établissements. La mise en œuvre de mesures administratives ou disciplinaires a été ainsi requise, après constat d'infractions à la réglementation bancaire.

En accord avec les recommandations du Comité de Bâle, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire poursuit les efforts entrepris pour un renforcement de la coopération avec des institutions homologues, en charge de la supervision des maisons mères ou des filiales des banques de l'Union. Cet engagement est doublé d'une volonté marquée de renforcement des ressources humaines à travers les échanges au sein des forums internationaux, la formation des contrôleurs et la consolidation de leur effectif.



Membres de la Commission Bancaire, lors de la session de juin 2009.

	PAGES
I - L'ENVIRONNEMENT DE L'ACTIVITE BANCAIRE	13
1 - Environnement économique et financier international	13
2 - Environnement économique et financier des pays de l'UMOA	17
3 - Evolution du cadre réglementaire	21
II - L'ACTIVITE BANCAIRE DANS L'UMOA	25
1 - Paysage bancaire	25
2 - Evolution de l'activité et des résultats	32
III - LA SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	95
1 - Fonctionnement de la Commission Bancaire et du Secrétariat Général	95
2 - Suivi du dispositif prudentiel	102
3 - Actes et mesures	107
IV - ACTIONS DE COOPERATION ET DE FORMATION	119
1 - Groupes régionaux de superviseurs	119
2 - Instances bâloises	120
3 - Autres Institutions Financières Internationales	120
4 - Séminaires et rencontres	121
5 - Autres activités	122
CONCLUSION	125
LISTE DES ENCADRES	
Encadré n°1 : L'impact de la crise financière internationale sur les banques de l'Union	16
Encadré n°2 : Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans les banques et établissements financiers de l'UMOA	23
Encadré n°3 : Le suivi du relèvement du capital social minimum des banques et établissements financiers de l'UMOA	117
Encadré n°4 : Le plan d'action relatif à la mise en œuvre des recommandations du Programme d'Evaluation du Secteur Financier	123
ANNEXES	127



Réunion de la Commission Bancaire à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar.

I - L'ENVIRONNEMENT DE L'ACTIVITE BANCAIRE

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL

En 2008, l'environnement économique international a été marqué par l'exacerbation des pressions inflationnistes, en liaison avec la hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires et par la crise financière et sa propagation au secteur réel. Après avoir atteint 5,2% en 2007, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial devrait tomber à 3,2% en 2008.

.....
La croissance mondiale devrait fléchir à 3,2% , en raison des effets de la crise des crédits hypothécaires...

Aux Etats-Unis, le rythme de progression de l'activité économique s'est fortement contracté sous l'effet de la baisse des dépenses de consommation et des exportations. Parallèlement, les investissements des entreprises ont sensiblement chuté, notamment en liaison avec le ralentissement de l'activité. Le taux de croissance économique devrait se situer autour de 1,1%, soit son rythme de progression le plus faible depuis 2001.

Dans la zone euro, le taux de croissance du PIB a sensiblement chuté pour se fixer à 0,8%, contre 2,7% enregistré l'année précédente. Cette situation s'explique par une décélération de la demande mondiale qui a freiné les exportations, alors que les contraintes budgétaires restreignent le niveau de la demande interne. La croissance économique devrait s'établir à 1,3%, 0,3% et 1,2% respectivement en Allemagne, en France et en Espagne, contre 2,5%, 3,3% et 3,7% en 2007. Dans les pays de l'Union européenne non membres de la zone euro, la récession a également été fortement ressentie, notamment au Royaume-Uni où la croissance économique est attendue à 0,7%.

En Asie, l'économie du Japon a enregistré sa plus mauvaise performance depuis plus de dix ans, avec une décélération du rythme de croissance de son PIB établi à 0,7%. En Chine, la croissance économique devrait ralentir à 9%, contre 13% en 2007, sous l'effet de la conjoncture économique extérieure et le dégonflement des bulles des actifs nationaux. Subissant les répercussions de la chute brutale de la demande mondiale sur les exportations singulièrement au dernier trimestre de l'année, les entreprises de la région ont réduit leurs investissements, amplifiant ainsi les effets récessionnistes.

.....
La Chine a maintenu la croissance de son PIB à un niveau encore robuste de 9%, contre 13%.

En Inde, le taux de croissance du PIB ne devrait pas excéder 7,3%, après avoir été maintenu au-dessus de 9,0% au cours des trois années précédentes.

Les économies de l'Asie de l'Est et du Pacifique ont également été secouées en 2008, provoquant un recul de la progression du PIB de 10,5% en 2007 à 8,5%

en 2008. En Malaisie, en Thaïlande et au Vietnam, le rythme de progression de l'activité devrait décélérer, pour se situer respectivement à 5,0%, 4,0% et 6,2%, contre 6,0%, 4,5% et 8,3% en 2007.

En Amérique latine, le PIB a progressé de 4,4%, en baisse par rapport à l'expansion de 5,7% enregistrée l'année précédente. Les niveaux élevés de réserves et d'excédents courants ont atténué dans une certaine mesure les répercussions du ralentissement des exportations vers les Etats-Unis. En Argentine, le taux de croissance a fléchi, ramené de 8,7% en 2007 à 6,6% en 2008.

Au Mexique, le taux de croissance du PIB s'est replié de 3,3% à 1,3%. Au Brésil, la croissance du PIB ressortirait à 5,1%, contre 5,7% en 2007, sous l'impulsion notamment d'un niveau élevé de dépenses de consommation et d'investissements.

En Afrique, le taux de progression du PIB ne devrait pas excéder 5,2%, après avoir atteint 6,2% en 2007. Après le double choc de la crise alimentaire et de la hausse des cours du pétrole, le continent devrait pâtir des répercussions de la récession mondiale.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique devrait ressortir à 5,5%, après avoir atteint 6,9% l'année précédente, nonobstant une dégradation marquée de l'environnement extérieur. La croissance du PIB a été généralisée et moins instable, même dans les pays importateurs de pétrole, la demande intérieure étant dopée par de solides recettes d'exportation de produits de base et des apports de capitaux.

Au Nigeria, la croissance du PIB, largement tributaire des exportations de pétrole, ne devrait pas dépasser 6,0% en 2008, après avoir atteint 11,0% en 2007. La croissance économique du Ghana, tirée par les services et les cours élevés des principales ressources du pays, à savoir l'or et le cacao, devrait se situer à 6,0%.

Dans la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), le taux de progression du PIB, évalué à 4,4% contre 4,6% en 2007, demeure marqué par l'évolution du cours du pétrole.

.....
*...tandis que les marchés boursiers
 ont subi des turbulences liées à la
 crise des subprimes.*

Les marchés des changes ont été caractérisés par la dépréciation du dollar et de la livre sterling, en liaison avec la dégradation des principaux indicateurs économiques. Les devises des pays émergents se sont généralement repliées dans ce sillage. En revanche, la monnaie européenne s'est appréciée par rapport aux principales devises, notamment le dollar, la livre sterling et le yen.

Après cinq années de croissance ininterrompue, les places boursières internationales ont subi d'énormes pertes (de l'ordre de 30.000 Mds de dollars). Aucun marché n'a été épargné, comme l'illustre la variation des principaux indices boursiers. Le CAC 40 a perdu 42,7% à Paris, le Dow Jones 33,8% à New York, le Footsie 31,3% à Londres, le Dax 40,4% à Francfort, le Nikkei 42,12% à Tokyo.

Le cours de l'or a reflété son caractère de valeur-refuge, en atteignant le niveau historique de 1.045 dollars l'once le 13 mars. Le prix du pétrole brut, après avoir atteint un sommet historique de 143 dollars le baril au début du mois de juillet, a notablement reflué à moins de 50 dollars à la mi-novembre, du fait de la contraction de la demande en provenance des principaux pays développés.

Pour aider à la relance des économies dans un contexte de forte contraction de la demande et de décélération de l'inflation, les principales banques centrales se sont engagées dans la voie d'une politique d'assouplissement marqué des taux directeurs. La Réserve Fédérale a ainsi baissé le 16 décembre, et pour la dixième fois consécutive depuis septembre 2007, le niveau de son taux directeur, entre 0 et 0,25%. Les Autorités monétaires ont également procédé à des réductions de leurs taux d'intérêt, selon un rythme et une ampleur jamais observés, au Royaume-Uni et au Japon, respectivement à 2% et 0,1%. En revanche, la Banque Centrale Européenne (BCE) a réduit son taux directeur à un rythme plus modéré, le portant à 2,5% en fin d'année.

Les banques centrales se sont engagées en fin d'année dans la voie d'une politique de taux d'intérêt nul.

Outre la baisse des taux directeurs, les grandes banques centrales, dans un cadre international étroitement coordonné, ont eu recours à des mesures non conventionnelles de soutien à la liquidité. Ainsi, ont-elles ajusté leur cadre opérationnel selon les axes ci-après : l'allongement de la maturité de leurs facilités pour aider à débloquer le marché monétaire au delà du compartiment de court terme, l'élargissement de la gamme des contreparties éligibles permettant une diffusion maximale de la liquidité dans le système et l'extension du périmètre du collatéral admissible au refinancement.

Une des réponses à cette crise a été également un soutien massif au secteur bancaire à travers des plans de sauvetage qui ont porté sur les aides au refinancement (garantie et ligne de crédit), la recapitalisation des banques en difficulté et la défaisance d'actifs.

Enfin, des propositions, en complément de la liste des actions prioritaires définies le 15 novembre 2008 lors du sommet de Camp David, restent attendues pour examen par le G20 en avril 2009.

Encadre n° 1 : L'IMPACT DE LA CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE SUR LES BANQUES DE L'UNION

La crise financière née de l'effondrement des crédits hypothécaires « subprimes » s'est aggravée à l'automne 2008 aux Etats-Unis et s'est propagée dans le système financier mondial. Ses répercussions sur les marchés boursiers ont entraîné une chute brutale des cours. Le resserrement de la liquidité interbancaire ainsi que du crédit aux entreprises et aux ménages a affecté la croissance économique déjà affaiblie en 2007. La crise de confiance et la contraction de la demande mondiale ont ainsi entraîné la quasi-totalité des économies des grands pays industrialisés dans la récession.

En Afrique, des incertitudes apparaissent après une période de croissance soutenue impulsée, notamment par des progrès dans la gouvernance, la hausse des prix des produits de base et l'accroissement du soutien international. Les effets redoutés sur le continent à court et à moyen terme peuvent varier d'un pays à l'autre, en fonction de la structure de production et d'exportation, du degré d'exposition au système financier international et de la capacité à amortir les chocs exogènes de la crise.

Dans l'UMOA, les effets directs de la crise sur le système bancaire sont restés très limités. La Commission Bancaire de l'UMOA a néanmoins procédé auprès d'un échantillon de 43 banques de l'Union à une nouvelle enquête au cours du second trimestre de l'année 2009, en vue d'apprécier les impacts décelés à travers notamment leurs relations financières extérieures, l'évolution des besoins de financements de la clientèle, des créances impayées ainsi que de la liquidité.

Il en ressort que le tiers des établissements répondants a observé sur la période récente quelques changements volontaires ou involontaires dans les relations financières avec leurs correspondants extérieurs. En effet, le volume des activités avec les correspondants les plus touchés par la crise a été contracté, tandis que le refinancement disponible s'est réduit ou déplacé vers de nouveaux marchés. En conséquence, il a été noté un renchérissement des charges et commissions, ainsi qu'un renforcement des dépôts de garantie exigés pour la couverture des opérations. En outre, certaines banques évoquent un gel des lignes de refinancement ou l'impossibilité d'extension de ces dernières.

S'agissant de la clientèle, le secteur le plus affecté par la crise est celui du négoce international, notamment au titre de l'exportation des principales matières premières végétales. Un tiers seulement des banques interrogées affirment cependant avoir relevé une baisse des transferts reçus des migrants. Une tendance haussière des créances impayées est anticipée par un tiers des banques également, compte tenu notamment de la baisse de la demande mondiale des produits exportés par les pays de la sous-région. Dans 20% des cas, il semblerait que les maisons mères des entreprises multinationales transfèrent une partie de leurs besoins de financement à leurs filiales.

Sur le marché interbancaire régional, les banques confrontées à des problèmes de trésorerie ont constaté un renchérissement des coûts des ressources ainsi qu'une contraction de l'offre. Conséquemment, des garanties seraient de plus en plus exigées. Ce phénomène semble correspondre à une évolution générale de la liquidité bancaire dans l'Union, indépendante dans une certaine mesure de la crise financière internationale.

En vue de se prémunir contre les effets de la crise, les banques adoptent des dispositions variées. Ainsi, certaines banques indiquent avoir réduit au minimum leurs avoirs auprès des correspondants exposés ou affectés par la crise. Une banque interrogée sur deux prévoit un resserrement de sa politique de crédit à la clientèle ainsi qu'un changement opérationnel, dans le sens notamment d'un renforcement des garanties sur les clients effectuant des opérations à l'exportation et d'une distribution plus prudente des crédits, en procédant à une plus grande sélectivité des secteurs et des emprunteurs. Il est également envisagé dans certains cas un développement accru des opérations de la banque de détail ou une orientation vers la souscription de bons et obligations du Trésor, placements jugés moins risqués et plus facilement mobilisables.

Au regard du nombre réduit d'établissements ayant effectué des tests de sensibilité, à savoir seulement une banque sur cinq, il semble cependant que la crise n'est pas perçue, à ce stade, comme générant un véritable choc. Un renforcement de la vigilance et de l'anticipation semble donc nécessaire. La prudence dans la gestion des actifs détenus à l'étranger, un affinement de la cartographie des risques encourus, notamment ceux de liquidité et de refinancement, et le renforcement des fonds propres devraient permettre aux établissements de crédit de l'Union de mieux se prémunir contre les aléas conjoncturels.

2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DES PAYS DE L'UMOA

2.1. EVOLUTION DU PIB

L'activité économique au sein des pays de l'Union a été affectée par les effets de la hausse généralisée des prix des principaux produits de base au cours des trois premiers trimestres de l'année, ainsi que par le ralentissement de la demande mondiale de matières premières durant le dernier trimestre.

Le taux de croissance du produit intérieur brut est ressorti en 2008 à 3,8%, en termes réels, soit 0,7 point de pourcentage de plus qu'en 2007. La situation est, toutefois, très contrastée selon les Etats. Ainsi, l'économie nigérienne a amorcé un net redressement, en liaison avec la diversification de la politique minière, l'essor des télécommunications et les résultats encourageants de la campagne agricole 2008/2009. Le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Mali ont connu une légère accélération de l'activité économique en 2008. Par contre, au Sénégal et au Togo, la croissance a été moins forte qu'en 2007, du fait du ralentissement des activités au niveau du secteur tertiaire au Sénégal et du secteur secondaire au Togo.

Le taux de croissance dans l'Union ressort à 3,8%, soit 0,7 point de pourcentage de plus qu'en 2007.

TABLEAU N°1

TAUX DE CROISSANCE DU PIB REEL DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UMOA

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
2007	4,6%	3,6%	1,5%	2,7%	4,3%	3,3%	4,7%	2,1%	3,1%
2008	5,0%	5,0%	2,3%	3,3%	5,1%	9,5%	2,5%	1,6%	3,8%

Source : BCEAO

2.2. EVOLUTION DE LA PRODUCTION

Les données disponibles indiquent une progression sensible de la production vivrière, consécutive à une pluviométrie favorable et aux actions incitatives menées par les Etats membres de l'Union en vue de l'accroissement de l'offre de produits agricoles. Les cultures de rente n'ont, quant à elles, pas connu le même essor du fait, d'une part, de la baisse des superficies emblavées et, d'autre part, de la persistance des difficultés financières au sein de certaines filières.

La production vivrière s'établirait à 40.659.000 tonnes pendant la campagne 2008/2009, soit une hausse de 20,8% par rapport à la précédente campagne. A l'exception du Togo où les récoltes ont quasiment stagné, en liaison avec les inondations survenues en juillet 2008 dans la partie méridionale du pays, la

campagne 2008/2009 s'est révélée très bonne dans la quasi totalité des Etats de l'Union. Des fortes augmentations ont été enregistrées au Sénégal, au Burkina et au Bénin, après les baisses enregistrées lors de la campagne précédente.

La production de coton-graine de l'Union a stagné, reflétant une substitution au profit de cultures vivrières dans certaines régions.

Au titre des cultures d'exportation, la production de coton-graine de l'Union aurait stagné d'une campagne à l'autre, reflétant une substitution au profit de cultures vivrières, dans certaines régions. Elle s'établirait à 1.159.656 tonnes pendant la campagne 2008/2009, à la suite des institutions contrastées. Au Mali, au Bénin et en Côte d'Ivoire, les récoltes s'inscrivaient en recul de 23,3%, 9,0% et 43,5%, respectivement, alors qu'au Burkina, une hausse de 45,1% serait enregistrée.

La production de cacao, essentiellement réalisée en Côte d'Ivoire, s'élèverait à 1.143.600 tonnes au cours de la campagne 2008/2009, en baisse de 17,6% par rapport à la campagne précédente. Les quantités produites de café seraient, quant à elles, en accroissement de 43,3% et ressortiraient à 110.200 tonnes. En ce qui concerne la noix de cajou, sa production s'accroîtrait légèrement de 1,9%, pour s'établir à 129.413 tonnes.

La production industrielle des pays de l'UEMOA en 2008 s'est inscrite en baisse, comparativement à 2007. L'indice calculé par la BCEAO a enregistré une contraction de 4,2%, en liaison principalement avec le reflux de l'activité dans les branches « industries manufacturières » et « industries extractives ». En effet, la production de pétrole s'est repliée de 5,8% par rapport à l'année 2007. Celle d'uranium a baissé de 2,6% au Niger, en relation essentiellement avec la perte de productivité sur les sites d'extraction, subséquente au lancement de nouveaux gisements et la transition technologique amorcée par certaines compagnies minières. La production des phosphates a également reculé de 2,0%, du fait principalement de la baisse de la production au Sénégal. En revanche, celle d'or a connu une légère progression de 1,8%, imputable au raffermissement de la production au Burkina et en Côte d'Ivoire, qui a compensé les diminutions de 7,5% et de 10,7% enregistrées respectivement au Mali et au Niger.

L'activité des industries manufacturières a également été affectée par la faiblesse de la production de coton, au titre de la campagne 2007/2008. Ces contre-performances ont, toutefois, été atténuées par la hausse de 4,0% notée dans la branche « Electricité, eau et gaz ».

La conjoncture s'est améliorée dans les services marchands en 2008, comparativement à l'année précédente. Elle a été bien orientée dans tous les Etats, à l'exception du Sénégal où elle a connu un ralentissement.

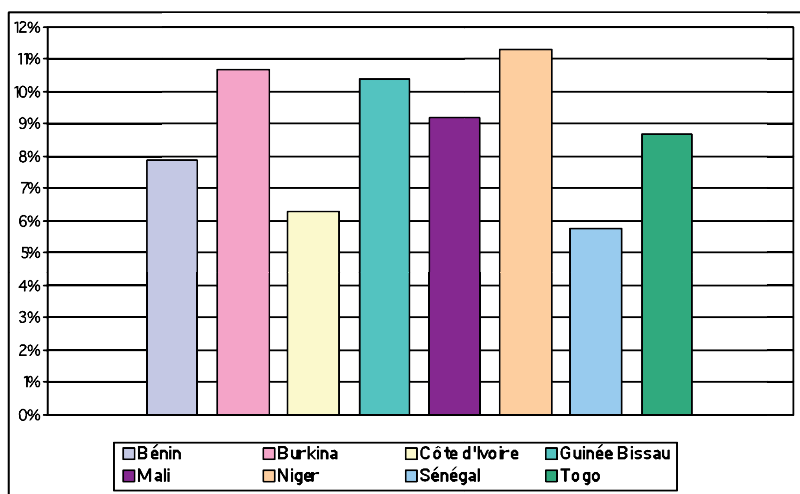
2.3. EVOLUTION DES PRIX

L'inflation s'est fortement accélérée en 2008 dans l'UEMOA pour atteindre un niveau inégalé depuis 1995. En moyenne, elle est ressortie en hausse de 7,4% en 2008 contre 2,4% en 2007. La hausse des prix a été généralisée dans tous les Etats, avec un taux variant entre 5,8% au Sénégal et 11,3% au Niger. La progression des prix dans l'Union en 2008 est liée à la flambée des prix des denrées alimentaires importées (lait, huile, riz, blé, etc.), au renchérissement des céréales locales (mil, maïs, sorgho, etc.), du fait de la mauvaise campagne agricole 2007/2008, et à l'augmentation soutenue des cours du pétrole. La hausse des prix des produits alimentaires explique environ 70,0% de la progression des prix en 2008. L'inflation s'est également ressentie des effets induits de la hausse des prix des produits pétroliers sur les coûts des autres biens et services.

Par pays, la croissance moyenne de l'indice harmonisé des prix à la consommation s'est inscrite, sur l'année 2008, à 11,3% au Niger, 10,7% au Burkina, 10,4% en Guinée-Bissau, 9,2% au Mali, 8,7% au Togo, 7,9% au Bénin, 6,3% en Côte d'Ivoire et 5,8% au Sénégal.

GRAPHIQUE N° 1

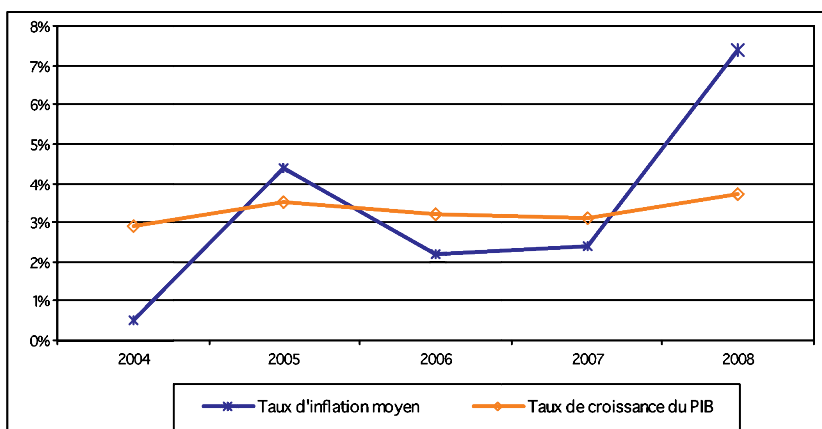
EVOLUTION MOYENNE DES PRIX PAR PAYS EN 2008



Source : BCEAO

GRAPHIQUE N° 2

EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ET DU TAUX D'INFLATION DANS L'UNION



Source : BCEAO

2.4. EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET MONETAIRE

*La situation financière des Etats
 reste marquée par la persistance
 de tensions sur la trésorerie
 publique.*

Les données disponibles laissent apparaître la persistance de tensions sur la trésorerie publique en 2008, se traduisant par une accumulation d'arriérés de paiements sur la dette intérieure au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Togo, ainsi que sur la dette extérieure en Guinée-Bissau.

Le déficit budgétaire, hors dons, qui en découle est ressorti à 4,3% du PIB, en amélioration toutefois de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2007.

Le profil des agrégats monétaires a été caractérisé par une consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires et une hausse du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire est également ressortie en hausse.

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont accrus de 91 Mds pour s'établir à 4.757 Mds à fin décembre 2008. La mobilisation d'importantes ressources par les Gouvernements explique pour une large part l'accroissement sensible des avoirs extérieurs. La position extérieure nette créditrice des banques s'est, pour sa part, établie à 86 Mds à fin décembre 2008, en recul de 87 Mds par rapport à fin décembre 2007.

Sur douze mois, le crédit intérieur a enregistré une progression de 13,9% pour se situer à 6.132 Mds, en liaison avec l'augmentation des crédits à l'économie, dont l'impact a été renforcé par une hausse du crédit net aux Etats. La position nette débitrice des Gouvernements s'est située à 505 Mds à fin décembre 2008, en dégradation de 23 Mds sur l'année. Cette dégradation résulte de la hausse des concours des banques, en liaison avec un recours accru aux émissions sur le marché financier régional, destinées respectivement à l'apurement d'arriérés de paiement et au financement d'infrastructures socio-économiques.

L'encours des crédits à l'économie a enregistré une progression de 14,7% d'une année à l'autre, pour s'établir à 5.627 Mds à fin décembre 2008, grâce notamment à l'accélération des mises en place de crédits au Sénégal dans le cadre du financement des travaux d'infrastructures et de couverture des besoins d'importation en produits alimentaires et pétroliers, ainsi qu'à la reprise progressive de l'activité économique en Côte d'Ivoire.

En rapport avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire s'est accrue de 9,6%, pour s'établir à 9.327 Mds à fin décembre 2008. Cet accroissement de la liquidité globale est porté par une augmentation des dépôts de 10% et de la circulation fiduciaire de 9,3%.

Dans un contexte marqué pendant le premier semestre par la persistance des tensions inflationnistes imputables notamment, au renchérissement des produits pétroliers et alimentaires, l'expansion du crédit intérieur et de la liquidité globale, la Banque Centrale a décidé, à compter du 16 août 2008, d'un relèvement d'un demi-point ($\frac{1}{2}$) de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%, contre 4,75% auparavant. Ces taux étaient restés inchangés depuis le 24 août 2006.

Au niveau de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), le volume des transactions a maintenu la tendance haussière enregistrée depuis plus d'un an. Ainsi, sous l'impulsion des échanges effectués sur l'action ECOBANK au terme de l'année 2008, 18.160.944 titres ont été échangés contre 10.781.426 titres en 2007. Cependant, les deux indices de référence, le BRVM10 et le BRVM composite, ont fléchi respectivement de 14,6% et 10,7% par rapport à leur niveau de décembre 2007, ressortant respectivement à 192,08 et 178,17 points à fin décembre 2008. De même, la capitalisation boursière totale a connu un recul de 10,5% sur la période sous revue, en s'établissant à 3.851 Mds à la même date dont 3.337 Mds pour le marché des actions et 515 Mds pour le marché des obligations.

3. EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le processus de transposition des textes relatifs à la réforme institutionnelle de la BCEAO et de l'UMOA adoptés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union en janvier 2007 s'est accéléré.

Le processus de la transposition des textes relatifs à la réforme institutionnelle de la BCEAO et de l'UMOA se poursuit....

A fin décembre 2008, seul deux (2) pays n'avaient pas encore procédé à la promulgation de la nouvelle loi portant réglementation bancaire et à la ratification de la nouvelle Convention devant régir la Commission Bancaire. Par ailleurs, afin de permettre la transposition de la directive n° 04/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007 relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans l'ordre juridique national des Etats membres de l'Union, le Conseil des Ministres de l'UMOA a adopté une loi uniforme en sa session de mars 2008. Il a en outre, dans un souci de consolidation des bonnes pratiques en vigueur, adopté une directive portant harmonisation, dans les Etats de l'Union, du régime fiscal des provisions constituées par les banques et établissements financiers en application de la réglementation bancaire.

Tenant compte des inconvénients liés notamment à la technique de « renvoi pénal » utilisée dans le Règlement n°15/2002/CM/UEMOA, le Conseil des Ministres a également adopté, lors de sa session du 28 mars 2008, un projet de loi uniforme définissant de façon précise les sanctions pénales relatives aux

infractions en matière de chèque, de carte bancaire et d'autres instruments et procédés électroniques de paiement.

Sur le plan de la lutte contre le blanchiment de capitaux, l'année 2008 a marqué la fin de la création des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) dans les huit Etats membres de l'Union. Toutefois, des progrès importants restent à accomplir pour assurer l'efficacité de la lutte contre la délinquance financière dans la zone.

Encadre n° 2 : LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX EN VIGUEUR DANS LES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DE L'UMOA

Aux termes des dispositions de l'article 17 de l'Instruction n° 01/2007/RB du 2 juillet 2007 de la BCEAO, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux au sein des organismes financiers, les banques et établissements financiers sont tenus de communiquer au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, un rapport annuel sur la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans les Etats membres de l'UMOA. L'exploitation des rapports produits au titre de l'exercice 2008 a permis de faire les constats ci-après.

Dispositif organisationnel

Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux des établissements de crédit est généralement basé sur la mise en œuvre de procédures consignées dans un manuel dédié ou sous forme d'instructions ou de note interne. Ces procédures impliquent les différents acteurs de la banque. Le dispositif s'appuie sur les textes réglementaires en vigueur dans l'Union et, le cas échéant, des directives définies par le groupe auquel appartient l'établissement.

La cellule interne de lutte contre le blanchiment est généralement rattachée aux départements ou directions en charge de l'audit interne, de la conformité ou des affaires juridiques.

La mise en œuvre de la politique anti-blanchiment est souvent du ressort de la Direction Générale, tandis que la supervision du dispositif est confiée au contrôle interne ou à l'audit interne.

Au plan institutionnel, toutes les Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ont été créées et leurs membres ont été nommés dans la quasi-totalité des Etats. Cependant, leur fonctionnement n'est pas encore effectif dans tous les Etats.

Actions de formation et d'information

Les rapports mentionnent notamment que des actions de formation, d'information et de sensibilisation ont été menées à l'endroit des premiers responsables de la fonction et étendues dans certains cas à l'ensemble du personnel.

Ces formations sont principalement animées par des intervenants internes et complétées par des actions des CENTIF, du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment de l'Argent en Afrique (GIABA), des Associations Professionnelles de Banques et Etablissements Financiers (APBEF), des maisons mères ou des consultants.

L'information du personnel est généralement assurée à travers la diffusion de circulaires et procédures internes.

Contrôles effectués

Les contrôles ont porté principalement sur le respect des principes de la connaissance de la clientèle, les critères de détection des opérations atypiques et la conservation de données.

Le contrôle des transactions suspectes est pris en charge par les cellules internes de lutte contre le blanchiment.

Les contrôles ont révélé que l'application des procédures présente généralement des insuffisances, notamment en ce qui concerne l'identification des nouveaux clients, la surveillance des transactions électroniques et des opérations atypiques. Il a été également relevé l'absence de fiches d'identification dans les dossiers d'ouverture de compte de la clientèle, le non-respect des procédures ainsi que la mauvaise tenue du registre des opérations suspectes.

Dans les cas des Etats où les CENTIF n'étaient pas fonctionnelles, les déclarations de soupçon n'ont pu être effectuées ou ont été adressées à des structures administratives telles que la Police économique ou financière.

Cartographie des activités suspectes les plus courantes

Les opérations suspectes les plus courantes concernent l'émission de chèques avec endossement multiple, la réactivation de comptes dormants, le fractionnement des transferts de fonds, des virements reçus de l'étranger sur des comptes nouvellement ouverts et de gros versements d'espèces. Des tentatives de fraude et d'escroquerie financière, d'usage de faux et d'usurpation d'identité ont été également répertoriées. Ces opérations à risques ont généralement pour contrepartie des acteurs du secteur des transferts d'argent, des compagnies d'import-export et du commerce des objets de luxe.

Perspectives et programme d'actions pour la période à venir

Au titre des perspectives, la plupart des établissements de crédit prévoient le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, la prise en compte de la lutte contre le financement du terrorisme et l'intensification des actions de formation et d'information. Dans ce cadre, il est entrepris la mise à jour des procédures notamment par l'élaboration d'un guide de traitement des opérations suspectes. Les programmes de contrôle pour 2009 s'inscrivent également dans la logique de consolidation du dispositif.

Au total, les établissements doivent affiner les actions, souvent embryonnaires, entreprises en vue d'assurer une meilleure conformité de leur dispositif anti-blanchiment aux prescriptions réglementaires et rendre effective leur mise en œuvre.

II - L'ACTIVITE BANCAIRE DANS L'UMOA

1. PAYSAGE BANCAIRE

L'effectif des établissements de crédit agréés, à la fin de l'année 2008, a baissé de cinq (5) unités, pour s'établir à 116 (96 banques et 20 établissements financiers, dont 3 succursales) contre 121 en 2007 (97 banques et 24 établissements financiers).

96 banques et 20 établissements financiers bénéficient d'un agrément à fin 2008. Ce chiffre est en baisse pour la première fois depuis de nombreuses années.

Cette évolution résulte d'une part de l'agrément accordé à une banque en Côte d'Ivoire (UBA) et d'autre part, du retrait d'agrément de deux banques (COBACI, absorbée par la BACI en Côte d'Ivoire et ABS, absorbée par CBAO au Sénégal) et de quatre établissements financiers (SOBFI à laquelle a été substituée une succursale de SAFCA-ALIOS FINANCE au Burkina, CISA absorbé par la BMS au Mali, CET dont les actifs ont été repris par la BPEC au Togo et SENFAC au Sénégal).

Ainsi, au 31 décembre 2008, la répartition des établissements de crédit agréés par pays se présente comme suit :

TABLEAU N° 2
NOMBRE D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT AGREES PAR PAYS

Pays	Banques	Etablissements financiers	Total
Bénin	12	1	13
Burkina	12	5	17
Côte d'Ivoire	18	3	21
Guinée-Bissau	4	-	4
Mali	13	4	17
Niger	10	2	12
Sénégal	16	3	19
Togo	11	2	13
Total	96	20	116

1.1. ETABLISSEMENTS DE CREDIT EN ACTIVITE

TABLEAU N° 3
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EN ACTIVITE PAR PAYS

Pays	Nombre d'établissements en activité			Cumul bilans en M. FCFA	Parts de marché (**)	Guichets (***)	Nombre de comptes bancaires	Effectifs du personnel
	Banques (*)	Etablissements financiers	Total					
Bénin	12	1	13	1 291 099	12,6%	120	394 036	1 662
Burkina	12	5	17	1 141 718	11,2%	166	543 237	2 164
Côte d'Ivoire	19	3	22	2 867 043	28,1%	281	879 478	4 529
Guinée-Bissau	4	-	4	67 193	0,7%	10	36 329	209
Mali	13	4	17	1 294 105	12,7%	217	719 553	2 559
Niger	10	1	11	448 842	4,4%	63	177 959	868
Sénégal	16	3	19	2 451 087	24,0%	265	731 255	2 740
Togo	11	2	13	659 314	6,5%	134	655 285	1 453
UMOA	97	19	116	10 220 401	100,0%	1 256	4 137 132	16 184

(*) Fusion entre BACI et COBACI non encore effective au 31 décembre 2008

(**) Par rapport au total des bilans de l'UMOA

(***) Agences et bureaux

Sous l'effet combiné du démarrage des activités de UBA-CI et de Crédit Solidaire ainsi que de l'arrêt de celles de la CPCT, le nombre d'établissements de crédit opérant dans l'Union s'est accru d'une unité, ressortant ainsi à 116 unités à fin décembre 2008 (97 banques et 19 établissements financiers).

Au terme de l'exercice 2008, les établissements de crédit de l'Union affichent un total des bilans de 10.220 Mds, soit une augmentation annuelle de 13,4%, consécutive à la hausse des actifs dans tous les pays (+23,0% au Bénin, +19,4% au Burkina, +10,3% en Côte d'Ivoire, +49,2% en Guinée-Bissau, +9,4% au Mali, +19,0% au Niger, +8,7% au Sénégal, +20,5% au Togo).

Le réseau bancaire (agences et bureaux) a connu une progression de 31,0%, pour atteindre 1.256 unités.

Le nombre d'agents employés par le système bancaire de l'Union s'est chiffré à 16.184, avec un taux de progression de 11,1%, lié à l'augmentation des effectifs du personnel cadre de 5.569 à 5.966 agents et des employés non-cadres de 13,5% pour atteindre 10.218.

Le nombre de comptes de la clientèle a affiché une progression de 36,6%, pour atteindre 4.137.132. Les comptes de particuliers ont augmenté de 36,0% et ceux détenus par les personnes morales de 42,3%.

Le montant cumulé du capital social a atteint 550 Mds à fin décembre 2008, en progression de 24,1% sur un an, principalement sous l'effet d'un effort accru de recapitalisation de certaines unités et dans une moindre mesure de l'implantation de nouveaux établissements dans l'Union. Il est détenu à hauteur de 384 Mds (69,8%) par les nationaux et de 166 Mds (30,2%) par les non-nationaux. Le montant détenu par les Etats s'est consolidé de 95,4% pour se fixer à 125 Mds alors que les participations des privés nationaux et des non-nationaux s'inscrivent en hausse de 122,4% et en baisse de 36,9% respectivement.

1.2. ANALYSE DES ETABLISSEMENTS SELON LA TAILLE DU BILAN

TABLEAU N° 4
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SELON LA TAILLE DU BILAN

Taille du bilan (en Mds de FCFA)	Nombre d'établissements									Parts de marché (*)	Guichets (**)	Nombre de comptes bancaires	Effectifs du personnel
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée - Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UMOA				
- Grandes banques (Taille supérieure à 100)	4	5	8	-	5	1	7	3	33	74,5%	811	2 871 527	10 293
- Moyennes banques (Taille entre 50 et 100)	4	3	5	-	2	3	3	2	22	14,8%	191	632 495	2 822
- Petits établissements (taille inférieure à 50)	5	9	9	4	10	7	9	8	61	10,7%	254	633 110	3 069
. Banques	4	4	6	4	6	5	6	6	41	9,4%	195	628 080	2 710
. Etablissements financiers	1	5	3	-	4	2	3	2	20	1,4%	59	5 029	359
TOTAL	13	17	22	4	17	11	19	13	116	100,0%	1 256	4 137 132	16 184

(*) Par rapport au total des bilans de l'UMOA

(**) Agences et bureaux

Pour les besoins de l'analyse, les établissements de crédit de l'Union sont classés, en fonction de la taille de leur bilan, en trois catégories : grande pour un total du bilan supérieur à 100 Mds, moyenne pour un total compris entre 50 Mds et 100 Mds et petite pour un total inférieur à 50 Mds.

Au 31 décembre 2008, le paysage bancaire se composait ainsi de 33 grandes banques, 22 banques moyennes et 61 établissements de petite taille, dont 41 banques.

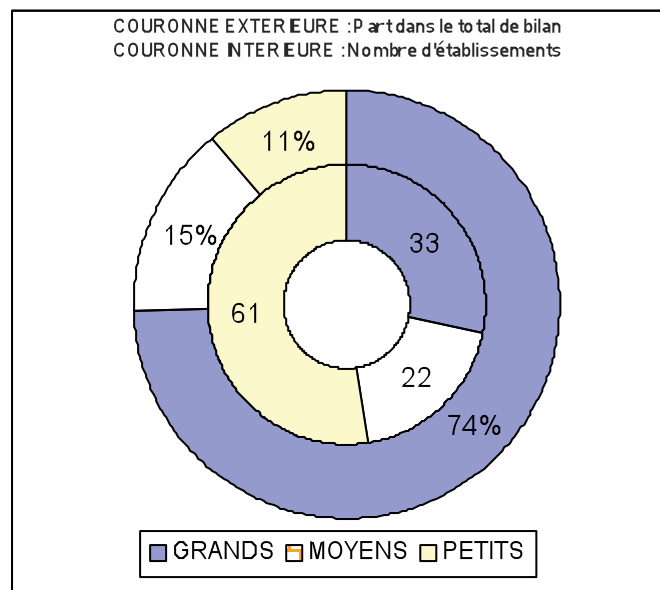
Le paysage bancaire est constitué de 33 grandes banques, 22 établissements de taille moyenne et de 61 de petite taille.

L'effectif des grandes banques est resté inchangé sur l'année 2008. Elles concentrent 74,5% des actifs de l'Union, et couvrent 64,6% du réseau d'agences, 69,7% des comptes bancaires et 63,6% des effectifs.

Les banques de taille moyenne, dont le nombre s'est replié de 2 unités, détiennent 14,8% des actifs du système bancaire, contre 12,1% précédemment. Elles cumulent 15,2% des implantations, 15,3% des comptes de la clientèle et 17,4% des effectifs des établissements de l'Union.

Bien que le nombre des petits établissements se soit renforcé de 2 unités, leur part dans les actifs est demeurée à 10,7% avec 20,2% des implantations, 15,3% des comptes bancaires et 19,0% des effectifs.

GRAPHIQUE N° 3
REPARTITION DU TOTAL DE BILAN ET DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS
SELON LA CATEGORIE



1.3. ANALYSE DES ETABLISSEMENTS SELON LA NATURE DES ACTIVITES

TABLEAU N° 5 :
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR SPECIALITE

Activités principales	Nombre d'établissements									Parts de marché (*)	Guichets (**)	Nombre de comptes bancaires	Effectifs
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UMOA				
Banques	12	12	19	4	13	10	16	11	97	98,6%	1 197	4 132 103	15 825
- Généralistes	10	9	16	3	9	8	12	10	77	89,8%	1 059	3 367 062	13 918
- à vocation spécialisée	2	3	3	1	4	2	4	1	20	8,8%	138	765 041	1 907
. agriculture	-	1	1	-	1	-	1	-	4	3,9%	80	417 079	913
. habitat	1	1	1	-	1	1	1	-	6	3,2%	28	261 994	512
. microfinance	1	1	1	1	2	1	2	1	10	1,7%	30	85 968	482
Etablissements financiers	1	5	3	-	4	1	3	2	19	1,4%	59	5 029	359
- Vente à crédit	-	1	-	-	-	-	1	-	2	0,1%	30	4 907	83
- Financement de vente à crédit et/ou crédit-bail	1	4	2	-	2	-	2	-	11	0,9%	16	122	172
- Capital-risque et fonds de garantie ou de mobilisation de l'épargne	-	-	1	-	2	1	-	2	6	0,4%	13	0	104

(*) Par rapport au total des bilans de l'UMOA

(**) Agences et bureaux

Au 31 décembre 2008, les quatre-vingt-dix-sept (97) banques en activité se répartissent en soixante-dix-sept (77) établissements généralistes ou à vocation universelle et vingt (20) unités spécialisées notamment dans le financement de l'agriculture (4), de l'habitat (6) et de la microfinance (10). Les parts cumulées de ces deux catégories dans le total des actifs des établissements de crédit de l'Union affichent 89,8% et 8,8% respectivement. Ces banques cumulent 84,3% et 11,0% des agences et bureaux, concentrent 86,0% et 11,8% des emplois du système bancaire et couvrent 81,3% et 18,6% des comptes de la clientèle.

Les dix-neuf (19) établissements financiers, regroupés, en fonction de la nature de leur agrément, en trois principales catégories, détiennent 1,4% du marché, 4,7% des implantations et 2,2% des effectifs du personnel.

1.4. ANALYSE DES ETABLISSEMENTS SELON L’AFFILIATION A UN GROUPE**TABLEAU N° 6
PRINCIPAUX GROUPES BANCAIRES**

Groupe	Nombre d'établissements	Parts de marché (*)	Guichets (**)	Nombre de comptes de la clientèle	Effectifs
Ecobank (ETI)	8	13,2%	161	504 680	2 100
Société Générale	4	12,8%	115	439 714	1 833
BOA Group	8	10,8%	73	317 382	1 043
dont Ets financiers	2	0,3%	2	0	18
BNP Paribas	5	9,4%	108	321 010	1 485
Attijariwafa Bank	2	8,0%	108	255 780	670
AFG (GROUPE ATLANTIC)	8	5,1%	127	111 910	1 077
IUB Holding (CREDIT AGRICOLE)	2	3,3%	21	111 060	567
Total	37	62,5%	713	2 061 536	8 775
dont Ets financiers	2	0,3%	2	-	18

(*) Par rapport au total des bilans de l'UMOA

(**) Agences et bureaux

Plusieurs groupes bancaires, de di-
mension internationale ou régio-
nale, opèrent dans la zone.

Le paysage bancaire de l'Union est marqué par la présence de sept (7) groupes principaux, contre six (6) un an auparavant, que sont : Ecobank (ETI), la Société Générale, Bank Of Africa Group (BOA Group), BNP Paribas, Attijariwafa Bank, Atlantic Financial Group (AFG) et IUB Holding (Groupe Crédit Agricole).

Leur influence s'étend à la quasi-totalité des pays de l'UMOA et concerne 37 établissements de crédit sur les 116 en activité. Ils concentrent 62,5% du total des bilans, 56,8% des guichets, emploient 54,2% des agents et détiennent 49,8% des comptes de la clientèle.

Le groupe Ecobank (ETI), avec 13,2% des actifs totaux contre 11,8% précédemment, se positionne désormais comme le groupe le plus important en terme d'actifs. Il est présent dans tous les Etats de l'Union et détient 12,8% du réseau, 12,2% des comptes de la clientèle ainsi que 13,0% des effectifs.

La Société Générale occupe la deuxième place en concentrant 12,8% des actifs totaux contre 11,8% un an auparavant. Elle dispose de filiales dans quatre pays de l'Union, totalise 9,2% des guichets, 10,6% des comptes bancaires de la clientèle et emploie 11,3% des salariés. Deux (2) des trois (3) plus grands établissements de l'Union, par la taille de bilan, font partie de ce groupe.

Le groupe BOA, avec un nombre d'unités stabilisé à huit (6 banques et 2 établissements financiers), demeure au troisième rang. Il est présent dans six pays de l'Union et concentre 10,8% du total des bilans, 5,8% des guichets, 7,7% des comptes bancaires de la clientèle et 6,4% des agents.

BNP Paribas a perdu 0,3 point de pourcentage de part de marché et représente 9,4% du total des bilans de l'Union contre 9,7% précédemment. Avec 5 unités présentes dans 5 pays, le groupe détient 8,6% des guichets, 7,8% des comptes de la clientèle et 9,2% des salariés.

Le groupe Attijariwafa Bank, à la suite de la prise de contrôle de la CBAO, a émergé comme un acteur important dans le paysage bancaire de l'Union en cumulant 8,0% des actifs totaux. Constitué de deux unités (établies au Mali et au Sénégal), dont l'une est le plus grand établissement de l'Union en terme de total de bilan, il couvre 8,6% du réseau, 6,2% des comptes-clients et 4,1% des salariés du secteur.

Avec 5,1% de part de marché, le groupe AFG s'est vu relégué de la cinquième à la sixième position en termes d'actifs. Il est implanté dans l'ensemble des pays de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau et concentre 10,1% du réseau, 2,7% des comptes-clients et 6,7% des salariés.

IUB Holding (Groupe Crédit Agricole), avec 2 unités présentes dans 2 pays de l'Union, cumule 3,3% des actifs du système bancaire contre 3,2% un an auparavant, 1,7% des implantations, 2,7% des comptes de la clientèle et 3,5% des effectifs.

Les groupes BSIC et Libyan Arab Foreign Bank (LAFB) contrôlent 10 unités. Ils totalisent 3,0% des actifs, 4,0% des implantations, 2,0% des comptes de la clientèle et 5,6% des effectifs.

Enfin, dix (10) autres groupes, de moindre envergure (moins de 2% des actifs, chacun) font également partie du paysage bancaire : CITI, UBA, BRS SA, Dar al Maal al Islami (DMI), Financial BC SA, COFIPA, Standard Chartered, Access Bank, Diamond Bank et HOLDEFI. Ensemble, ils contrôlent 25 établissements de crédit de l'Union, totalisent 8,3% des actifs, détiennent 7,0% des implantations, 3,9% des comptes-clients et emploient 8,6% des effectifs.

En somme, à la suite du retrait en cours de la Belgolaise et de l'avènement de UBA, dix-huit (18) groupes bancaires opèrent dans l'Union. Ils contrôlent soixante-douze (72) établissements de crédit dont trois (3) succursales, disposent de 73,8% des parts de marché, 67,8% des implantations, 55,7% des comptes de la clientèle et emploient 68,8% des effectifs.

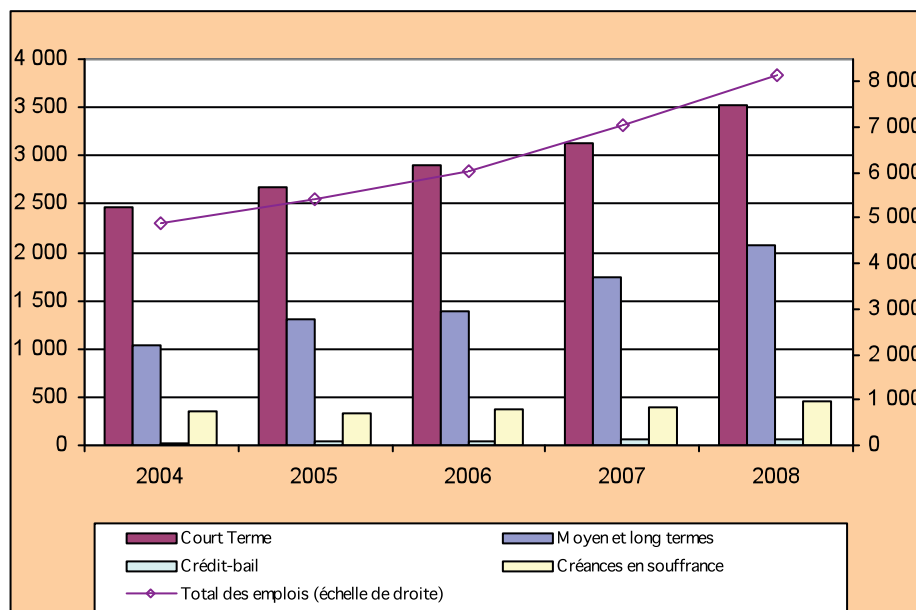
2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS

2.1. EVOLUTION GLOBALE

2.1.1. Emplois

GRAPHIQUE N° 4

UMOA : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



Les emplois nets de l'Union se sont consolidés de 15,5% pour s'établir à 8.153 Mds.

Après une hausse de 16,9% en 2007, les emplois nets du système bancaire de l'UMOA se sont consolidés de 15,5% pour s'établir à 8.153 Mds.

En comparaison à l'année précédente, les parts des grandes banques et des établissements de petite taille sont ressorties stables respectivement à 75% et 10%, alors que les banques de taille moyenne ont vu leur part accroître, pour être portée à 15%, contre 12,0% un an auparavant.

Comme l'année précédente, les établissements de crédit de la Côte d'Ivoire enregistrent la plus forte contribution à l'accroissement des emplois, avec une part de 29,0%, contre 31,0% en 2007.

Les crédits à la clientèle se sont accrus de 15,0% pour se fixer à 6.120 Mds, dont...

Les crédits à la clientèle ont augmenté de 15,0% pour se fixer à 6.120 Mds, leur quote-part dans les emplois restant toutefois stable à 75,0%. Les grandes banques en concentrent 75,0%, tandis que la part des établissements de taille moyenne augmente à 15,0%. Les encours des établissements de petite taille représentent 10,1% du total des crédits octroyés à la clientèle, soit 619 Mds.

Les crédits octroyés aux secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et la pêche ont progressé de 5 points de pourcentage, pour s'établir à 8% en 2008.

Les crédits à court terme se renforcent de 12,6% en s'établissant à 3.518 Mds, contre 8,0% en 2007. Les crédits de campagne contribuent à cette hausse avec une progression de 31,6%, poursuivant ainsi la tendance haussière observée l'année précédente. La hausse des crédits à court terme est perceptible dans tous les pays de l'Union. Les encours à court terme bénéficient essentiellement aux secteurs du commerce, des restaurants et hôtels (37,6%), aux industries manufacturières (20,1%) et aux services fournis à la collectivité (12,7%).

Les crédits à moyen terme se situent à 1.872 Mds, soit un accroissement de 19,1% contre 26,4% un an auparavant. Les établissements de grande taille ainsi que ceux de petite et moyenne tailles participent à la hausse avec respectivement 24,4%, 85,1% et 10,9%. Ces encours restent majoritairement détenus par les établissements du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, à hauteur de 31,0% et 24,3% respectivement contre 32,6% et 22,3% en 2007.

Les crédits à long terme se situent à 209,9 Mds, enregistrant une croissance de 23,9% contre 10,1% un an auparavant. La part des grandes banques augmente de 72,8% à 75,8%, en liaison avec la progression de 29,0% des encours détenus par cette catégorie. Les financements accordés par les banques de taille moyenne représentent une proportion de 18,1% contre 14,4% en 2007, tandis que ceux accordés par les banques de petite taille représentent 6,2% contre 7,3% un an auparavant.

Les crédits à moyen et long termes sont principalement affectés aux services fournis à la collectivité (27,2%), aux commerces, restaurants et hôtels (20,4%) et aux transports, entrepôts et communications (19,0%).

Les engagements de crédit-bail se sont consolidés de 30,5% pour s'établir à 71 Mds. Ils sont portés par les établissements de petite et de grande tailles respectivement à hauteur de 50,3% et de 46,1%. Ces financements demeurent majoritairement octroyés en Côte d'Ivoire, soit à hauteur de 67,8% du total, contre 64,3% en 2007.

TABLEAU N° 7

UMOA : QUALITE DU PORTEFEUILLE SELON LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS

(en pourcentage)

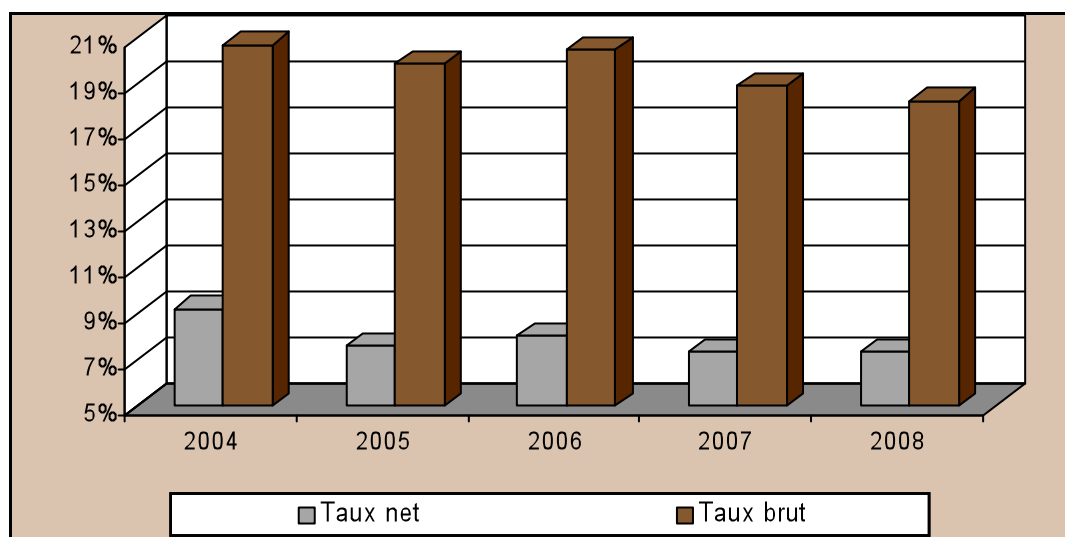
	GRANDES	MOYENNES	PETITES	UMOA
Taux brut de dégradation	16,3	26,3	20,4	18,3
Taux net de dégradation	5,9	10,7	12,9	7,3
Taux de provisionnement	67,6	66,3	42,1	64,5

...450 Mds de créances en souffrance

Poursuivant la tendance haussière observée un an auparavant, l'encours des créances en souffrance nettes augmente de 14,4% en se fixant à 450 Mds, contre une croissance de 4,0% l'année précédente. Cette nette dégradation est principalement liée à la situation des établissements de crédit de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau et du Bénin, où les encours concernés se sont accrus respectivement de 75,2%, 75,0% et 27,0%. En revanche, des baisses sont observées au Togo (-27,9%) et au Burkina (-6,3%).

GRAPHIQUE N° 5 UMOA : TAUX DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE

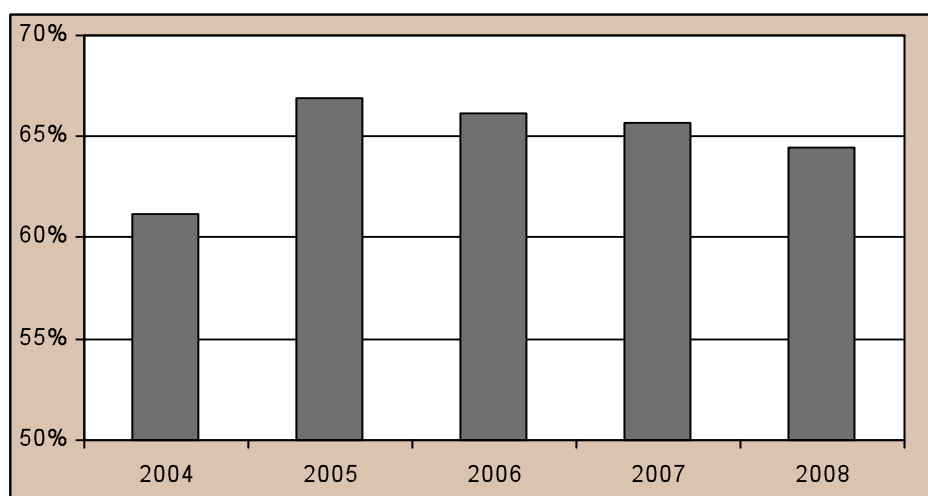
(2008 : données provisoires)



Le taux brut de dégradation du portefeuille se situe à 18,3% en moyenne.

Le taux brut de dégradation enregistre un recul de 0,6 point pour s'établir à 18,3%. Le Mali, la Côte d'Ivoire et le Bénin affichent les pourcentages les plus élevés de l'Union avec respectivement 27,6%, 17,9% et 17,5% en moyenne. Le taux de provisionnement est apparu quasiment stable, en passant de 66% à 65% aboutissant ainsi à une légère baisse du taux net de dégradation de 7,4% à 7,3%.

Le recul du taux de provisionnement est dû essentiellement au volume des impayés ou immobilisés qui s'est accru de 37,4% pour s'établir à 220 Mds.

GRAPHIQUE N° 6**UMOA : TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE***(2008 : données provisoires)*

Les titres de placement se sont accrus de 11,7% pour atteindre 997 Mds, contre 42,8% en 2007. Ils sont détenus à hauteur de 83,2% par les établissements de grande taille de l'Union.

Les immobilisations financières progressent de 20,2% pour s'établir à 253 Mds. Ces actifs sont détenus par les banques de la Côte d'Ivoire à hauteur de 36,3%.

Les autres immobilisations augmentent de 19,0% pour se fixer à 446 Mds.

TABLEAU N° 8**UMOA : UTILISATIONS DE CREDITS DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES**

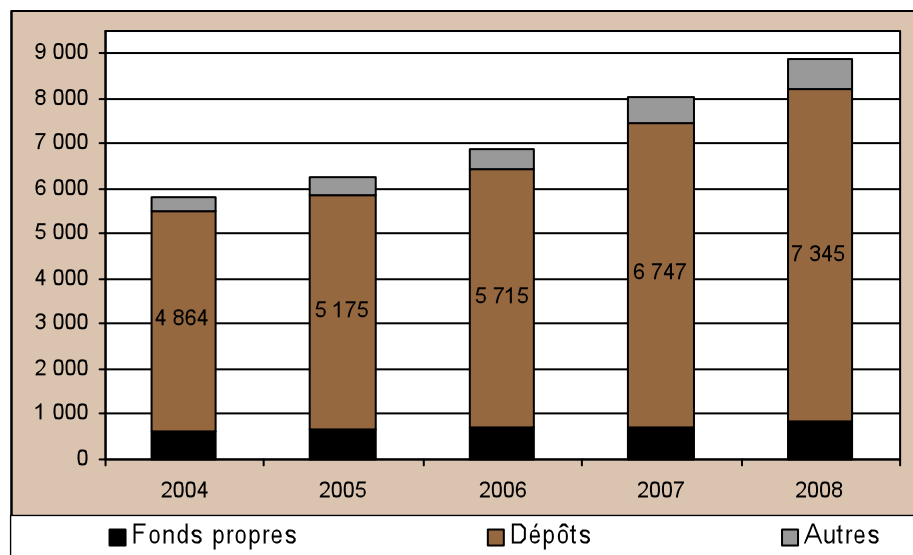
Secteurs d'activité	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
Agriculture, sylviculture et pêche	4%	3%	3%	8%
Industries extractives	1%	1%	1%	1%
Industries manufacturières	22%	21%	20%	18%
Electricité, gaz, eau	4%	3%	4%	3%
Bâtiments, travaux publics	4%	5%	5%	4%
Commerces, restaurants, hôtels	38%	39%	37%	33%
Transports, entrepôts et communications	10%	10%	12%	12%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	6%	6%	5%	5%
Services divers	11%	12%	13%	17%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : BCEAO

2.1.2. Ressources

GRAPHIQUE N° 7

UMOA : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)



Les ressources progressent de 10,6% à 8.882 Mds, dont notamment 7.345 Mds de dépôts et emprunts.

Les ressources des établissements de crédit de l'Union ont atteint 8.882 Mds, soit une progression de 10,6%, favorisée en partie par la contribution des banques de grande taille (75,2%).

Les dépôts et emprunts ressortent à 7.345 Mds à fin décembre 2008, après une progression annuelle de 8,9%. Les grandes banques en détiennent 75,5%, tandis que les établissements de petite et moyenne tailles en concentrent respectivement 12,4% et 17,6%.

Les dépôts à vue se sont accrus de 8,1% contre 20,1% en 2007, pour s'établir à 3.744 Mds, tandis que les ressources à terme augmentent de 9,6% pour se fixer à 3.601 Mds.

et ... 850 Mds de fonds propres nets

Les fonds propres nets sont évalués à 850 Mds contre 732 Mds un an auparavant, soit une croissance de 16,2% portée essentiellement par les établissements de grande taille qui concentrent 76,9% du total. La part des établissements de taille moyenne a fléchi de 9,5% à 8,7% sur un an, tandis que celle des établissements de petite taille s'est accrue de 1,8 point, pour se fixer à 14,4%.

Les fonds propres assurent la couverture des emplois à hauteur de 10,4%, soit au même niveau qu'en 2007.

Les ressources diverses se sont accrues de 24,3% pour s'établir à 686 Mds, contre 14,0% un an auparavant.

2.1.3. Trésorerie

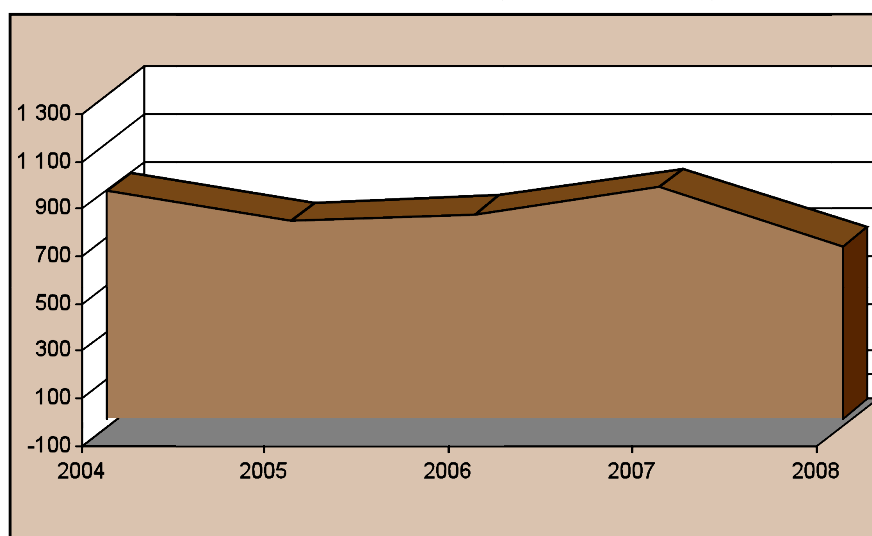
La **trésorerie** dégagée par le système bancaire demeure excédentaire de 729 Mds contre 975 Mds en 2007, soit une diminution de 246 Mds en liaison avec les évolutions observées dans tous les Etats, à l'exception du Togo. Les avoirs en caisse représentent 40,6% de l'excédent total, le reliquat étant détenu en comptes auprès de l'institut d'émission ou chez les correspondants.

L'excédent net de trésorerie se replie d'un quart à 729 Mds

La **position extérieure nette** s'est dépréciée, revenant de 253 Mds à 201 Mds, sous l'effet notamment de la réduction des avoirs nets auprès des correspondants des établissements du Sénégal et du Burkina, respectivement de 53 Mds et 33 Mds.

GRAPHIQUE N° 8

UMOA : EVOLUTION DE LA TRESORERIE (en Mds de FCFA)

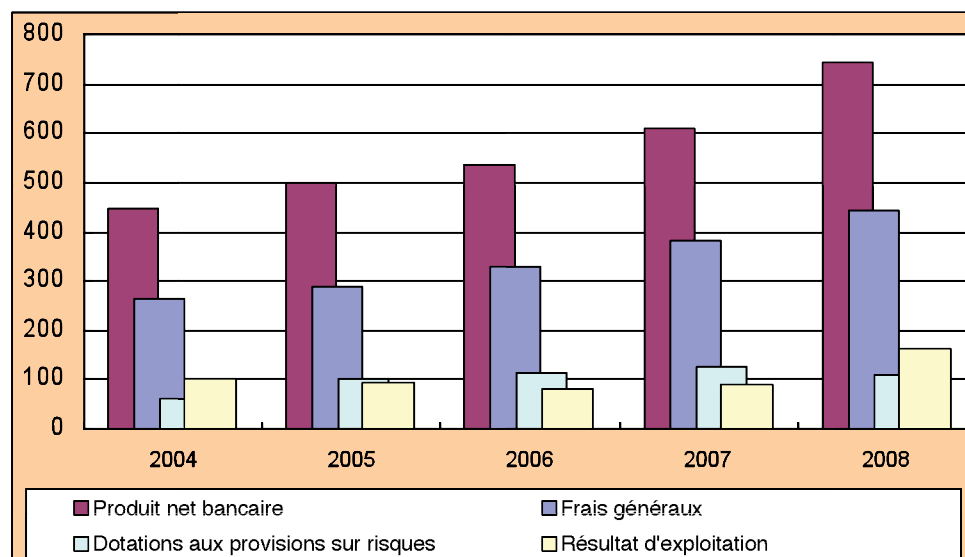


2.1.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 9

UMOA : FORMATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (en Mds de FCFA)

(2008 : données provisoires)



Le produit net bancaire s'est accru de 21,5% en 2008.

Le produit net bancaire (PNB) de l'Union s'est accru de 21,5% contre 13,4% en 2007, pour ressortir à 741 Mds. Cette évolution est principalement induite par la hausse importante des produits bancaires de 211 Mds, atténuée par celle de 80 Mds des charges correspondantes.

La part des établissements de grande taille se consolide, en passant de 69,5% à 75,4%. Celle des banques de taille moyenne s'est accrue de 3,4 points pour ressortir à 13,7% au détriment de celle des établissements de petite taille qui régresse de 12,2% à 10,9%.

Les opérations de trésorerie ressortent déficitaires de 10 Mds, en liaison avec la marge négative dégagée dans tous les pays, à l'exception du Togo et de la Guinée-Bissau.

Le produit net des opérations avec la clientèle, y compris le crédit-bail, enregistre une hausse de 17,3% pour ressortir à 557 Mds, soit 75,2% du produit net bancaire contre 77,9% en 2007.

La marge sur les opérations avec la clientèle est ressortie quasiment stable à 10,6% à la fin de la période sous revue, contre 10,4% en 2007 en liaison avec le taux de rendement moyen des crédits de 12,8% et un coût des comptes créditeurs de 2,2%.

La participation des opérations de change à la formation du PNB est de 8,9% avec un excédent de 66 Mds, en hausse de 31,1% par rapport à l'année précédente.

Les opérations de hors-bilan font ressortir un produit net de 36 Mds, soit 4,8% du total.

Le produit global d'exploitation enregistre une augmentation de 19,0% pour ressortir à 771 Mds, bénéficiant ainsi de l'accroissement du PNB, et en dépit d'un rétrécissement de 21,7% des produits accessoires nets évalués à 29 Mds.

Le **résultat d'exploitation** ressort à 162 Mds contre 88 Mds en 2007, soit un accroissement de 84%. Cette évolution résulte principalement d'une hausse de 123 Mds du produit global d'exploitation et d'un repli de 17 Mds des provisions nettes sur risques, qu'absorbe en partie la hausse des frais généraux de 60 Mds.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 84% pour atteindre 162 Mds, malgré l'augmentation des frais généraux de 60 Mds.

L'effort net de provisionnement fléchit à titre provisoire de 19 points pour se fixer à 39,9%. Le coefficient net d'exploitation décroît également de 4 points, en passant de 72,1% à 68% en 2008.

Le **résultat net provisoire** ressort bénéficiaire de 111 Mds contre 41 Mds à titre définitif pour l'exercice 2007, en liaison avec la hausse importante du résultat d'exploitation. Le résultat net est excédentaire dans tous les pays de l'Union, sous l'impulsion uniquement des banques de grande taille dont les bénéficiaires représentent 125,9% du bénéfice net total qui se décompose en 176 Mds de profits et 65 Mds de pertes.

Le bénéfice net provisoire est évalué à 111 Mds.

Le taux de marge nette, rapport entre le résultat net et le produit net bancaire, s'est amélioré pour s'établir à 14,9% contre 6,6% en 2007.

Le coefficient de rentabilité des fonds propres progresse également pour atteindre 11,0%, soit 6 points de mieux qu'en 2007.

GRAPHIQUE N° 10
UMOA : EVOLUTION DU TAUX DE MARGE

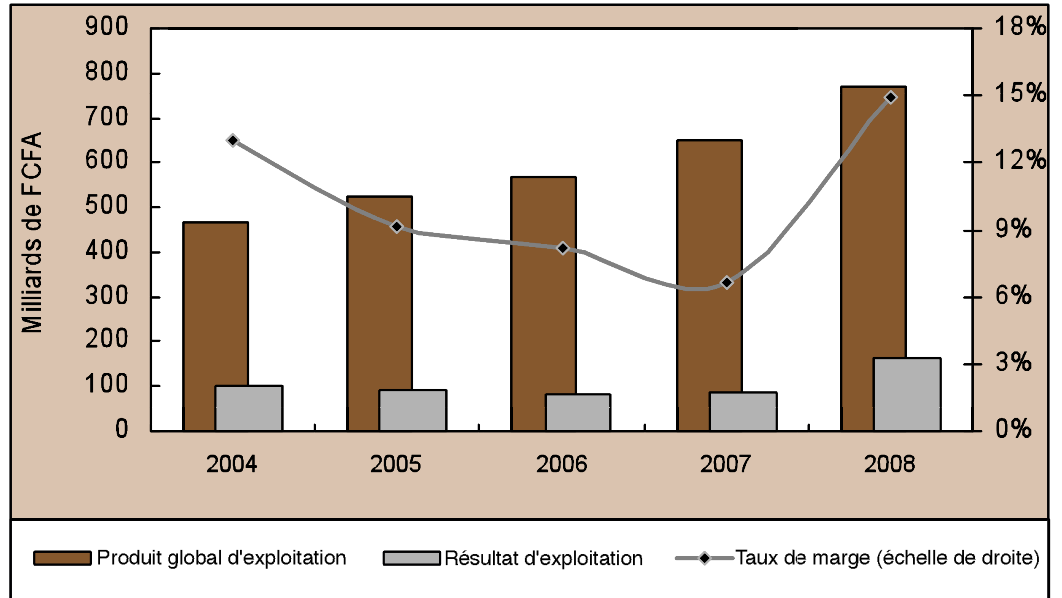


TABLEAU N° 9 :
UMOA : SITUATION RESUMEE

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2008 (*)	VARIATIONS	
			2007-2008	
			Montants	%
EMPLOIS / RESSOURCES				
EMPLOIS NETS (1+2)	7 055 976	8 152 422	1 096 446	15,5%
1. CREDITS (a+b+c+d+e)	5 323 063	6 119 803	796 740	15,0%
a) Crédits à court terme	3 134 501	3 517 739	383 238	12,2%
b) Crédits à moyen terme	1 572 225	1 872 140	299 915	19,1%
c) Crédits à long terme	169 355	209 864	40 509	23,9%
d) Opérations de crédit-bail	54 045	70 534	16 489	30,5%
e) Crédits en souffrance	392 937	449 526	56 589	14,4%
2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)	1 732 913	2 032 619	299 706	17,3%
a) Titres de placement	892 762	996 817	104 055	11,7%
b) Immobilisations financières	210 530	253 015	42 485	20,2%
c) Autres immobilisations	374 666	445 903	71 237	19,0%
d) Divers	254 955	336 884	81 929	32,1%
RESSOURCES (1+2+3)	8 031 312	8 881 515	850 203	10,6%
1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)	6 747 484	7 345 133	597 649	8,9%
a) A vue	3 462 099	3 744 140	282 041	8,1%
b) A terme	3 285 385	3 600 993	315 608	9,6%
2. FONDS PROPRES NETS (a+b)	731 984	850 368	118 384	16,2%
a) Capital, dotations & réserves	595 223	709 694	114 471	19,2%
b) Autres	136 761	140 674	3 913	2,9%
3. AUTRES RESSOURCES	551 844	686 014	134 170	24,3%
TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS	975 336	729 093	-246 243	-25,2%
EVOLUTION DES RESULTATS				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	568	-10 024	-10 592	-1864,8%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	468 598	549 471	80 873	17,3%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	44 777	76 952	32 175	71,9%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	6 700	7 892	1 192	17,8%
OPERATIONS DIVERSES	89 419	116 956	27 537	30,8%
1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER	610 062	741 247	131 185	21,5%
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	37 366	29 252	-8 114	-21,7%
2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	647 428	770 499	123 071	19,0%
FRAIS GENERAUX	-382 141	-442 106	-59 965	15,7%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-56 491	-61 447	-4 956	8,8%
3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	208 796	266 946	58 150	27,9%
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-124 543	-107 699	16 844	-13,5%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	3 744	2 777	-967	-25,8%
4. RESULTAT D'EXPLOITATION	87 997	162 024	74 027	84,1%
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	-115	4 920	5 035	-4378,3%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-7 882	-7 706	176	-2,2%
IMPOT SUR LE BENEFICE	-39 437	-48 654	-9 217	23,4%
5. RESULTAT	40 563	110 584	70 021	172,6%
RATIOS CARACTERISTIQUES				
TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	7,4%	7,3%	0,0	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	65,7%	64,5%	-1,2	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX & LITIGIEUX <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	75,8%	63,2%	-12,6	
MARGE GLOBALE <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,5%	7,9%	0,5	
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	72,1%	68,0%	-4,1	
TAUX DE MARGE NETTE <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	6,6%	14,9%	8,3	
COEFFICIENT DE RENTABILITE <i>Résultat net / Fonds propres</i>	4,8%	11,0%	6,2	

(*) Données provisoires

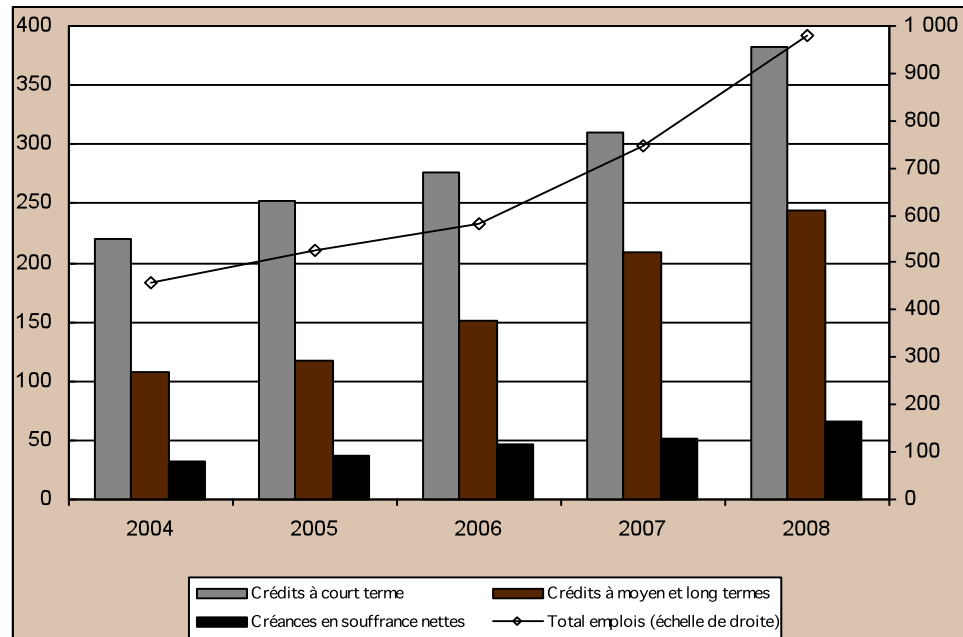
2.2. EVOLUTION PAR PAYS

2.2.1. Bénin

2.2.1.1. Emplois

GRAPHIQUE N° 11

BENIN : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



.....
*Au Bénin, les emplois progressent
 de 31,5% pour atteindre
 980 Mds....*

Les emplois globaux se sont renforcés de 31,5% pour ressortir à 980 Mds au terme de l'exercice 2008, après une hausse de 29,5% un an auparavant. Cette évolution, soutenue à hauteur de 74% par les quatre (4) établissements de grande taille, résulte principalement de l'augmentation des crédits à court terme (23,1%), des concours à moyen terme (18,4%), des titres de placement (90,8%) et des immobilisations financières (44,6%) en 2008. Le volume global des emplois progresse de 10,7% à 12% du total de l'Union.

.....
*...dont 692 Mds de crédits à la
 clientèle....*

Les crédits à la clientèle s'établissent à 692 Mds, en croissance annuelle de 21,2%, après celle de 22,5% observée à fin 2007. Cette évolution résulte de la hausse de 34,8% constatée dans les établissements de grande taille, conjuguée à une baisse de 18,1% dans les établissements de petite taille. Sur la base des déclarations effectuées à la Centrale des Risques, les cinq (5) plus gros utilisateurs de crédit concentrent 8,9% du volume global à fin décembre 2008 contre 14,5% un an plus tôt. Ils opèrent dans les secteurs des télécommunications, des industries manufacturières et du commerce.

Les crédits à court terme se consolident à 382 Mds, soit de 23,1%. Ils se stabilisent à 55% du total des concours accordés à la clientèle. La part de

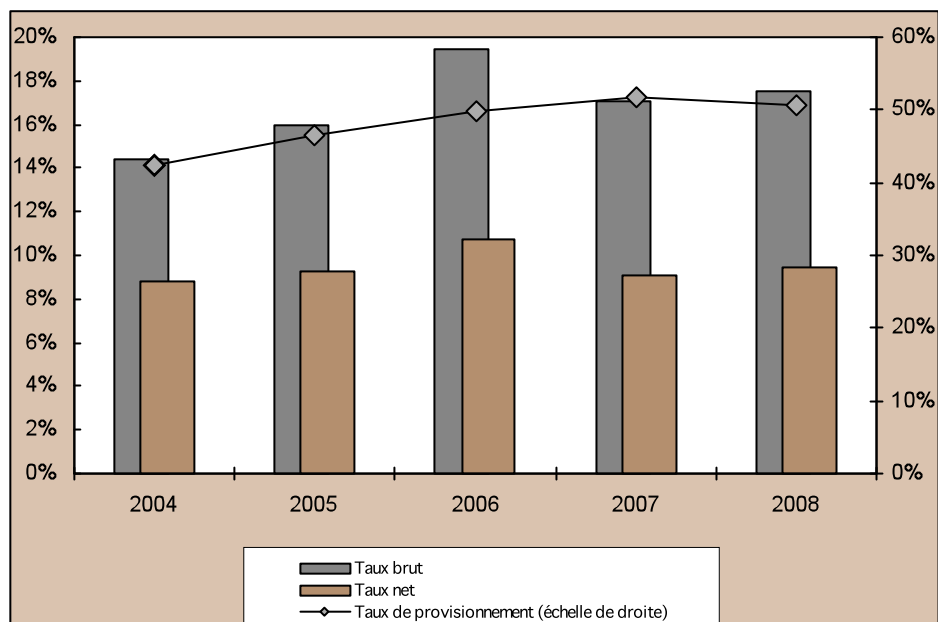
marché des établissements de grande taille s'est accrue de 63% à 74% au détriment de celle des établissements de petite et moyenne tailles. Les crédits de campagne passent de 24 Mds à 17 Mds, soit une baisse de 29,5%, enregistrée notamment au niveau des établissements de taille moyenne. Selon les déclarations effectuées à la Centrale des risques, les concours à court terme ont essentiellement financé les secteurs du commerce (53%), des services fournis à la collectivité (21,1%) ainsi que des bâtiments et travaux publics (8,3%).

Les crédits à moyen terme se sont chiffrés à 221 Mds, en augmentation de 18,4% par rapport à l'exercice 2007, du fait essentiellement des établissements de taille moyenne. Ils ont principalement bénéficié aux secteurs des services fournis à la collectivité (44,8%), du commerce (23,6%) et des télécommunications (11,6%).

Les crédits à long terme se sont accrus de 3,5%, pour se fixer à 19 Mds, après une hausse de 8,1% en 2007. Cette progression résulte d'un renforcement des concours octroyés par les établissements de petite et moyenne tailles, accompagné d'une contraction au niveau des établissements de grande taille. Ils représentent 2,7% du total des concours alloués à la clientèle et sont principalement affectés aux services fournis à la collectivité (40,6%), aux télécommunications (31,8%), aux industries manufacturières (13,4%) et au commerce (12%).

Les opérations de crédit-bail, effectuées essentiellement par le seul établissement financier en activité, se sont accrues de 15,4% pour se situer à 4 Mds après un accroissement de 37,4% un an auparavant.

GRAPHIQUE N° 12
BENIN : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEUILLE



Le taux brut de dégradation du portefeuille est demeuré quasiment stable à 17,5%.

Les créances en souffrance nettes progressent de 27% pour s'établir à 66 Mds à fin 2008, contre 52 Mds un an plus tôt. Cette croissance est imputable à hauteur de 54,9% à deux (2) établissements de taille moyenne. Le taux brut de dégradation du portefeuille est demeuré quasiment stable à 17,5%, alors que le taux de provisionnement des créances en souffrance a légèrement chuté de 0,9 point pour se fixer à 50,7%.

Les titres de placement, concentrés à hauteur de 86,2% auprès des établissements de grande taille, sont évalués à 190 Mds contre 99 Mds en 2007, atteignant ainsi 19,3% de l'ensemble des emplois.

Les immobilisations financières sont en augmentation de 44,6% pour se fixer à 22 Mds. Elles sont détenues quasi exclusivement par un établissement de grande taille (32,5%) et deux de taille moyenne (56,7%).

Les immobilisations corporelles et incorporelles ressortent à 38 Mds, en hausse de 12,4% par rapport à leur niveau en 2007.

TABLEAU N°10

BENIN : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES

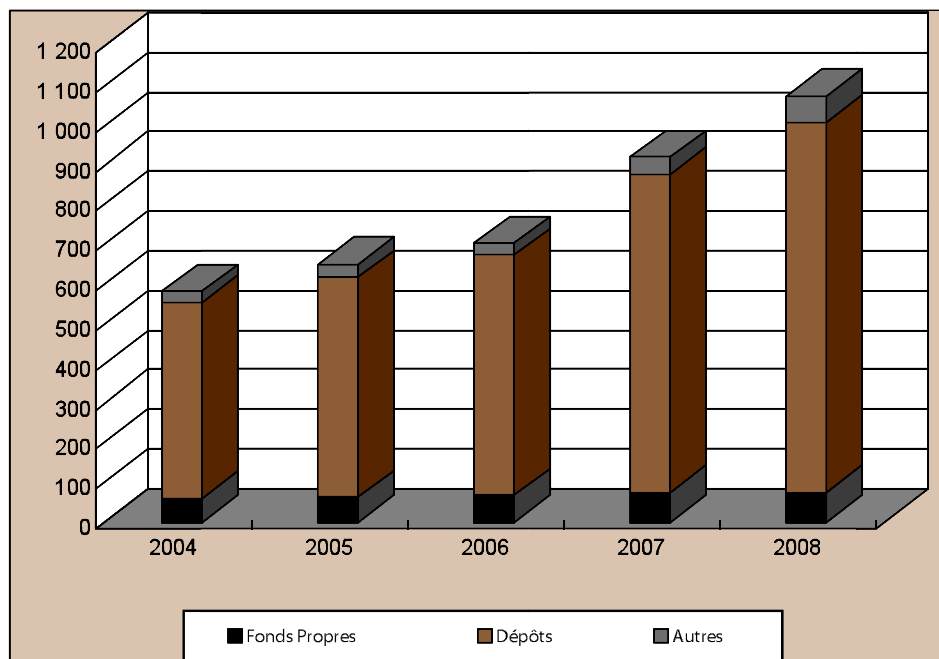
Secteurs d'activité	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
Agriculture, sylviculture et pêche	2%	1%	1%	1,5%
Industries extractives	-	-	-	-
Industries manufacturières	13%	17%	12%	7,3%
Electricité, gaz, eau	5%	4%	3%	1,7%
Bâtiments, travaux publics	3%	3%	4%	6,2%
Commerces, restaurants, hôtels	45%	44%	44%	43,2%
Transports, entrepôts et communications	13%	8%	9%	6,8%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	8%	7%	5%	4,7%
Services divers	11%	16%	22%	28,6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : BCEAO

2.2.1.2. Ressources

GRAPHIQUE N° 13

BENIN : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)



Les ressources globales du système bancaire béninois ressortent à 1.074 Mds au titre de l'exercice 2008 contre 921 Mds un an plus tôt, soit une hausse de 16,5% résultant d'un accroissement de 35,3% des encours mobilisés par les établissements de grande taille, atténué par une baisse de 36,8% et 4,6% de ceux collectés respectivement par les établissements de petite et de

Les ressources augmentent de 16,5% pour atteindre 1.074 Mds, dont ...

moyenne tailles. Les ressources des banques du Bénin se situent à 12,1% du total de l'Union contre 11,5% en 2007.

.....
*... 76 Mds de fonds propres nets
 et...*

Les fonds propres nets se sont fixés à 76 Mds, à la faveur d'une légère augmentation annuelle de 1%, découlant notamment d'un renforcement de 3 Mds des comptes bloqués d'actionnaires dans un établissement de moyenne taille et d'apports en capital pour un établissement de taille moyenne (1,5 Md) et deux de petite taille (1,4 Md). Les fonds propres représentent 7,1% des ressources globales contre 8,2% à fin décembre 2007 et assurent la couverture des emplois globaux à hauteur de 7,7% contre 10,2% en 2007.

.....
*....934 Mds de dépôts et em-
 prunts.*

Les dépôts et emprunts progressent de 16,5% pour atteindre 934 Mds, après une hausse de 32,2% en 2007. Cette évolution résulte principalement d'un accroissement de 33,6% au niveau des établissements de grande taille, ceux de moyenne taille étant restés stables à 220 Mds. Comme en 2007, cette catégorie représente 87% des ressources globales des établissements du Bénin en 2008 et concentre 10,5% des ressources de l'Union contre 10% un an auparavant. Les dépôts à vue se sont consolidés de 19,4%, pour s'établir à 482 Mds. Les dépôts à terme se sont également accrus de 9% pour atteindre 452 Mds.

Les ressources diverses enregistrent une hausse de 42,2% pour s'établir à 64 Mds, du fait notamment des établissements de grande taille.

2.2.1.3. Trésorerie

.....
*L'excédent de trésorerie s'est re-
 plié de près de moitié pour s'éta-
 blir à 93 Mds.*

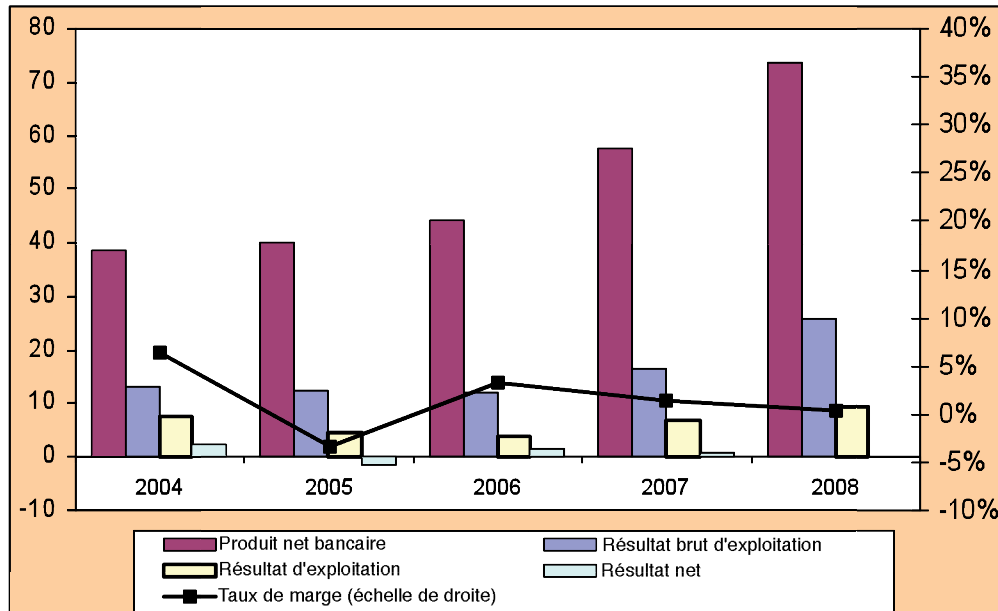
L'excédent de trésorerie s'est replié de 47%, pour s'établir à 93 Mds à fin décembre 2008, contre une hausse de 38,1% un an auparavant. Les disponibilités en caisse et les avoirs nets auprès des établissements en représentent respectivement 35,7% et 64,3%.

La position extérieure nette s'est dégradée de 16 Mds en ressortant à 29 Mds, contre 44,8% en 2007, en raison d'une baisse de 33,2% des avoirs hors UMOA, supérieure à celle des ressources correspondantes.

2.2.1.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 14

BENIN : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le produit net bancaire s'est consolidé de 27,4% pour se fixer à 74 Mds au terme de l'exercice 2008, contre 58 Mds un an plus tôt. En provenance des établissements de grande taille à hauteur de 74%, il est généré principalement par les opérations avec la clientèle et celles de change qui représentent respectivement 75,1% et 8,6% du total.

Le produit net bancaire s'est amélioré de 27,4% pour se fixer à 74 Mds.

La marge globale d'intermédiation s'est dépréciée de 1,3 point pour s'établir à 5,3%, sous l'effet d'une croissance plus soutenue du coût des capitaux empruntés par rapport au rendement moyen des prêts.

Le résultat d'exploitation s'est renforcé de 38,8% pour s'établir à 9 Mds au titre de l'exercice 2008, nonobstant la hausse de 17,1% des frais généraux et de 66,8% des provisions nettes sur risques.

Le coefficient net d'exploitation s'est amélioré de 6,1 points pour se fixer à 68,2%, en liaison avec la consolidation du produit net bancaire de 27,4 %, atténuée par une hausse de 17,1% des frais généraux et de 16% des dotations aux amortissements.

Le bénéfice net provisoire ressort à 0,2 Md contre 0,8 Md au titre de l'exercice 2007. Trois (3) établissements de grande taille ont annoncé des résultats bénéficiaires de 15 Mds, tandis que sept (7) autres annoncent des pertes provisoires cumulées de 14 Mds. Le taux de marge nette s'établit à 0,3%, en repli de 1,2 point par rapport à l'exercice 2007.

Le coefficient de rentabilité s'établit à 0,3% contre 1,0% en 2007. Celui des établissements de grande taille s'affiche à 9,8% tandis que ceux des établissements de tailles moyenne et petite s'inscrivent en baisse respectivement à 114,7% et 21,7%.

TABLEAU N°11

BENIN : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2008 (*)	VARIATIONS	
			2007-2008	
			Montants	%
EMPLOIS / RESSOURCES				
EMPLOIS NETS (1+2)	744 995	980 025	235 030	31,5%
1. CREDITS (a+b+c+d+e)	570 502	691 704	121 202	21,2%
a) Crédits à court terme	310 817	382 521	71 704	23,1%
b) Crédits à moyen terme	186 941	221 376	34 435	18,4%
c) Crédits à long terme	17 887	18 511	624	3,5%
d) Opérations de crédit-bail	3 215	3 710	495	15,4%
e) Crédits en souffrance	51 642	65 586	13 944	27,0%
2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)	174 493	288 321	113 828	65,2%
a) Titres de placement	99 377	189 584	90 207	90,8%
b) Immobilisations financières	14 889	21 528	6 639	44,6%
c) Autres immobilisations	33 478	37 636	4 158	12,4%
d) Divers	26 749	39 573	12 824	47,9%
RESSOURCES (1+2+3)	921 356	1 073 472	152 116	16,5%
1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)	801 373	933 871	132 498	16,5%
a) A vue	403 817	481 995	78 178	19,4%
b) A terme	397 556	451 876	54 320	13,7%
2. FONDS PROPRES NETS (a+b)	75 258	75 987	729	1,0%
a) Capital, dotations & réserves	70 942	70 173	-769	-1,1%
b) Autres	4 316	5 814	1 498	34,7%
3. AUTRES RESSOURCES	44 725	63 614	18 889	42,2%
TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS	176 361	93 447	-82 914	-47,0%

EVOLUTION DES RESULTATS				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	-16	-1 019	-1 003	6268,8%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	45 524	55 191	9 667	21,2%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	4 706	8 284	3 578	76,0%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	296	208	-88	-29,7%
OPERATIONS DIVERSES	7 142	10 785	3 643	51,0%
1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER	57 652	73 449	15 797	27,4%
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	1 726	2 708	982	56,9%
2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	59 378	76 176	16 798	28,3%
FRAIS GENERAUX	-38 282	-44 826	-6 544	17,1%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-4 664	-5 569	-905	19,4%
3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	16 432	25 781	9 349	56,9%
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-10 078	-16 814	-6 736	66,8%
REINTEGRAT* INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	322	301	-21	-6,5%
4. RESULTAT D'EXPLOITATION	6 676	9 268	2 592	38,8%
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	-930	-3 615	-2 685	288,7%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-1 354	-429	925	-68,3%
IMPOT SUR LE BENEFICE	-3 548	-5 002	-1 454	41,0%
5. RESULTAT	844	222	-622	-73,7%

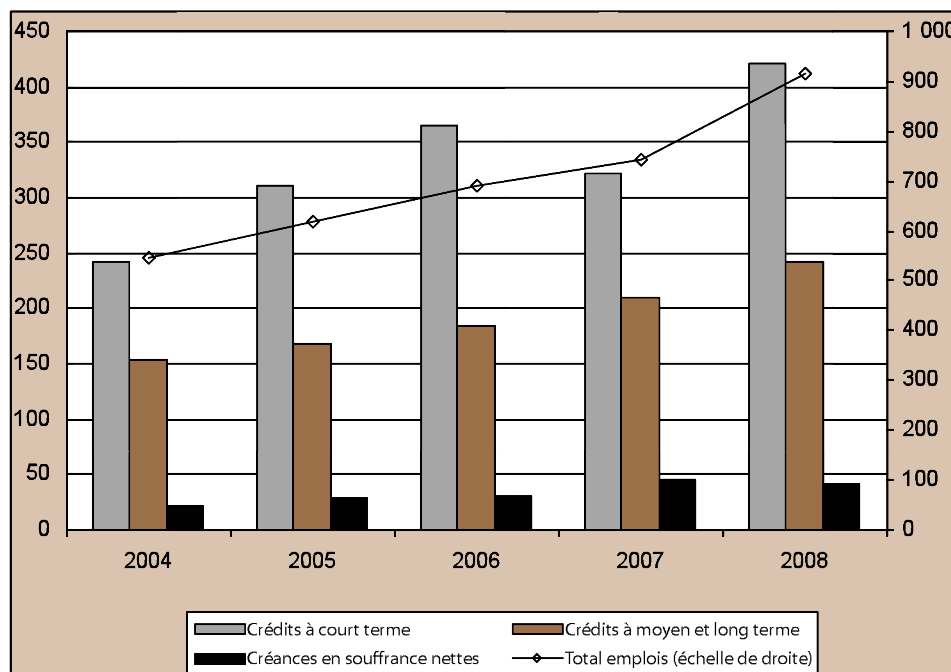
RATIOS CARACTERISTIQUES				
TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	9,1%	9,5%	0,4	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	51,6%	50,7%	-0,9	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX & LITIGIEUX <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	63,2%	91,8%	28,6	
MARGE GLOBALE <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	6,6%	6,7%	0,1	
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	74,7%	68,6%	-6,1	
TAUX DE MARGE NETTE <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	1,5%	0,3%	-1,2	
COEFFICIENT DE RENTABILITE <i>Résultat net / Fonds propres</i>	1,0%	0,3%	-0,7	

(*) Données provisoires

2.2.2. Burkina

2.2.2.1. Emplois

GRAPHIQUE N° 15
BURKINA : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



.....
Au Burkina, les emplois ont augmenté de 22,8% pour s'établir à 914 Mds dont...

Les emplois globaux ont progressé de 22,8%, pour s'établir à 914 Mds au terme de l'exercice 2008, contre 744 Mds en 2007, sous l'impulsion principalement des crédits à court terme (+31,0%), des titres de placement (+28,6%) et des immobilisations financières (+33,5%). Ils représentent 11,2% du total de l'Union.

.....
...705 Mds de crédits à la clientèle.

Les crédits à la clientèle se sont situés à 705 Mds en 2008, contre 577 Mds en 2007, soit une hausse de 22,2%, essentiellement impulsée par les établissements de taille moyenne (+36,4%). Ils représentent 77,1% des emplois globaux, contre 77,7% un an plus tôt. Les cinq plus grandes banques ont distribué 67,1% de l'ensemble des crédits accordés, contre 69,0% l'année précédente.

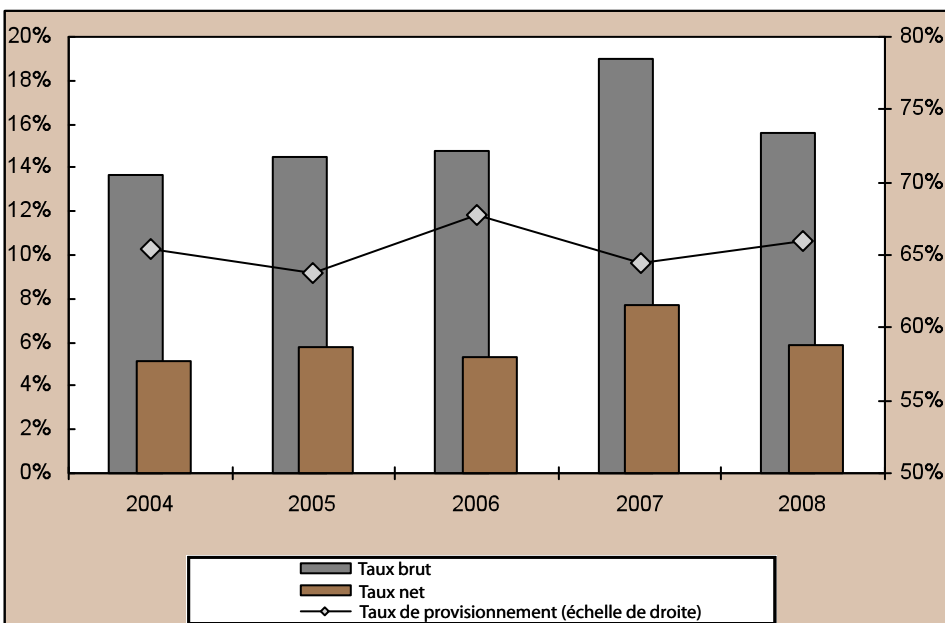
Les crédits à court terme ont augmenté de 31,0% par rapport à l'exercice 2007 pour se chiffrer à 422 Mds, soit 59,8% de l'ensemble des concours octroyés à la clientèle. Ils ont bénéficié, selon les déclarations effectuées à la centrale des risques, aux services à la collectivité et au secteur du commerce de gros et de détail.

Ces secteurs d'activités sont également les principaux bénéficiaires des concours à moyen terme qui se sont accrus de 14,2% entre 2007 et 2008 pour se situer à 224 Mds, dont 66,8% octroyés par les établissements de grande taille.

Les crédits à long terme, principalement octroyés par les établissements de grande taille (75,3%), sont ressortis à 15 Mds, en progression de 21,2% par rapport à l'exercice 2007. Ils ont essentiellement profité aux services fournis à la collectivité et au secteur des transports, entrepôts et communications.

Les opérations de crédit-bail, exclusivement réalisées par les établissements financiers, se sont chiffrées à 3 Mds, en augmentation de 31,3% par rapport à 2007.

GRAPHIQUE N° 16 BURKINA : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE



Les créances en souffrance nettes sont ressorties à 42 Mds, en diminution de 6,3% en 2008. Les crédits douteux ou litigieux, qui représentent 66,1% du total, ont baissé de 19,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Le taux brut de dégradation du portefeuille est évalué à 15,6%, contre 19,0% en 2007, tandis que le taux net de dégradation du portefeuille recule de 7,7% à 5,9%. Le taux de provisionnement des créances en souffrance s'améliore de 64,4% à 65,9% entre 2007 et 2008.

Le taux brut de dégradation du portefeuille se chiffre à 15,6%, contre 19,0% en 2007.

Les titres de placement, essentiellement détenus par les grandes banques (87,3%), sont passés de 65 Mds en 2007 à 84 Mds en 2008.

Les immobilisations financières, concentrées à 93,4% au niveau des établissements de grande taille, se sont accrues de 33,5% pour se chiffrer à 44 Mds en 2008.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 12,1% pour atteindre 48 Mds.

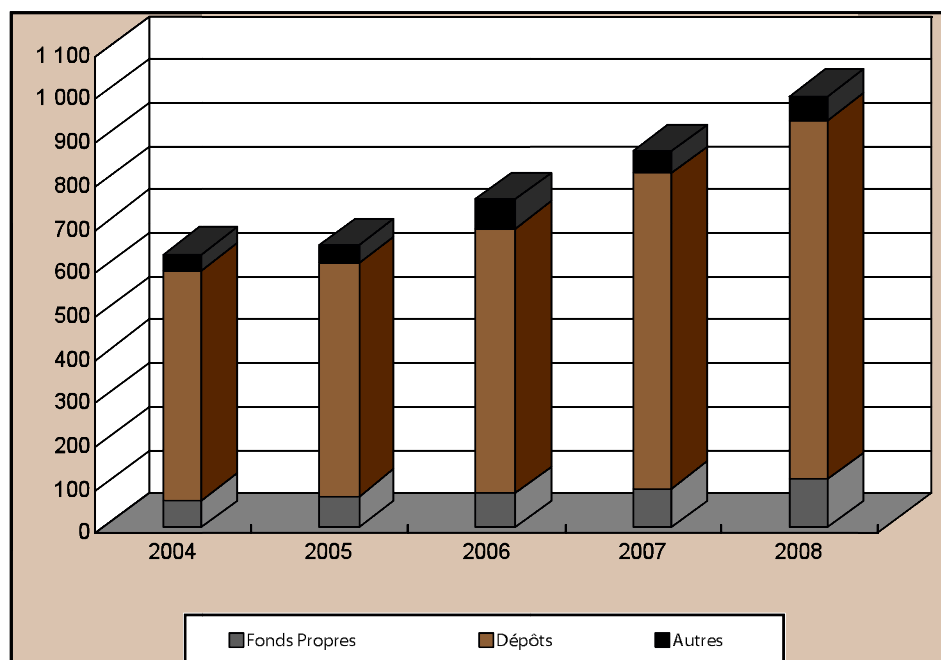
TABLEAU N° 12
BURKINA : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
Agriculture, sylviculture et pêche	3%	1%	3%	12%
Industries extractives	-	-	-	-
Industries manufacturières	15%	14%	14%	4%
Electricité, gaz, eau	1%	1%	1%	-
Bâtiments, travaux publics	8%	8%	7%	5%
Commerces, restaurants, hôtels	51%	53%	52%	26%
Transports, entrepôts et communications	7%	9%	8%	8%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	1%	1%	1%	3%
Services divers	14%	13%	14%	42%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : BCEAO

2.2.2.2. Ressources

GRAPHIQUE N° 17
BURKINA : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)



Les ressources se sont consolidées de 14,5% pour se situer à 991 Mds, dont ...

En 2008, les ressources se sont consolidées de 14,5% pour se chiffrer à 991 Mds. Cette évolution est principalement attribuable aux établissements de taille moyenne (+28,0%). Les ressources globales représentent 11,2% du total de l'Union.

Les fonds propres nets se sont établis à 109 Mds, contre 89 Mds l'exercice antérieur, soit une hausse de 22,7%, essentiellement imputable aux établissements de taille moyenne (+28,9%). Ils assurent la couverture des emplois globaux à hauteur de 11,9% en 2008, comme l'année précédente.

109 Mds de fonds propres nets
et ...

Les dépôts et emprunts sont évalués à 829 Mds, contre 726 Mds en 2007, soit une croissance de 14,2%, en liaison principalement avec celle observée dans les établissements de taille moyenne (+27,9%).

... 829 Mds de dépôts et
emprunts.

En 2008, les cinq plus grands établissements totalisent 73,7% des dépôts reçus.

Les ressources diverses ont augmenté de 5,4%, pour se situer à 53 Mds en 2008.

2.2.2.3. Trésorerie

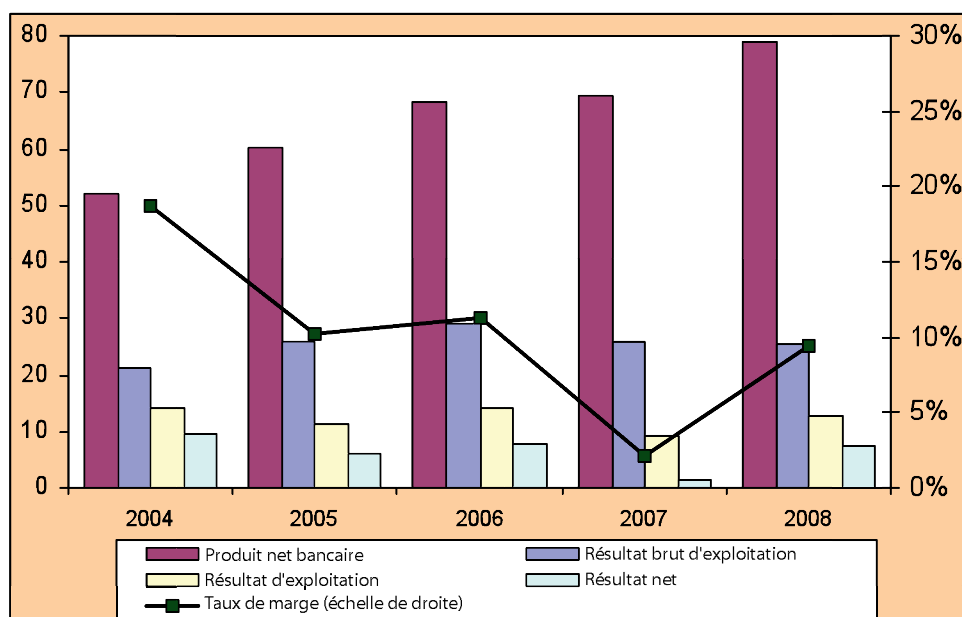
L'excédent de trésorerie s'est contracté de 36,2% pour se situer à 77 Mds, en raison d'un repli de 42,8% des disponibilités nettes auprès des établissements de crédit. Les avoirs en caisse ont également baissé de 14,9%, pour s'établir à 25 Mds. Ils représentent 31,7% du total.

L'excédent de trésorerie s'est
replié de plus d'un tiers pour se
situer à 77 Mds.

La position extérieure nette s'est dégradée, faisant apparaître un besoin net de 2 Mds, contre un surplus de 31 Mds en 2007.

2.2.2.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 18
BURKINA : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



 Le produit net bancaire ressort à
 79 Mds.

Le produit net bancaire a augmenté de 14,0% en s'établissant à 79 Mds au terme de l'exercice 2008, contre 69 Mds un an auparavant. Cette évolution est essentiellement liée à celle des produits nets réalisés sur les opérations avec la clientèle qui représentent 77,0% du produit net bancaire.

La marge globale d'intermédiation est ressortie à 7,5%, contre 7,3% en 2007.

Les frais généraux se sont chiffrés à 49 Mds, en accroissement de 16,6% par rapport à l'exercice précédent, au contraire des provisions nettes qui reculent de 23,5%.

Le résultat d'exploitation s'est établi à 13 Mds, contre 9 Mds en 2007.

Le coefficient net d'exploitation s'est dégradé de 1,1 point de pourcentage en se fixant à 72,2%, en liaison avec une évolution du produit net bancaire moins importante en valeur relative que celle des frais généraux et des amortissements.

 Le bénéfice net provisoire ressort
 à 7 Mds.

Le bénéfice net provisoire est passé de 1 Md en 2007 à 7 Mds en 2008. Huit établissements sur dix-sept annoncent des pertes provisoires cumulées de 5 Mds.

Le taux de marge nette s'est amélioré de 7,4 points de pourcentage, en passant de 2,1% en 2007 à 9,5% en 2008. Le coefficient de rentabilité a connu la même tendance, en passant de 1,5% à 6,3% sur la même période.

TABLEAU N° 13

BURKINA : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2008 (*)	VARIATIONS	
			2007-2008	
			Montants	%
EMPLOIS / RESSOURCES				
EMPLOIS NETS (1+2)	744 181	913 888	169 707	22,8%
1. CREDITS (a+b+c+d+e)	576 991	705 167	128 176	22,2%
a) Crédits à court terme	322 068	421 843	99 775	31,0%
b) Crédits à moyen terme	195 964	223 872	27 908	14,2%
c) Crédits à long terme	12 157	14 736	2 579	21,2%
d) Opérations de crédit-bail	2 316	3 040	724	31,3%
e) Crédits en souffrance	44 486	41 676	-2 810	-6,3%
2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)	167 190	208 721	41 531	24,8%
a) Titres de placement	65 361	84 036	18 675	28,6%
b) Immobilisations financières	32 852	43 872	11 020	33,5%
c) Autres immobilisations	42 504	47 628	5 124	12,1%
d) Divers	26 473	33 185	6 712	25,4%
RESSOURCES (1+2+3)	865 558	991 344	125 786	14,5%
1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)	726 227	829 116	102 889	14,2%
a) A vue	329 296	374 412	45 116	13,7%
b) A terme	396 931	454 704	57 773	14,6%
2. FONDS PROPRES NETS (a+b)	88 914	109 065	20 151	22,7%
a) Capital, dotations & réserves	64 388	81 725	17 337	26,9%
b) Autres	24 526	27 340	2 814	11,5%
3. AUTRES RESSOURCES	50 417	53 163	2 746	5,4%
TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS	121 377	77 456	-43 921	-36,2%

EVOLUTION DES RESULTATS				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	-947	-1 335	-388	41,0%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	54 493	60 867	6 374	11,7%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	2 630	4 209	1 579	60,0%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	364	492	128	35,2%
OPERATIONS DIVERSES	12 751	14 795	2 044	16,0%
1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER	69 291	79 028	9 737	14,1%
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	5 742	3 450	-2 292	-39,9%
2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	75 033	82 477	7 444	9,9%
FRAIS GENERAUX	-42 409	-49 467	-7 058	16,6%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-6 761	-7 568	-807	11,9%
3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	25 863	25 442	-421	-1,7%
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-16 901	-12 926	3 975	-23,5%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	153	145	-8	-5,2%
4. RESULTAT D'EXPLOITATION	9 115	12 641	3 526	38,7%
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	-3 247	-975	2 272	-70,0%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-518	-455	63	-12,2%
IMPOT SUR LE BENEFICE	-3 886	-3 740	146	-3,8%
5. RESULTAT	1 464	7 471	6 007	410,3%

RATIOS CARACTERISTIQUES				
TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	7,7%	5,9%	-1,8	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	64,4%	65,9%	1,5	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX & LITIGIEUX <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	70,2%	80,1%	9,9	
MARGE GLOBALE <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,3%	7,5%	0,2	
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	71,1%	72,2%	1,1	
TAUX DE MARGE NETTE <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	2,1%	9,5%	7,4	
COEFFICIENT DE RENTABILITE <i>Résultat net / Fonds propres</i>	1,5%	6,3%	4,8	

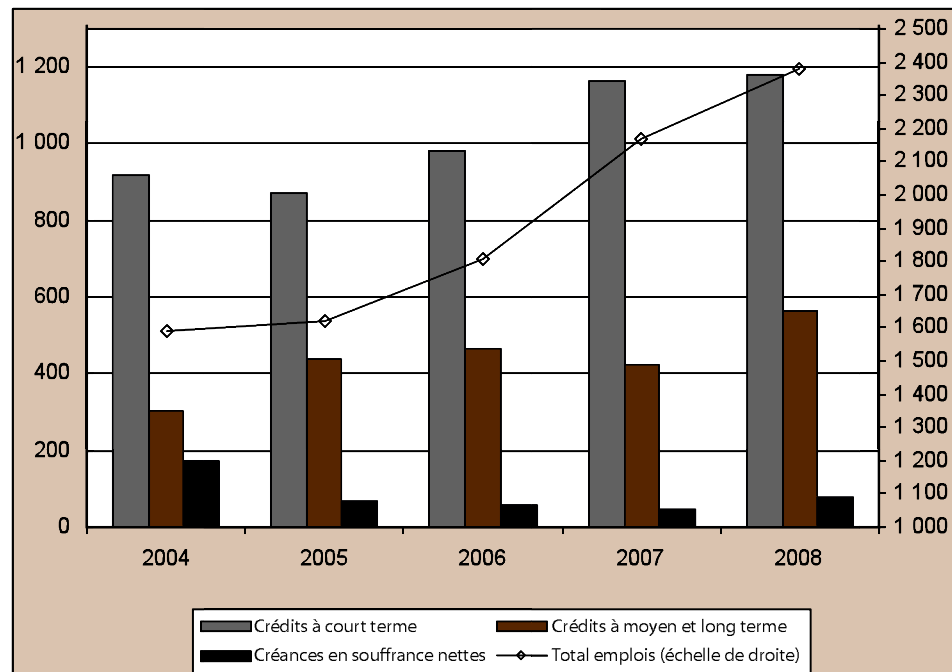
(*) Données provisoires

2.2.3. Côte d'Ivoire

2.2.3.1. Emplois

GRAPHIQUE N° 19

COTE D'IVOIRE : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



En Côte d'Ivoire, les emplois globaux se sont renforcés pour s'établir à 2.382 Mds, dont...

Les emplois globaux se sont renforcés au cours de l'exercice 2008, pour ressortir à 2.382 Mds, en progression annuelle de 9,9%, essentiellement sous l'impulsion des concours à la clientèle des banques de grande taille qui en représentaient 80,5%. Le volume global des emplois représente 29,3% du total de l'Union.

.....1.820 Mds de crédits à la clientèle.

Les crédits à la clientèle se sont fixés à 1.820 Mds, contre 1.635 Mds en 2007, soit une hausse de 11,4%.

Les cinq plus gros risques, hors concours consentis à l'Etat, totalisent 17,2% du total des crédits. Ils sont portés principalement sur les secteurs de l'industrie manufacturière, du commerce de gros et des télécommunications.

Les crédits à court terme ont faiblement augmenté de 1,2%, pour se situer à 1.180 Mds. Les déclarations à la Centrale des risques indiquent que l'évolution des crédits à court terme a profité notamment au financement des secteurs du commerce (39,2%) et de l'industrie manufacturière (36,9%).

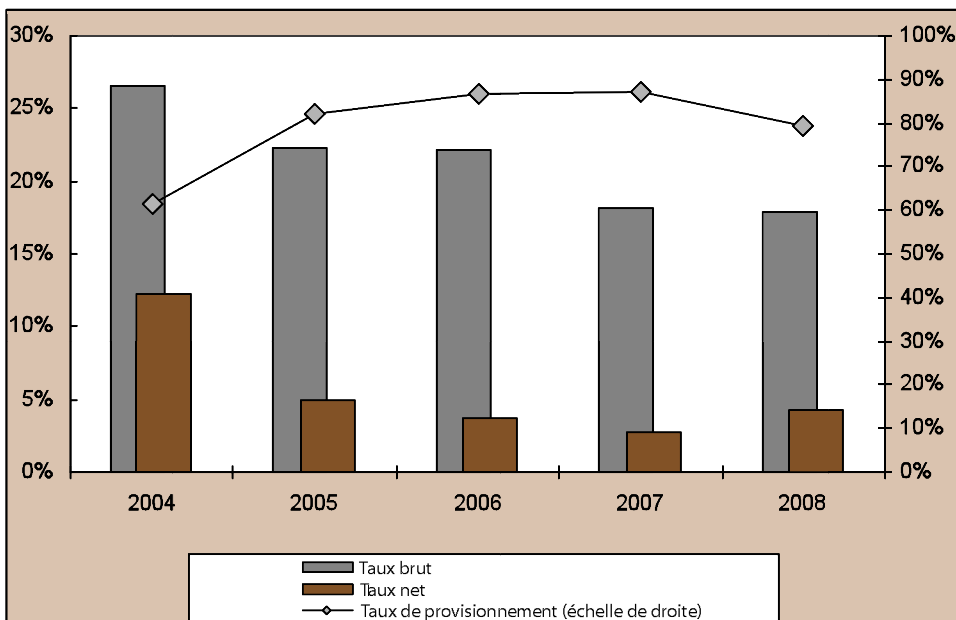
Les crédits à moyen terme ont connu un accroissement instable de 30,2% pour se situer à 455 Mds, contre 350 Mds l'année précédente, en liaison avec la hausse des encours des établissements de moyenne et grande taille.

Les crédits à long terme, accordés à hauteur de 85% par les établissements de grande taille, se sont accrus de 47,8% pour se situer à 58 Mds.

Les crédits à moyen et long termes ont été destinés principalement aux secteurs des télécommunications et des transports (35%) ainsi que de l'industrie manufacturière (22,9%).

Les opérations de crédit-bail, réalisées à concurrence de 51,1% par les grandes banques et de 43,7% par les établissements financiers, ont progressé de 37,6% pour se situer à 48 Mds.

GRAPHIQUE N° 20
COTE D'IVOIRE : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE



Les créances en souffrance nettes ont augmenté de 75,5% pour se situer à 79 Mds, dont 47 Mds de crédits impayés ou immobilisés qui se sont accrus de 127,2%. Les crédits douteux ou litigieux, d'un montant de 31 Mds, ont ainsi augmenté de 30,6%. Ces créances se concentrent respectivement à 50% et 36,7% sur les établissements de grande taille et de petite taille. Le taux brut de dégradation du portefeuille a légèrement baissé de 18,1% à 17,9%. En revanche, le taux net est passé de 2,8% à 4,3%, reflétant la diminution du taux de provisionnement des créances en souffrance de 87,2% à 79,2%.

Le taux brut de dégradation du portefeuille se situe à 17,9%.

Les titres de placement, concentrés à 81,3% sur les établissements de grande taille, sont évalués à 241 Mds, contre 303 Mds au terme de l'exercice 2007.

Les immobilisations financières ont augmenté de 43%, pour s'établir à 92 Mds. Elles sont détenues à hauteur de 88,8% par les établissements de grande taille.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ressortent à 128 Mds, en hausse de 33,6% par rapport à leur niveau en 2007. Elles sont logées à hauteur de 70,1% dans les grandes banques.

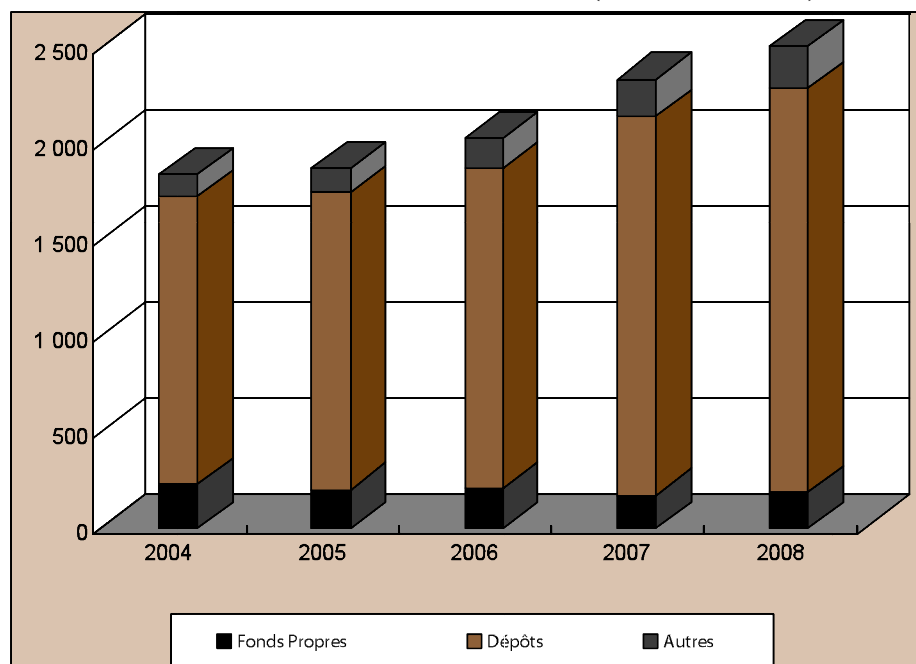
TABLEAU N° 14
COTE D'IVOIRE : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES
A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
Agriculture, sylviculture et pêche	4%	4%	3%	2%
Industries extractives	1%	1%	1%	1%
Industries manufacturières	28%	27%	27%	34%
Electricité, gaz, eau	3%	3%	4%	4%
Bâtiments, travaux publics	2%	2%	2%	2%
Commerces, restaurants, hôtels	41%	43%	41%	33%
Transports, entrepôts et communications	13%	12%	15%	16%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	4%	4%	3%	3%
Services divers	4%	4%	4%	5%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : BCEAO

2.2.3.2. Ressources

GRAPHIQUE N° 21
COTE D'IVOIRE : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)



Les ressources globales se sont accrues de 9,2% pour atteindre 2.547 Mds, dont...

En 2008, les ressources se sont accrues de 9,2% pour atteindre 2.547 Mds, contre 2.332 Mds un an plus tôt. Elles représentent 28,7% du total de l'Union, soit quasiment le même niveau que l'année précédente.

Les fonds propres nets ont augmenté de 11,3% pour se situer à 186 Mds. Cette hausse est imputable principalement aux établissements de grande taille. La couverture des emplois globaux est assurée à hauteur de 7,8%, contre 7,7% en 2007.

... 186 Mds de fonds propres nets et...

Les dépôts et emprunts ont augmenté de 6,5%, en s'établissant à 2.100 Mds, dont 1.093 Mds de dépôts à terme. Cette évolution est liée notamment à l'accroissement de 122,8% des dépôts effectués auprès des banques de taille moyenne, atténué toutefois par le repli de 19,7% de ceux logés dans les établissements de petite taille.

... 2.100 Mds de dépôts et emprunts.

Les ressources diverses sont ressorties en hausse de 34,7% pour atteindre 260 Mds, contre 193 Mds un an auparavant.

2.2.3.3. Trésorerie

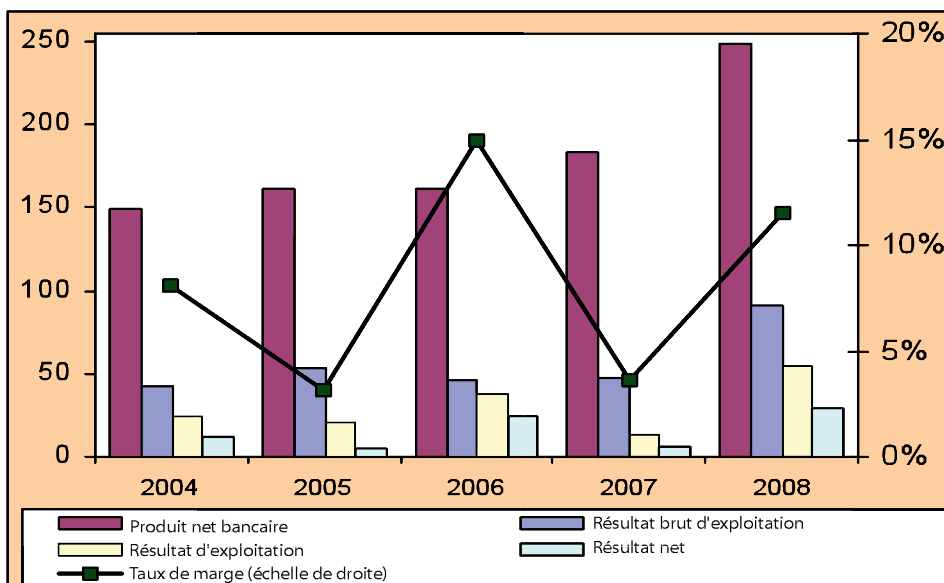
La contraction de l'**excédent de trésorerie** observée l'année précédente a ralenti en 2008. Le solde net s'est établi à 165 Mds, en diminution de 0,5% par rapport à 2007, du fait du repli de 3,8% des encaisses ressorties à 79 Mds et de l'accroissement des disponibilités nettes auprès des établissements de crédit établies à 86 Mds.

L'excédent de trésorerie se contracte de 0,5% pour revenir à 165 Mds.

La position extérieure nette s'est confortée au 31 décembre 2008, en ressortant à 121 Mds, contre 75 Mds à fin 2007.

2.2.3.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 22
COTE D'IVOIRE : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le produit net bancaire s'accroît de 35,3% pour ressortir à 248 Mds.

Le produit net bancaire s'accroît de 35,3% par rapport à l'année précédente, pour ressortir à 248 Mds, en liaison avec une augmentation de 30,6% des produits bancaires et une maîtrise des charges de même nature.

La marge globale d'intermédiation s'est établie à 8,5% en 2008, contre 8,2% l'année précédente.

Le résultat d'exploitation passe de 14 Mds à 55 Mds.

Le résultat d'exploitation passe de 14 Mds en 2007 à 55 Mds en 2008, en liaison notamment avec la hausse du produit net bancaire.

Le coefficient net d'exploitation s'améliore sensiblement par rapport à l'année précédente, en baissant de 78,2% à 68,2%, en dépit d'une expansion de 19,3% des frais généraux.

Le bénéfice net provisoire se consolide en ressortant à 29 Mds.

Le bénéfice net provisoire est ressorti à 29 Mds, après celui de 7 Mds à titre définitif enregistré en 2007. Cette performance est imputable aux résultats nets provisoires réalisés par les grandes banques. En revanche, six (6) établissements, dont quatre (4) de petite taille, annoncent une perte nette globale de 45 Mds.

Le taux de marge nette passe de 3,6% à 11,6% et le coefficient de rentabilité croît de 3,1% à 11,2%.

TABLEAU N° 15
COTE D'IVOIRE : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2008 (*)	VARIATIONS	
			2007-2008	
			Montants	%
EMPLOIS / RESSOURCES				
EMPLOIS NETS (1+2)	2 166 036	2 381 527	215 491	9,9%
1. CREDITS (a+b+c+d+e)	1 634 576	1 820 390	185 814	11,4%
a) Crédits à court terme	1 165 685	1 180 226	14 541	1,2%
b) Crédits à moyen terme	349 851	455 436	105 585	30,2%
c) Crédits à long terme	39 261	58 039	18 778	47,8%
d) Opérations de crédit-bail	34 774	47 850	13 076	37,6%
e) Crédits en souffrance	45 005	78 839	33 834	75,2%
2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)	531 460	561 137	29 677	5,6%
a) Titres de placement	303 155	241 261	-61 894	-20,4%
b) Immobilisations financières	64 247	91 893	27 646	43,0%
c) Autres immobilisations	95 927	128 136	32 209	33,6%
d) Divers	68 131	99 847	31 716	46,6%
RESSOURCES (1+2+3)	2 332 224	2 546 887	214 663	9,2%
1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)	1 971 667	2 100 356	128 689	6,5%
a) A vue	1 015 306	1 007 234	-8 072	-0,8%
b) A terme	956 361	1 093 122	136 761	14,3%
2. FONDS PROPRES NETS (a+b)	167 328	186 195	18 867	11,3%
a) Capital, dotations & réserves	123 087	143 029	19 942	16,2%
b) Autres	44 241	43 166	-1 075	-2,4%
3. AUTRES RESSOURCES	193 229	260 336	67 107	34,7%
TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS	166 188	165 360	-828	-0,5%

EVOLUTION DES RESULTATS				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	1 086	-2 687	-3 773	-347,4%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	144 808	177 530	32 722	22,6%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	15 497	35 096	19 599	126,5%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	4 060	5 343	1 283	31,6%
OPERATIONS DIVERSES	18 410	33 397	14 987	81,4%
1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER	183 861	248 679	64 818	35,3%
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	6 597	11 282	4 685	71,0%
2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	190 458	259 973	69 515	36,5%
FRAIS GENERAUX	-127 292	-151 853	-24 561	19,3%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-16 382	-17 199	-817	5,0%
3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	46 784	90 921	44 137	94,3%
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-34 438	-37 259	-2 821	8,2%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	1 265	1 452	187	14,8%
4. RESULTAT D'EXPLOITATION	13 611	55 114	41 503	304,9%
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	5 114	-6 794	-11 908	-232,9%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-2 578	-2 035	543	-21,1%
IMPOT SUR LE BENEFICE	-9 526	-17 557	-8 031	84,3%
5. RESULTAT	6 621	28 728	22 107	333,9%

RATIOS CARACTERISTIQUES				
TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	2,8%	4,3%	1,5	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	87,2%	79,2%	-8,0	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX & LITIGIEUX <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	92,4%	93,1%	0,7	
MARGE GLOBALE <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	8,2%	8,5%	0,3	
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	78,2%	68,1%	-10,1	
TAUX DE MARGE NETTE <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	3,6%	11,6%	8,0	
COEFFICIENT DE RENTABILITE <i>Résultat net / Fonds propres</i>	3,1%	11,2%	8,1	

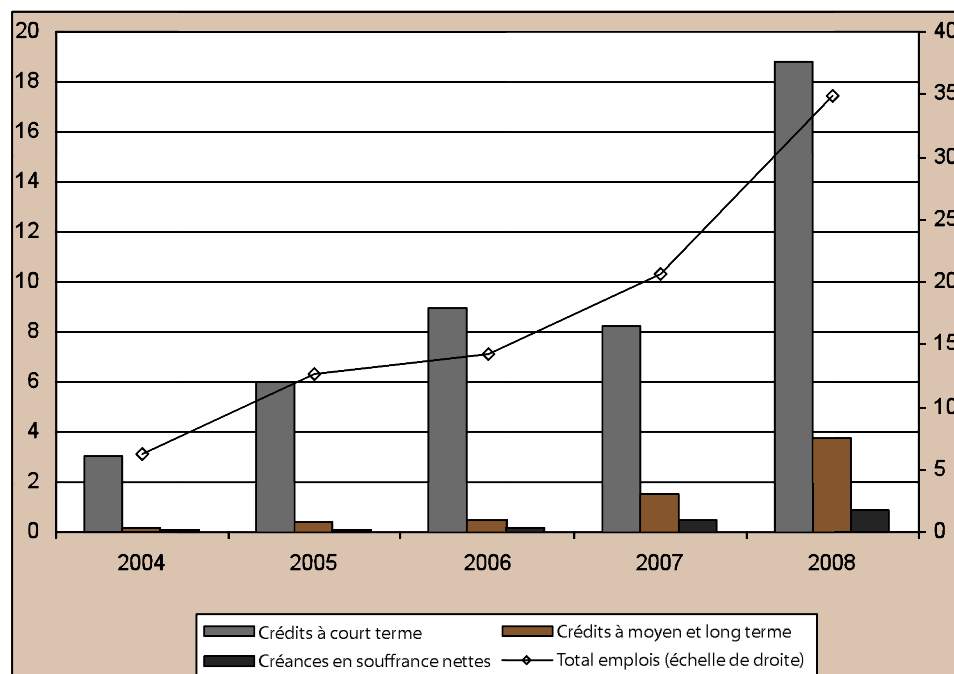
(*) Données provisoires

2.2.4. Guinée-Bissau

2.2.4.1. Emplois

GRAPHIQUE N° 23

GUINEE-BISSAU : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



En Guinée-Bissau, les emplois ont augmenté de 68,5% pour ressortir à 35 Mds, dont ...

Les emplois globaux se sont renforcés au cours de l'exercice 2008, notamment sous l'effet des crédits de campagne, ressortant à 35 Mds au 31 décembre 2008, contre 21 Mds un an auparavant. Ils ont ainsi représenté 0,43% de ceux de l'Union en progression de 0,20 point de pourcentage.

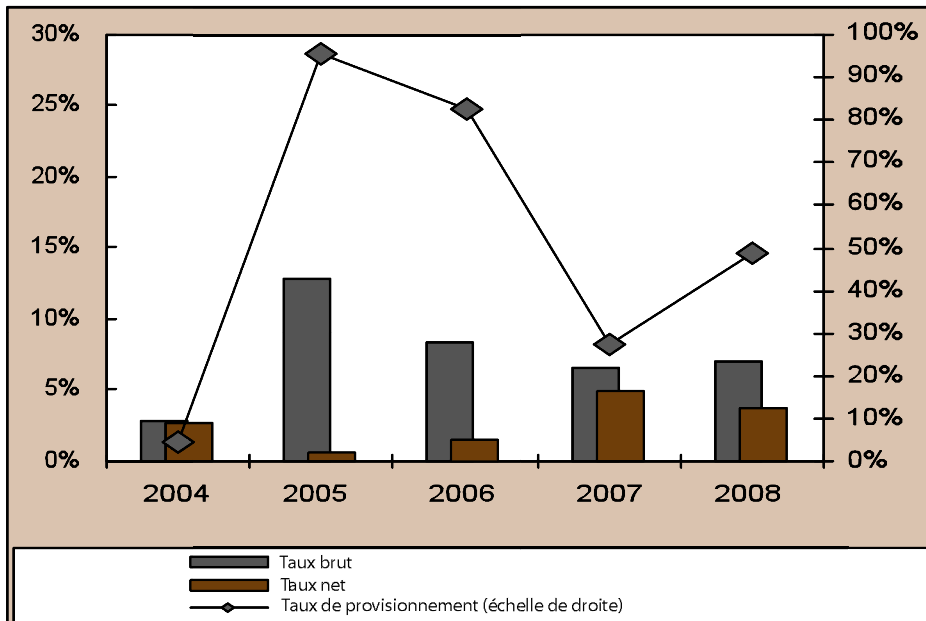
...23 Mds de crédits à la clientèle.

Au 31 décembre 2008, **les crédits à la clientèle**, d'un montant de 23 Mds ont augmenté de 129,8%. Ils représentaient une proportion stable de 67,3% des emplois globaux contre 67,4% un an plus tôt.

Les utilisations de crédit sont concentrées à 38,7% dans les services fournis à la collectivité, notamment les prêts aux particuliers. De même, 38% des crédits ont été alloués au secteur du commerce de gros à fin décembre 2008. Aucun crédit à long terme n'a été consenti au cours de l'année 2008.

GRAPHIQUE N° 24

GUINEE-BISSAU : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE



Les crédits en souffrance nets se sont élevés à 868 M à fin 2008, en progression de 75%, du fait des crédits impayés ou immobilisés. Les concours douteux ou litigieux se sont accrus de 44,2% pour s'établir à 372 M. Le taux brut de dégradation du portefeuille s'est fixé à 7% à fin décembre 2008 contre 6,6% un an plus tôt. Le taux net a reculé de 1,2 point pour se situer à 3,7% et le provisionnement des créances en souffrance est assuré à hauteur de 48,9% contre 27,2% un an plus tôt.

Le taux brut de dégradation du portefeuille s'est établi à 7%.

Les **titres de placement** se sont contractés de 2,1% pour se situer à 6 Mds, tandis que les immobilisations corporelles et incorporelles sont ressorties à 3 Mds, en progression de 28,2%.

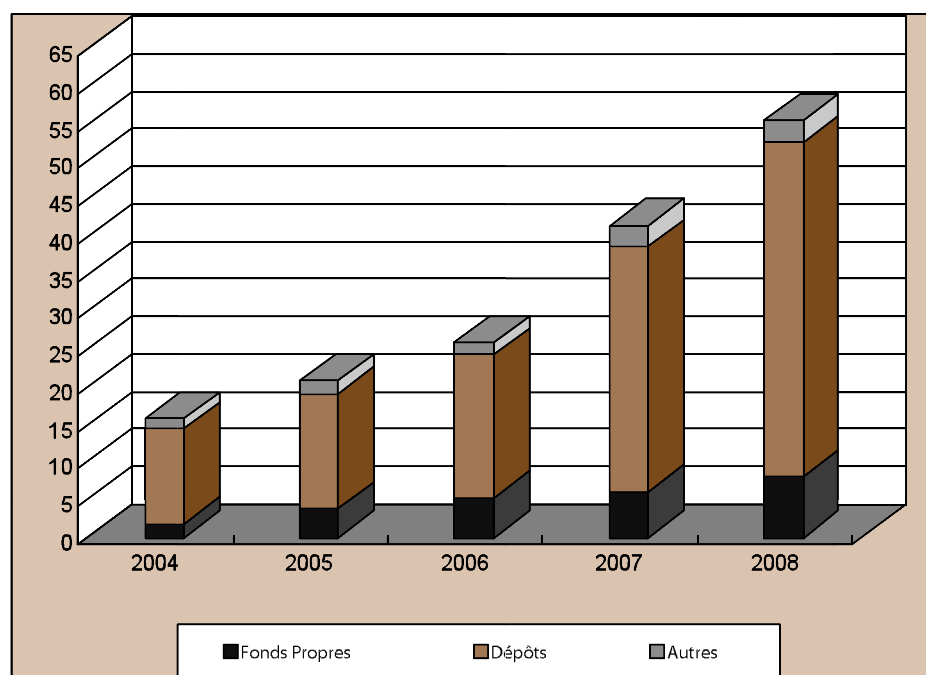
TABLEAU N° 16
GUINEE-BISSAU : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES
A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
Agriculture, sylviculture et pêche	1%	1%	2%	2%
Industries extractives	-	-	-	-
Industries manufacturières	9%	7%	6%	3%
Electricité, gaz, eau	1%	1%	-	3%
Bâtiments, travaux publics	8%	5%	8%	11%
Commerces, restaurants, hôtels	45%	40%	38%	38%
Transports, entrepôts et communications	-	-	-	3%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	1%	1%	1%	1%
Services divers	35%	45%	45%	39%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : BCEAO

2.2.4.2. Ressources

GRAPHIQUE N° 25
GUINEE-BISSAU : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)



.....
 Les ressources ont augmenté de
 33,6% pour atteindre 56 Mds, dont

Les ressources ont connu une progression de 33,6% après celle de 56,2% constatée en 2007, en s'établissant à 56 Mds. Cette évolution a été impulsée notamment par les dépôts et emprunts dont la croissance reste soutenue à 36,1% après 67,0% l'exercice précédent. Les ressources globales représentent une part de 0,62% à l'échelle de l'Union à fin décembre 2008, contre 0,52% un an plus tôt.

Les **fonds propres nets** ont poursuivi leur hausse, pour se situer à 8 Mds, en hausse de 32,2%. Ils représentent 14,6% des ressources totales, contre 14,5% en 2007.

...8 Mds de fonds propres nets et...

Les **dépôts et emprunts** ont augmenté de 36,1% pour se situer à 45 Mds, en liaison notamment avec l'évolution des ressources à vue qui se sont établies à 35 Mds contre 26 Mds l'exercice précédent.

...45 Mds de dépôts et emprunts, en hausse de plus d'un tiers.

Les **ressources diverses** sont aussi en progression, de 6,9% pour s'établir à 3 Mds.

2.2.4.3. Trésorerie

L'**excédent de trésorerie** s'est contracté de 1% pour ressortir à 21 Mds à fin décembre 2008. Les avoirs en caisse et disponibilités auprès des correspondants y contribuent respectivement pour 11,9% et 89,9%.

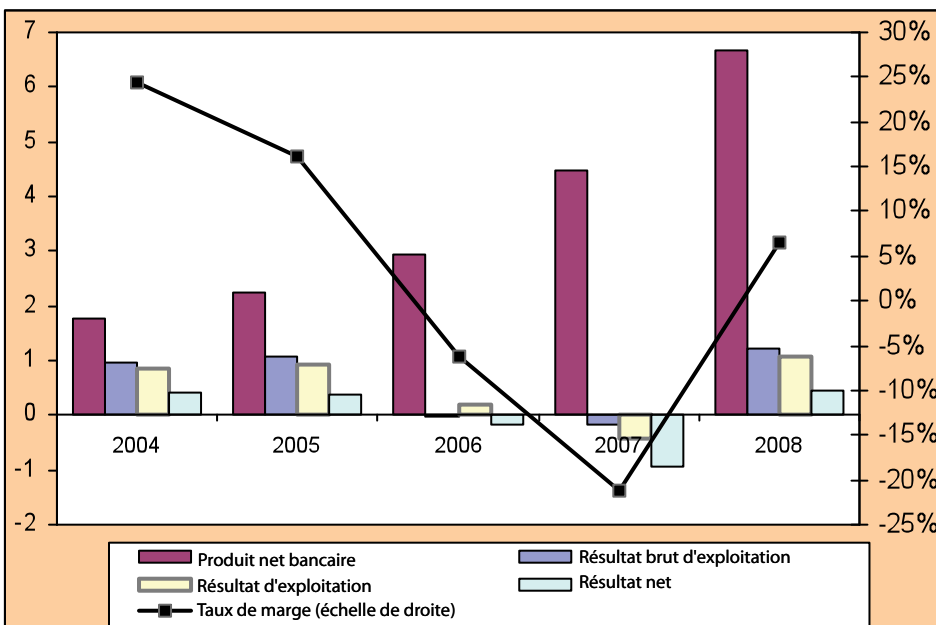
L'excédent de trésorerie se contracte légèrement pour ressortir à 21 Mds.

La **position extérieure nette** ressort à 496 M contre 4 Mds un an plus tôt.

2.2.4.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 26

GUINEE-BISSAU : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le **produit net bancaire** a enregistré une hausse de 49,7% pour s'établir à 7 Mds, sous l'effet notamment de l'accroissement des revenus nets tirés des opérations avec la clientèle.

Le produit net bancaire augmente de 49,7% pour s'établir à 7 Mds.

La **marge globale d'intermédiation** s'améliore de 0,7 point pour ressortir à 10,6%.

*Le résultat d'exploitation ressort à
1,1 Mds.*

Le solde du **résultat d'exploitation** s'inverse de - 411 M à 1,1 Md entre fin décembre 2007 et le 31 décembre 2008, en liaison avec l'amélioration du coefficient net d'exploitation qui passe de 107,9% à 82,2%.

*Le résultat net provisoire ressort
positif de 437 M.*

Le **résultat net provisoire** ressort positif de 437 M, résultant d'une compensation des pertes de 616 M et des bénéfices de 1.053 M. Le taux de marge nette est positif de 6,5%, en progression de 27,7 points par rapport à 2007, et le coefficient de rentabilité est en hausse de 20,1 points pour ressortir à 5%.

TABLEAU N° 17

GUINEE-BISSAU : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2008 (*)	VARIATIONS	
			2007-2008	
			Montants	%
EMPLOIS / RESSOURCES				
EMPLOIS NETS (1+2)	20 683	34 853	14 170	68,5%
1. CREDITS (a+b+c+d+e)	10 198	23 439	13 241	129,8%
a) Crédits à court terme	8 221	18 773	10 552	128,4%
b) Crédits à moyen terme	1 481	3 779	2 298	155,2%
c) Crédits à long terme	0	19	19	
d) Opérations de crédit-bail	0	0	0	
e) Crédits en souffrance	496	868	372	75,0%
2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)	10 485	11 414	929	8,9%
a) Titres de placement	6 000	5 875	-125	-2,1%
b) Immobilisations financières	21	21	0	0,0%
c) Autres immobilisations	2 564	3 288	724	28,2%
d) Divers	1 900	2 230	330	17,4%
RESSOURCES (1+2+3)	41 518	55 472	13 954	33,6%
1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)	32 700	44 492	11 792	36,1%
a) À vue	26 162	35 422	9 260	35,4%
b) À terme	6 538	9 070	2 532	38,7%
2. FONDÉS PROPRES NETS (a+b)	6 126	8 101	1 975	32,2%
a) Capital, dotations & réserves	6 126	7 421	1 295	21,1%
b) Autres	0	680	680	
3. AUTRES RESSOURCES	2 692	2 879	187	6,9%
TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS	20 835	20 619	-216	-1,0%
EVOLUTION DES RESULTATS				
OPÉRATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	325	254	-71	-21,8%
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTELE	2 774	4 610	1 836	66,2%
OPÉRATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	226	414	188	83,2%
CRÉDIT-BAIL & OPÉRATIONS ASSIMILÉES	0	0	0	
OPÉRATIONS DIVERSES	1 141	1 537	396	34,7%
1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER	4 466	6 815	2 349	52,6%
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	17	16	-1	-5,9%
2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	4 483	6 703	2 220	49,5%
FRAIS GÉNÉRAUX	-3 865	-4 656	-791	20,5%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-796	-835	-39	4,9%
3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-178	1 212	1 390	-780,9%
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-251	-163	88	-35,1%
REINTEGRAT ¹ INTERETS S/ CRÉANCES EN SOUFFRANCE	18	10	-8	-44,4%
4. RESULTAT D'EXPLOITATION	-411	1 059	1 470	-357,7%
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	-133	-439	-306	230,1%
RÉSULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-328	37	365	-111,3%
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE	-77	-220	-143	185,7%
5. RESULTAT	-949	437	1 386	-146,0%
RATIOS CARACTERISTIQUES				
TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	4,9%	3,7%	-1,2	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	27,2%	48,9%	21,7	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX & LITIGIEUX <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	41,5%	50,0%	8,5	
MARGE GLOBALE <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	9,9%	10,6%	0,7	
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	107,9%	82,2%	-25,7	
TAUX DE MARGE NETTE <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	-21,2%	6,5%	27,7	
COEFFICIENT DE RENTABILITE <i>Résultat net / Fonds propres</i>	-15,1%	5,0%	20,1	

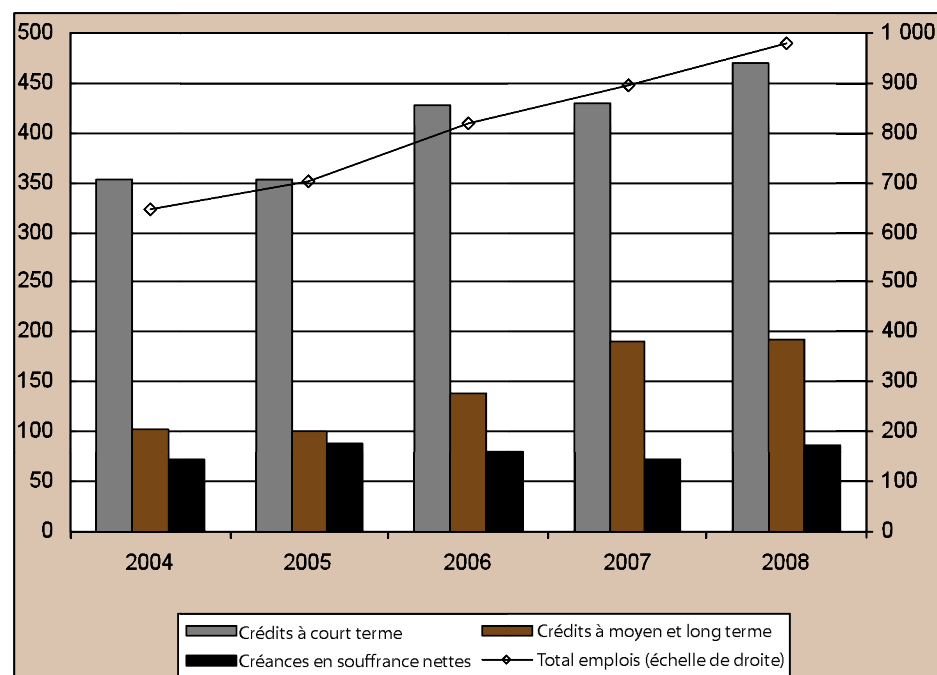
(*) Données provisoires

2.2.5. Mali

2.2.5.1. Emplois

GRAPHIQUE N° 27

MALI : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



.....
 Au Mali, les emplois ont progressé
 de 9,4% pour se fixer à 981 Mds,
 dont

En 2008, les emplois globaux ont progressé de 9,4% contre 11,8% un an plus tôt, pour s'établir à 981 Mds, sous l'effet principalement de la hausse des crédits de campagne.

La part des établissements de grande taille dans les emplois est restée stable par rapport à l'année précédente, s'établissant à 76,1%. Par ailleurs, les emplois totaux du système bancaire malien représentent 12,3% de ceux de l'Union contre 12,7% en 2007.

.....
 ... 749 Mds de crédits à la
 clientèle.

Les **crédits à la clientèle** atteignent 749 Mds, en progression de 8,3%. La part des banques de grande taille a reculé de 1,5 point sur douze mois, pour se situer à 72,4%. Celle des établissements de petite taille s'établit à 18,9% contre 21,5% à fin 2007 tandis que la part des banques de taille moyenne augmente de 4,7% à 8,8% sur douze mois.

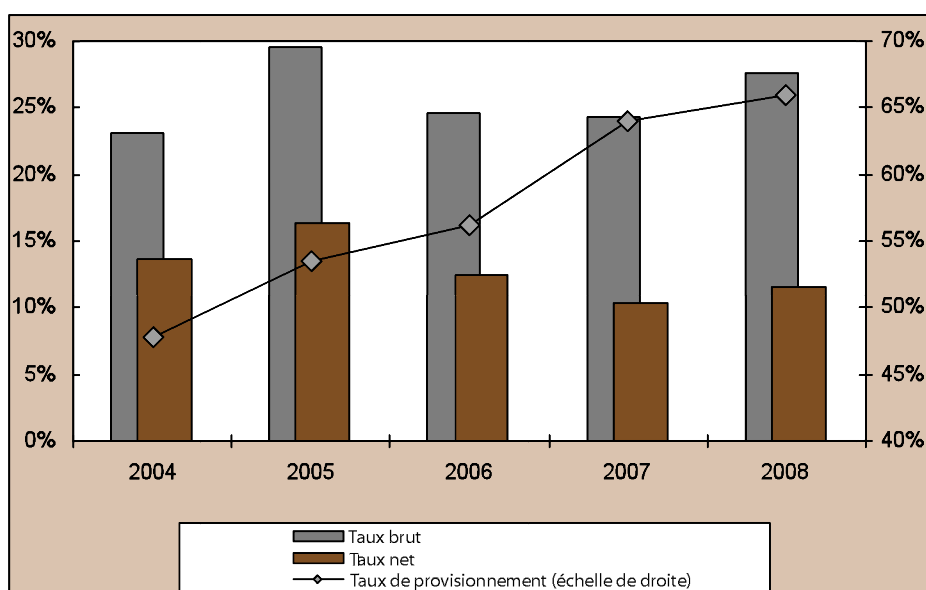
Les crédits à court terme, en progression de 9,5%, s'établissent à 470 Mds à fin décembre 2008. Ils ont principalement bénéficié au secteur du commerce pour 42,4% et aux activités agricoles pour 17,8%.

Les crédits à moyen et long termes ont également progressé de 3,4% pour s'établir à 189 Mds au 31 décembre 2008. Ils ont bénéficié notamment au secteur de services divers (30,9%), du commerce de gros et de détail (27,7%) ainsi qu'à ceux des transports, entrepôts et communications (27,6%).

Les activités de crédit-bail, en s'établissant à 3 Mds, sont en progression de 30,2% après la forte hausse de 116,5% constatée à fin 2007.

GRAPHIQUE N° 28

MALI : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE



Les créances en souffrance nettes, d'un montant de 86 Mds ont progressé de 20,9% après un repli de 11% en 2007. Elles sont essentiellement localisées dans les établissements de grande taille (72,2%), ceux de moyenne et petite tailles se répartissant respectivement 13,7% et 14,1% de leur total.

Le taux brut de dégradation du portefeuille est en augmentation de 3,4 points à 27,6%. Le taux net progresse également, de 1,2 point pour s'établir à 11,5%. Le taux de provisionnement des créances en souffrance s'améliore de 1,5 point de pourcentage pour se situer à 65,9%.

.....
Le taux brut de dégradation du portefeuille atteint 27,6%...
.....

Les **titres de placement** progressent de 39,6% à fin décembre 2008, en s'établissant à 52 Mds. Les établissements de grande taille en possèdent 79,7% et ceux de petite taille 15,5%.

Les **immobilisations financières** sont en recul de 13,1%, après l'augmentation de 22,3% constatée douze mois plus tôt. D'un montant de 41 Mds, elles demeurent détenues, à 98,5%, par les établissements de grande taille.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont progressé de 22,9% pour atteindre 94 Mds.

TABLEAU N° 18

MALI : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES

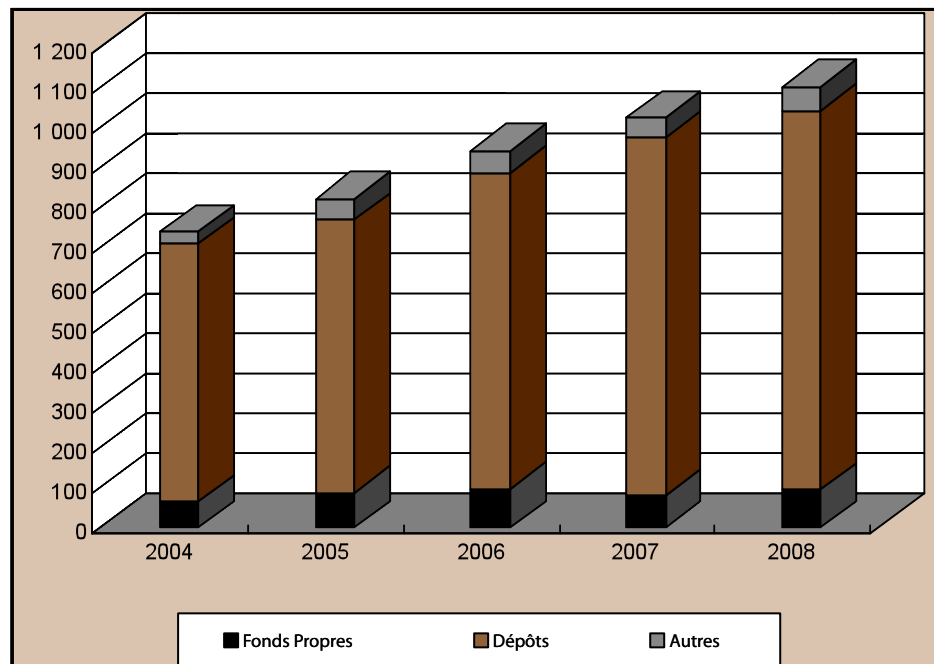
Secteurs d'activité	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007	Juillet 2008
Agriculture, sylviculture et pêche	13%	11%	13,3%	14,8%
Industries extractives	2%	1%	0,7%	0,04%
Industries manufacturières	7%	6%	5,9%	7,8%
Electricité, gaz, eau	4%	4%	2,6%	3,4%
Bâtiments, travaux publics	2%	2%	2%	1,8%
Commerces, restaurants, hôtels	44%	46%	44,4%	39,7%
Transports, entrepôts et communications	12%	11%	12,5%	13,9%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	8%	11%	12,8%	-
Services divers	8%	8%	5,8%	18,6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : BCEAO

2.2.5.2. Ressources

GRAPHIQUE N° 29

MALI : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)



Les ressources globales des établissements de crédit du Mali sont ressorties à 1.097 Mds, en progression de 7,3% sur l'année.

 Les ressources globales ressortent
 à 1.097 Mds, dont...

Comparativement à l'ensemble des ressources de l'Union, leur part s'est établie à 12,4% à fin décembre 2008, contre 12,7% un an plus tôt.

Les **fonds propres nets** se sont établis à 93 Mds contre 80 Mds à la fin de l'exercice précédent, soit une progression de 15,6% après le recul de 16,7% observé douze mois plus tôt. Cette évolution est imputable principalement aux établissements de grande et de moyenne tailles qui progressent respectivement de 9,2% et 18,3%.

 ... 93 Mds de fonds propres nets
 et...

Les **dépôts et emprunts** ont progressé de 5,9% pour s'établir à 945 Mds. Leur part dans le total des ressources est restée stable à 86%. Ils sont concentrés à 77% dans les établissements de grande taille contre 80% douze mois plus tôt. Par ailleurs, la part détenue par les établissements de petite taille régresse de 1,9 point de pourcentage pour s'établir à 15% à fin 2008, tandis que ceux de taille moyenne se répartissent désormais 8% contre 3,1% à fin 2007.

 ... 945 Mds de dépôts et em-
 prunts.

Les **ressources diverses** s'élèvent à 60 Mds, en augmentation de 18,9% sur l'année.

2.2.5.3. Trésorerie

L'**excédent de trésorerie** s'est contracté de 7,3% pour se situer à 117 Mds. Les avoirs en caisse et disponibilités nettes auprès des correspondants contribuent à cet excédent respectivement pour 38,4% et 61,6%.

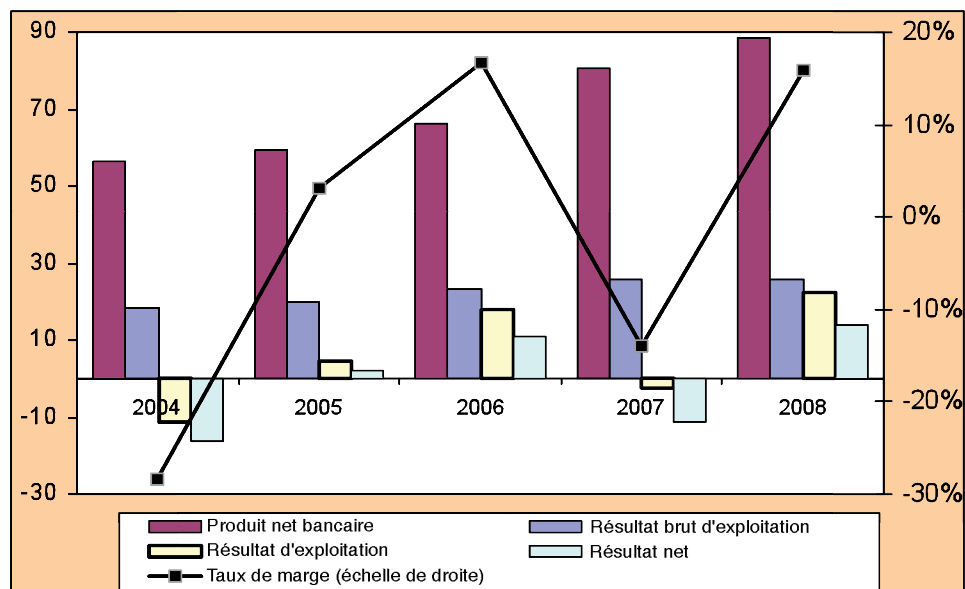
 L'excédent de trésorerie s'est dé-
 gradé pour se situer à 117 Mds.

La **position extérieure nette** a poursuivi le recul observé depuis deux ans, en s'établissant à 23 Mds contre 41 Mds à fin 2007.

2.2.5.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 30

MALI : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le produit net bancaire progresse de 9,7% pour se situer à 88 Mds.

Le **produit net bancaire** progresse de 9,7%, passant de 81 Mds à 88 Mds au cours de la période sous revue, en liaison principalement avec l'augmentation de 8,5% des produits nets sur opérations avec la clientèle.

La **marge globale d'intermédiation** progresse de 0,6 point de pourcentage pour s'établir à 7,9%.

Le coefficient net d'exploitation se dégrade, en passant de 73,7% à 74,5%, malgré l'amélioration du produit net bancaire et en raison de l'augmentation de 13% des frais généraux.

L'effort net de provisionnement est en chute libre de 94,1 points de pourcentage, pour s'établir à 14,1%.

Le résultat d'exploitation a accru pour se situer à 23 Mds.

Le **résultat d'exploitation** s'est fortement accru pour se situer à 23 Mds, sous l'effet notamment d'une baisse de 25 Mds des provisions nettes sur risques qui ressortent à 4 Mds.

Les établissements affichent un bénéfice net globale de 14 Mds.

Les établissements de crédit du Mali affichent un bénéfice net global provisoire de 14 Mds à fin décembre 2008, après une perte nette globale de 11 Mds douze mois plus tôt. Les banques de grande taille en détiennent l'essentiel (11 Mds).

Le taux de marge nette s'inscrit en augmentation de 29,8 points, pour se situer à 15,9%, de même que le coefficient de rentabilité qui s'affiche à 13,3% en amélioration de 25,4 points de pourcentage.

TABLEAU N° 19
MALI : SITUATION RESUMEE

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2008 (*)	VARIATIONS	
			2007-2008	
			Montants	%
EMPLOIS / RESSOURCES				
EMPLOIS NETS (1+2)	896 586	980 700	84 114	9,4%
1. CREDITS (a+b+c+d+e)	692 227	749 382	57 155	8,3%
a) Crédits à court terme	429 544	470 437	40 893	9,5%
b) Crédits à moyen terme	165 638	165 342	-296	-0,2%
c) Crédits à long terme	23 119	23 962	843	3,6%
d) Opérations de crédit-bail	2 457	3 200	743	30,2%
e) Crédits en souffrance	71 469	86 441	14 972	20,9%
2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)	204 359	231 318	26 959	13,2%
a) Titres de placement	37 357	52 159	14 802	39,6%
b) Immobilisations financières	47 676	41 423	-6 253	-13,1%
c) Autres immobilisations	76 265	93 716	17 451	22,9%
d) Divers	43 061	44 020	959	2,2%
RESSOURCES (1+2+3)	1 022 340	1 097 314	74 974	7,3%
1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)	891 673	944 593	52 920	5,9%
a) A vue	520 314	575 046	54 732	10,5%
b) A terme	371 359	369 547	-1 812	-0,5%
2. FONDS PROPRES NETS (a+b)	80 416	92 949	12 533	15,6%
a) Capital, dotations & réserves	59 815	75 000	15 185	25,4%
b) Autres	20 601	17 949	-2 652	-12,9%
3. AUTRES RESSOURCES	50 251	59 772	9 521	18,9%
TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS	125 754	116 614	-9 140	-7,3%
EVOLUTION DES RESULTATS				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	193	-953	-1 146	-593,8%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	64 807	70 344	5 537	8,5%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	1 365	4 068	2 703	198,0%
CRÉDIT-BAIL & OPÉRATIONS ASSIMILÉES	306	481	175	57,2%
OPÉRATIONS DIVERSES	13 965	14 532	567	4,1%
1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER	80 636	88 472	7 836	9,7%
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	4 684	3 424	-1 260	-26,9%
2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	85 320	91 905	6 585	7,7%
FRAIS GÉNÉRAUX	-50 089	-56 544	-6 455	12,9%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-9 270	-9 327	-57	0,6%
3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	25 961	26 034	73	0,3%
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-28 238	-3 696	24 542	-86,9%
REINTEGRAT° INTERETS SI CRÉANCES EN SOUFFRANCE	138	248	110	79,7%
4. RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 139	22 586	24 725	-1155,9%
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	16	-1 168	-1 184	-7400,0%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-1 515	-1 142	373	-24,6%
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE	-7 571	-6 168	1 403	-18,5%
5. RESULTAT	-11 209	14 108	25 317	-225,9%
RATIOS CARACTERISTIQUES				
TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	10,3%	11,5%	1,2	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	64,0%	65,9%	1,9	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX & LITIGIEUX <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	74,4%	65,9%	-8,5	
MARGE GLOBALE <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,3%	7,9%	0,6	
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	73,7%	74,5%	0,8	
TAUX DE MARGE NETTE <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	-13,9%	15,9%	29,8	
COEFFICIENT DE RENTABILITE <i>Résultat net / Fonds propres</i>	-12,1%	13,3%	25,4	

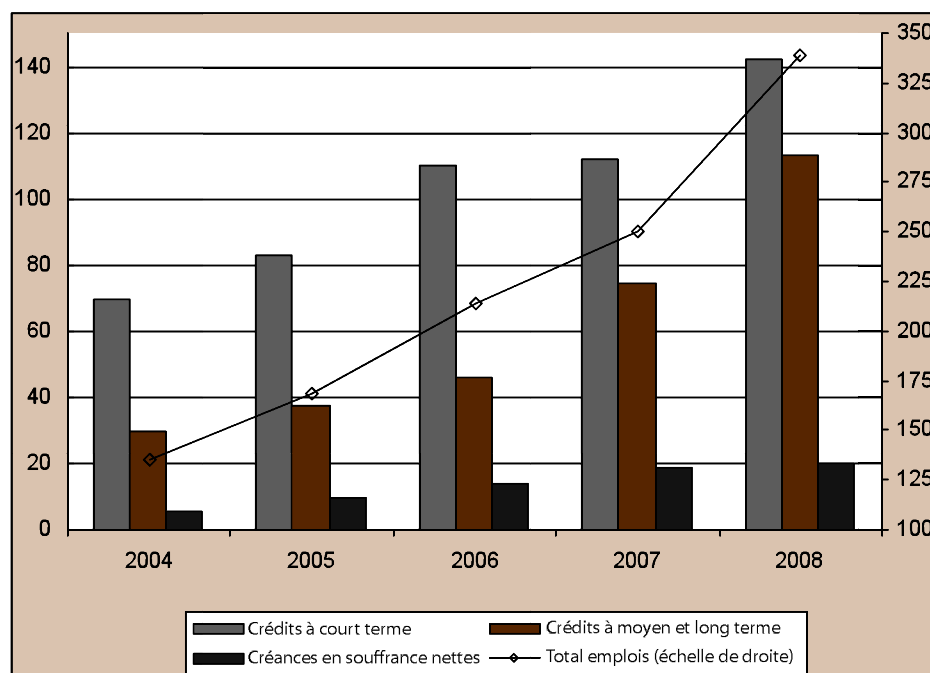
(*) Données provisoires

2.2.6. Niger

2.2.6.1. Emplois

GRAPHIQUE N°31

NIGER : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



Les emplois globaux se sont consolidés de 35,6% au cours de l'exercice 2008, en ressortant à 339 Mds, contre 250 Mds en 2007. Ils représentent 4,2% du total de l'Union.

.....
Au Niger, les emplois se sont consolidés de 35,6% pour ressortir à 339 Mds, dont ...

Les **crédits à la clientèle** se sont établis à 275 Mds au terme de l'exercice 2008 contre 205 Mds un an plus tôt, soit une hausse de 34,2%. Ils se concentrent à hauteur de 59,6% sur les établissements de taille moyenne, et à 19,0 % sur la seule banque de grande taille.

.....
... 275 Mds de crédits à la clientèle.

Les crédits à court terme ont enregistré une hausse de 26,6% pour se situer à 142 Mds à fin décembre 2008. Leur part dans le total des concours accordés à la clientèle est estimée à 51,6% soit un repli de 2,6 points par rapport à l'exercice 2007. Les crédits de l'exercice sont portés à 24,6% par une grande banque, 50,6% par les établissements de taille moyenne et 24,8% par ceux de petite taille. Les crédits de campagne se sont également fortement consolidés, passant de 695 M en 2007 à 921 M en 2008.

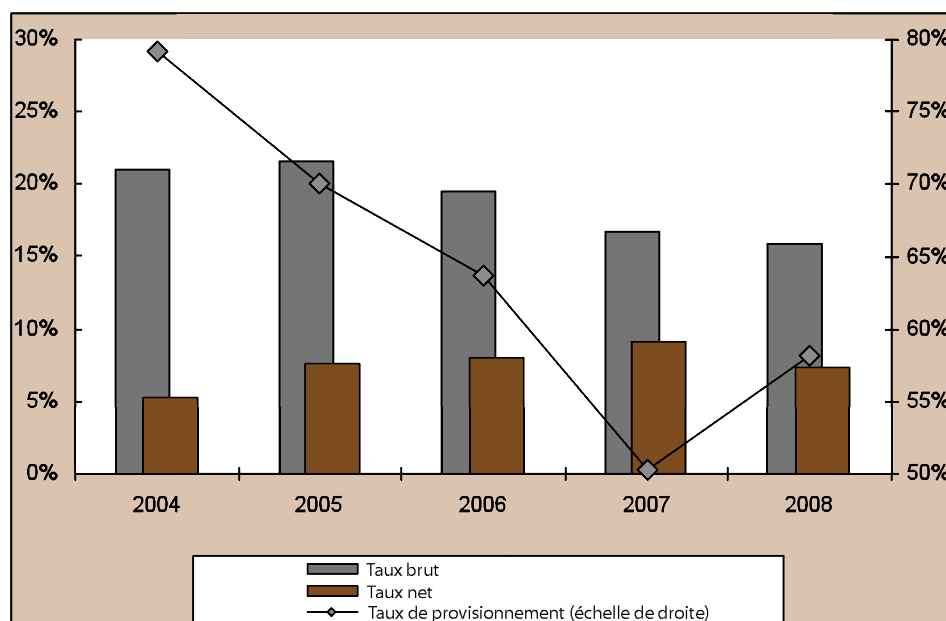
Selon les déclarations effectuées à la Centrale des risques, les concours à court terme ont été essentiellement alloués aux secteurs du commerce, du transport ainsi que celui des services fournis à la collectivité.

Les crédits à moyen terme se sont accrus de 49,3% pour s'établir à 97 Mds à fin décembre 2008, après une hausse de 66,7% un an auparavant. Atteignant 35,3% des crédits totaux, ils ont principalement bénéficié aux secteurs des services fournis à la collectivité et au commerce.

Les crédits à long terme sont évalués à 16 Mds à fin décembre 2008. Ils ont progressé de 69,5%, après 39,7% un an plus tôt et ont principalement été alloués aux mêmes secteurs que les concours à moyen terme.

GRAPHIQUE N° 32

NIGER : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE



Le taux brut de dégradation du portefeuille baisse à 15,9%.

Les créances en souffrance nettes, d'un montant de 20 Mds, ont augmenté de 8,6% en 2008, après une hausse de 34,4% enregistrée en 2007. La qualité du portefeuille s'est largement améliorée, le taux brut de dégradation passant de 16,7% à 15,9%. Le taux net a également diminué de 9,1% à 7,3%, reflétant une augmentation du taux de provisionnement des créances en souffrance de 50,3% à 58,2%.

Les **titres de placement** évalués à 23 Mds se sont accrus de 74,6% au cours de l'année 2008. Ils sont détenus à hauteur de 50,1% par une banque de grande taille et à 46,3% par les établissements de taille moyenne.

Les **immobilisations financières** se sont appréciées de 163,0% pour s'établir à 10 Mds, après une hausse de 3,1% en 2007. Elles sont détenues à 82,9% par une grande banque.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont restés quasiment stables à 18 Mds.

TABLEAU N° 20

NIGER : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES

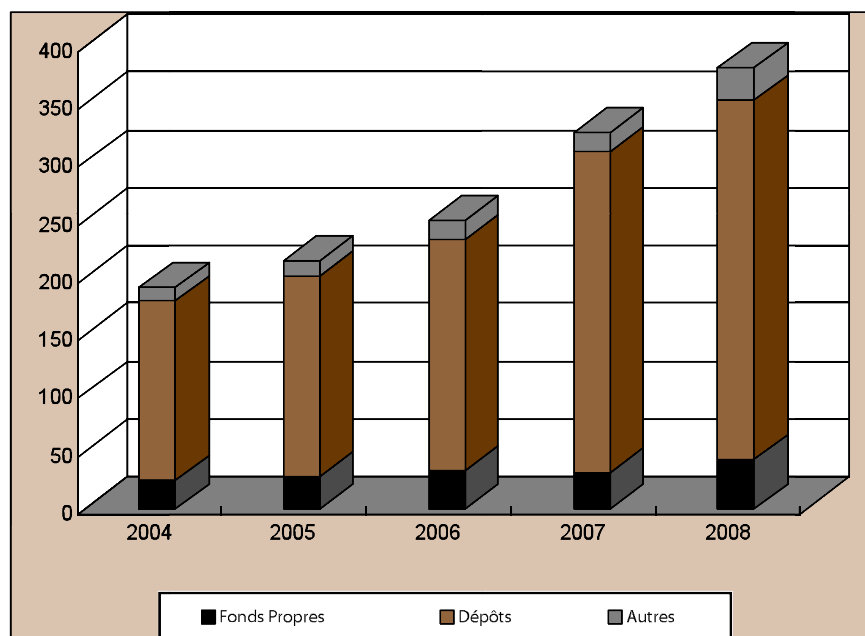
Secteurs d'activité	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
Agriculture, sylviculture et pêche	2%	-	1%	1%
Industries extractives	4%	5%	7%	6%
Industries manufacturières	4%	3%	4%	3%
Electricité, gaz, eau	5%	6%	6%	6%
Bâtiments, travaux publics	8%	10%	9%	9%
Commerces, restaurants, hôtels	45%	43%	41%	39%
Transports, entrepôts et communications	15%	16%	13%	18%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	3%	3%	3%	2%
Services divers	14%	14%	16%	16%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : BCEAO

2.2.6.2. Ressources

GRAPHIQUE N° 33

NIGER : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)



En 2008, les ressources globales se situent à 380 Mds contre 325 Mds un an plus tôt, soit une hausse de 16,8%. Leur volume global représente 4,3% du total de l'Union, contre 4,0% en 2007.

Les ressources se situent à 380 Mds, dont ...

... 42 Mds de fonds propres nets
et...

Les **fonds propres nets** se sont renforcés de 34,4% pour se fixer à 42 Mds. Ils assurent la couverture des emplois globaux à concurrence de 12,5%, contre 13,7% en 2007.

... 310 Mds de dépôts et emprunts.

A l'instar de l'année 2007 où ils s'étaient inscrits en hausse de 39,0%, les **dépôts et emprunts** se sont consolidés de 12,3% pour s'établir à 310 Mds en 2008. Cinq (5) banques collectent 89,3% des dépôts de la clientèle à fin 2008.

Les **ressources diverses** ont augmenté de 55,9% pour ressortir à 28 Mds en 2008, contre 11,4% constatée en 2007.

2.2.6.3. Trésorerie

L'excédent de trésorerie s'est replié de près de moitié pour s'établir à 41 Mds.

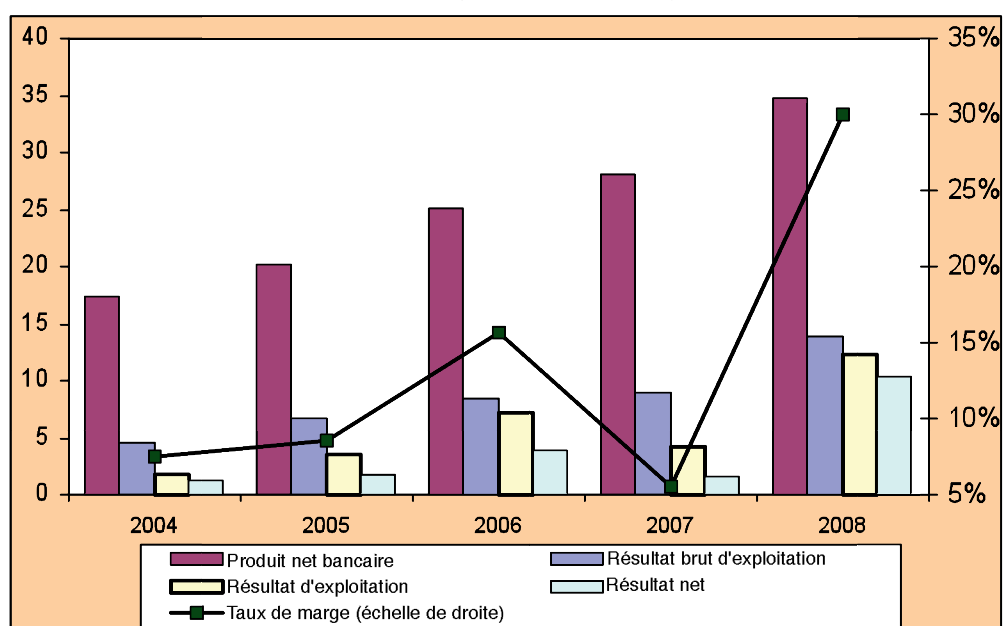
L'**excédent de trésorerie** s'est replié de 45,3% pour s'établir à 41 Mds. Les avoirs en caisse et disponibilités nettes auprès des correspondants représentent respectivement 42,5% et 57,5% du total en 2008 contre 22,7% et 77,2% un an plus tôt.

La **position extérieure nette** est ressortie à 9 Mds au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 80%.

2.2.6.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 34

NIGER : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le **produit net bancaire** s'est amélioré de 23,9% par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 35 Mds à fin décembre 2008. Cette croissance est notamment attribuable aux performances réalisées sur les opérations avec la clientèle et sur celles de change qui représentent respectivement 84,6% et 13,0% du produit net bancaire.

Le produit net bancaire s'est amélioré de 23,9% pour ressortir à 35 Mds.

La **marge globale d'intermédiation** a légèrement fléchi de 0,7 point pour s'établir à 8,3%, en raison notamment d'une hausse de 0,8 point du coût total des ressources et d'une baisse de 0,5 point du rendement moyen des prêts.

Le **résultat d'exploitation** a quasiment triplé, en passant de 4 Mds à 12 Mds au terme de l'exercice 2008. Cette forte croissance résulte principalement de la hausse de 24,3% du produit global d'exploitation et la baisse des provisions nettes pour risques de 63,6%.

Le résultat d'exploitation a quasiment triplé pour passer à 12 Mds.

Le coefficient net d'exploitation s'est replié, en passant de 71,2% en 2007 à 62,3% en 2008.

Le **bénéfice net provisoire** s'est fortement consolidé, en passant de 2 Mds à 10 Mds. Toutefois, trois (3) établissements sur onze (11) annoncent des pertes dont le cumul devrait atteindre 1 Md.

Le bénéfice net provisoire s'est fortement consolidé en passant de 2 Mds à 10 Mds.

Le coefficient de rentabilité s'est fortement amélioré, en passant de 4,6% à 20,7% à fin 2008.

TABLEAU N° 21
NIGER : SITUATION RESUMEE

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2008 (*)	VARIATIONS	
			2007-2008	
			Montants	%
EMPLOIS / RESSOURCES				
EMPLOIS NETS (1+2)	250 074	338 996	88 922	35,6%
1. CREDITS (a+b+c+d+e)	205 084	275 141	70 057	34,2%
a) Crédits à court terme	112 142	141 950	29 808	26,6%
b) Crédits à moyen terme	64 741	96 690	31 949	49,3%
c) Crédits à long terme	9 625	16 319	6 694	69,5%
d) Opérations de crédit-bail	0	0	0	
e) Crédits en souffrance	18 576	20 182	1 606	8,6%
2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)	44 990	63 855	18 865	41,9%
a) Titres de placement	13 416	23 423	10 007	74,6%
b) Immobilisations financières	3 644	9 584	5 940	163,0%
c) Autres immobilisations	17 410	17 610	200	1,1%
d) Divers	10 520	13 238	2 718	25,8%
RESSOURCES (1+2+3)	325 334	380 135	54 801	16,8%
1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)	276 003	310 017	34 014	12,3%
a) A vue	176 913	192 082	15 169	8,6%
b) A terme	99 090	117 935	18 845	19,0%
2. FONDS PROPRES NETS (a+b)	31 608	42 488	10 880	34,4%
a) Capital, dotations & réserves	28 645	38 746	10 101	35,3%
b) Autres	2 963	3 742	779	26,3%
3. AUTRES RESSOURCES	17 723	27 630	9 907	55,9%
TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS	75 260	41 139	-34 121	-45,3%
EVOLUTION DES RESULTATS				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	-624	-1 647	-1 023	163,9%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	23 569	29 386	5 817	24,7%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	905	1 387	482	53,3%
CRÉDIT-BAIL & OPÉRATIONS ASSIMILÉES	-14	0	14	-100,0%
OPERATIONS DIVERSES	4 205	5 595	1 390	33,1%
1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER	28 041	34 721	6 680	23,8%
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	540	799	259	48,0%
2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	28 581	35 531	6 950	24,3%
FRAIS GENERAUX	-17 501	-19 061	-1 560	8,9%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-2 110	-2 571	-461	21,8%
3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8 970	13 899	4 929	54,9%
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-5 282	-1 923	3 359	-63,6%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CRÉANCES EN SOUFFRANCE	474	326	-148	-31,2%
4. RESULTAT D'EXPLOITATION	4 162	12 302	8 140	195,6%
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	-474	763	1 237	-261,0%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-272	-517	-245	90,1%
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE	-1 860	-2 110	-250	13,4%
5. RESULTAT	1 556	10 438	8 882	570,8%
RATIOS CARACTERISTIQUES				
TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	9,1%	7,3%	-1,8	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	50,3%	58,2%	7,9	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX & LITIGIEUX <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	82,5%	88,3%	5,8	
MARGE GLOBALE <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	9,0%	8,3%	-0,7	
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	71,2%	62,3%	-8,9	
TAUX DE MARGE NETTE <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	5,5%	30,1%	24,6	
COEFFICIENT DE RENTABILITE <i>Résultat net / Fonds propres</i>	4,6%	20,7%	16,1	

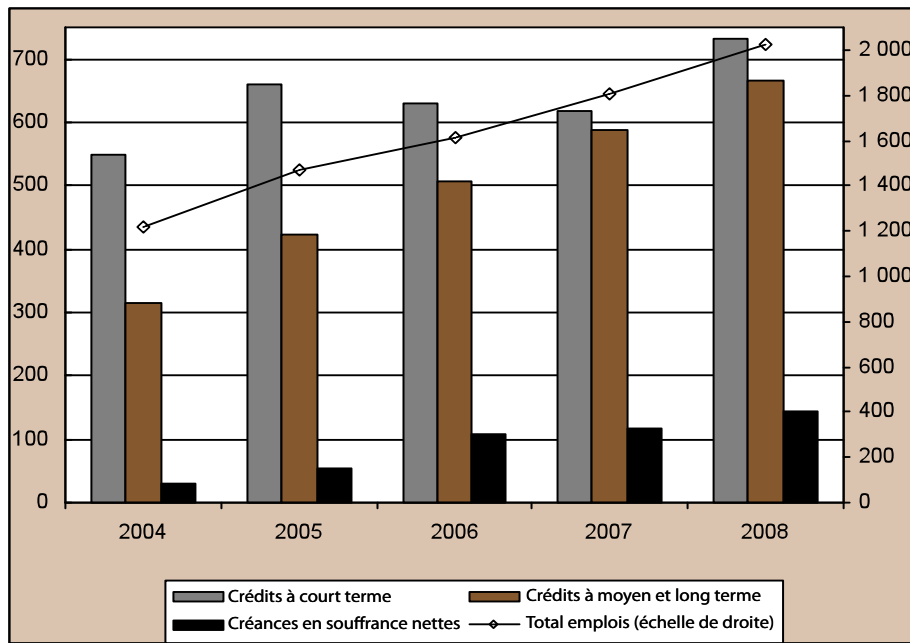
(*) Données provisoires

2.2.7. Sénégal

2.2.7.1. Emplois

GRAPHIQUE N° 35

SENEGAL : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



Les emplois se sont consolidés de 12,1% au cours de l'exercice 2008, en ressortant à 2.022 Mds, contre 1.804 Mds en 2007. Ils représentent 24,8% du total de l'Union. L'évolution des emplois est essentiellement due à la hausse des crédits à court et moyen termes.

.....
Au Sénégal, les emplois ont augmenté de 12,1% pour s'établir à 2.022 Mds, dont 1.540 Mds de crédits à la clientèle.

Les **crédits à la clientèle**, d'un montant de 1.540 Mds, se sont accrus de 16,4%, après avoir augmenté de 5,9% en 2007. Les établissements de grande taille détiennent 88,1% tandis que ceux de taille moyenne en concentrent 6,7%. Sur la base des déclarations effectuées à la Centrale des risques, les concours ont été principalement alloués aux secteurs du commerce, des services et des industries manufacturières.

Les crédits à court terme se sont situés à 732 Mds, en hausse de 18,4% par rapport à décembre 2007. Ils représentent 47,5% du total des crédits contre 46,7% un an plus tôt. Ils sont portés à 85,5% par les grands établissements et 8,7% par les établissements moyens contre respectivement 87,2% et 8,9% en 2007. Ils ont été alloués principalement au commerce et aux industries manufacturières.

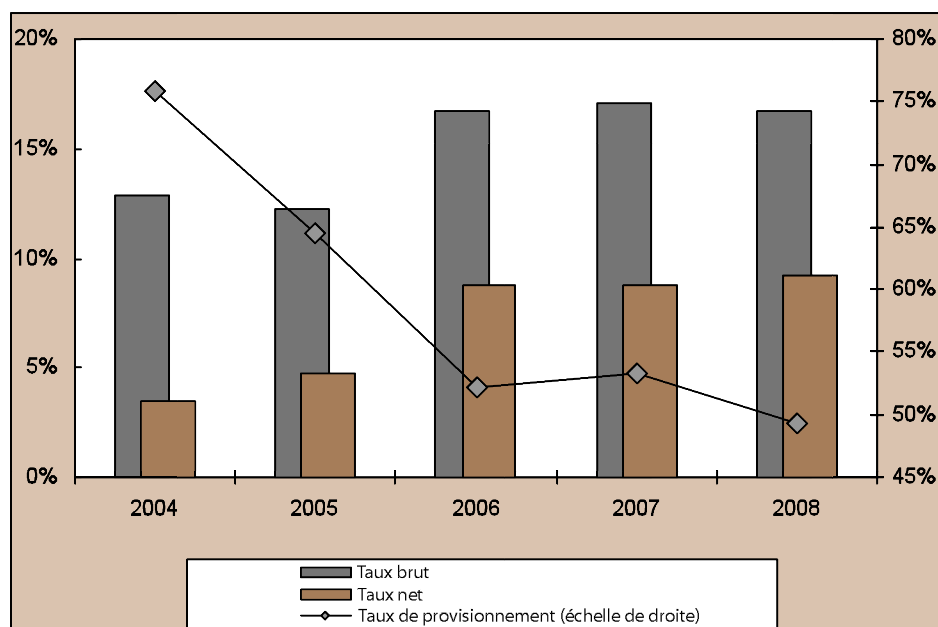
Les crédits à moyen terme se chiffrent à 579 Mds, en progression annuelle de 12,9%. La contribution des grands établissements à l'encours global ressort à 92,6%. Ces concours ont été affectés principalement aux services à la collectivité et au commerce.

Les crédits à long terme s'élèvent à 74 Mds contre 65 Mds en 2007, soit une hausse de 14,2%. Octroyés principalement par les établissements de grande taille, ils ont essentiellement bénéficié aux services à la collectivité et au commerce.

Les activités de crédit-bail sont marginales. Elles s'établissent à 13 Mds, en hausse de 13,1% et représentent 0,6% de l'encours global.

GRAPHIQUE N° 36

SENEGAL : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE



.....
Le taux brut de dégradation du portefeuille s'est légèrement amélioré en affichant 16,7%..

Les créances en souffrance nettes s'accroissent de 22,6%, en atteignant 143 Mds, contre 116 Mds en 2007. La qualité du portefeuille s'est légèrement améliorée, avec un taux brut de dégradation qui fléchit de 17,1% à 16,7%. En revanche, le taux net a augmenté de 8,8% à 9,3%, traduisant un recul du niveau de provisionnement des créances en souffrance de 53,3% à 49,3%.

Les **titres de placement** se sont repliés de 6,9%, en ressortant à 287 Mds, contre 308 Mds un an plus tôt. Ils représentent 14,2% du total des emplois et sont détenus à 87,4% par les établissements de grande taille.

Les **immobilisations financières**, détenues à hauteur de 92,7% par les établissements de grande taille, ont fléchi de 6,9% pour s'établir à 41 Mds en 2008.

Les **immobilisations corporelles et incorporelles** se sont inscrites en hausse de 13,7% pour se situer à 81 Mds.

TABLEAU N° 22

SENEGAL : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES

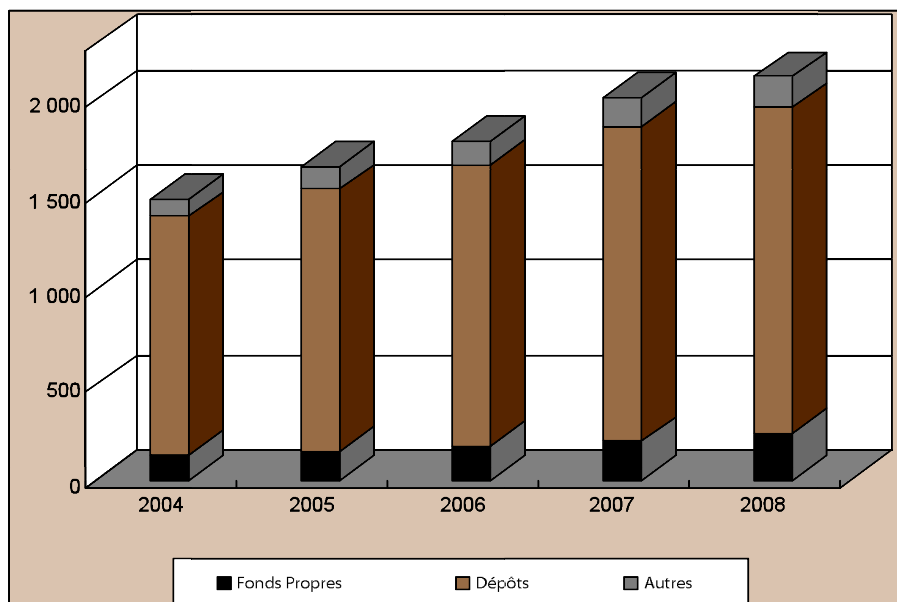
Secteurs d'activité	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
Agriculture, sylviculture et pêche	3%	2%	3%	4%
Industries extractives	0 %	2%	-	0%
Industries manufacturières	30%	25%	24%	15%
Electricité, gaz, eau	4 %	4 %	3%	0%
Bâtiments, travaux publics	6%	6%	6%	10%
Commerces, restaurants, hôtels	25%	27%	26%	37%
Transports, entrepôts et communications	7%	8%	10%	5%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	7%	7%	7%	13%
Services divers	18%	19%	21%	16%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : BCEAO

2.2.7.2. Ressources

GRAPHIQUE N° 37

SENEGAL : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)



En 2008, les ressources se sont situées à 2.130 Mds contre 2.018 Mds un an plus tôt, soit une hausse de 5,6%. Elles représentent 24% du total de l'Union, contre 25,2% l'année précédente.

.....
Les ressources globales se sont
établies à 2130 Mds, dont ...
.....

... 249 Mds de fonds propres nets
et...

Les **fonds propres nets** ont augmenté de 20% pour se situer à 249 Mds. Ils sont détenus respectivement à hauteur de 82,4%, 12% et 5,6% par les établissements de grande, moyenne et petite tailles. Ils assurent la couverture des emplois globaux à concurrence de 12,4% contre 11,5% en 2007.

... 1.717 Mds de dépôts et emprunts.

Les **dépôts et emprunts** se consolident de 3,7% pour s'établir à 1.717 Mds, après une hausse de 11,2% un an auparavant. Ils sont détenus à hauteur de 87,5% par les établissements de grande taille et de 7,9% par ceux de taille moyenne.

Les **ressources diverses** atteignent 163 Mds, en hausse de 6,4% sur l'année.

2.2.7.3. Trésorerie

L'excédent de trésorerie est en
baisse de moitié pour se fixer à
108 Mds.

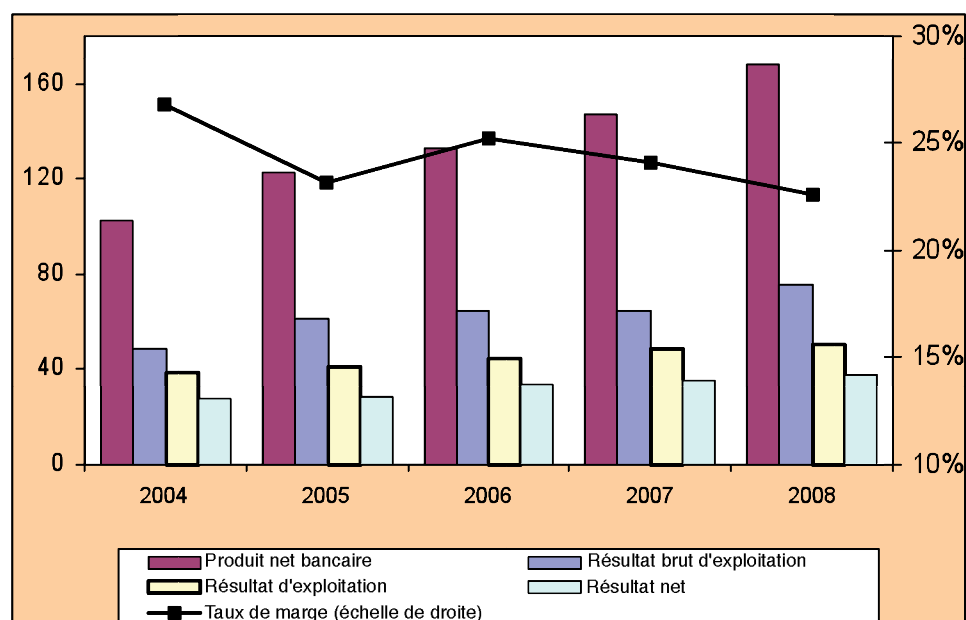
L'**excédent de trésorerie** s'est réduit de 49,5% pour s'établir à 108 Mds. Il se répartit entre les disponibilités auprès des établissements de crédit (49,1%) et les avoirs en caisse (50,9%).

La **position extérieure nette** est passée de 41 Mds en 2007 à -12 Mds, en 2008.

2.2.7.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 38

SENEGAL : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le **produit net bancaire** s'établit à 168 Mds, en progression de 14,4%, contre 9,8% en 2007. Cette croissance est attribuable essentiellement à la consolidation du résultat sur opérations avec la clientèle, qui y contribue à hauteur de 73,8%.

Le produit net bancaire consolide sa hausse pour atteindre 168 Mds.

La **marge globale d'intermédiation** est restée stable à 7,1%.

Le coefficient net d'exploitation s'est amélioré de 1,6 point pour s'établir à 59,2%, sous l'effet d'une croissance plus soutenue du produit net bancaire par rapport à celle des frais généraux.

Le **résultat d'exploitation** progresse de 2,9% pour atteindre 50 Mds, contre 49 Mds en 2007.

Le **bénéfice net provisoire** augmente de 7,4% pour se situer à 38 Mds, contre 35 Mds un an plus tôt. Quatre établissements sur vingt annoncent des pertes, dont le cumul devrait atteindre 2 Mds.

Le bénéfice net provisoire ressort à 38 Mds.

Le taux de marge nette régresse de 24,1% en 2007 à 22,6% en 2008. Le coefficient de rentabilité ressort à 13,5%, contre 14,6% un an auparavant.

TABLEAU N° 23
SENEGAL : SITUATION RESUMEE

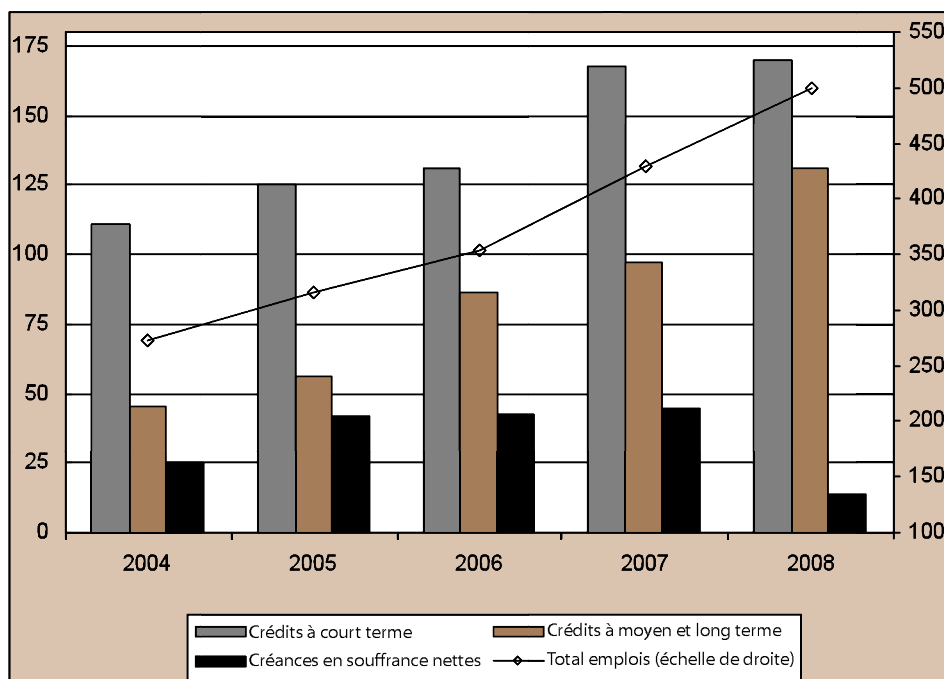
RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2008 (*)	VARIATIONS	
			2007-2008	
			Montants	%
EMPLOIS / RESSOURCES				
EMPLOIS NETS (1+2)	1 804 375	2 022 352	217 977	12,1%
1. CREDITS (a+b+c+d+e)	1 323 628	1 540 335	216 707	16,4%
a) Crédits à court terme	618 148	731 756	113 608	18,4%
b) Crédits à moyen terme	513 329	579 536	66 207	12,9%
c) Crédits à long terme	64 555	73 720	9 165	14,2%
d) Opérations de crédit-bail	11 245	12 720	1 475	13,1%
e) Crédits en souffrance	116 351	142 603	26 252	22,6%
2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)	480 747	482 017	1 270	0,3%
a) Titres de placement	307 943	286 810	-21 133	-6,9%
b) Immobilisations financières	43 863	40 847	-3 016	-6,9%
c) Autres immobilisations	71 625	81 447	9 822	13,7%
d) Divers	57 316	72 913	15 597	27,2%
RESSOURCES (1+2+3)	2 017 510	2 130 011	112 501	5,6%
1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)	1 656 316	1 717 377	61 061	3,7%
a) A vue	814 429	835 837	21 408	2,6%
b) A terme	841 887	881 540	39 653	4,7%
2. FONDS PROPRES NETS (a+b)	207 811	249 471	41 660	20,0%
a) Capital, dotations & réserves	180 649	220 876	40 227	22,3%
b) Autres	27 162	28 595	1 433	5,3%
3. AUTRES RESSOURCES	153 383	163 163	9 780	6,4%
TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS	213 135	107 659	-105 476	-49,5%
EVOLUTION DES RESULTATS				
OPÉRATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	-1 060	-3 743	-2 683	253,1%
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTELE	107 025	123 942	16 917	15,8%
OPÉRATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	16 407	19 445	3 038	18,5%
CREDIT-BAIL & OPÉRATIONS ASSIMILÉES	1 614	1 343	-271	-16,8%
OPÉRATIONS DIVERSES	23 258	27 471	4 213	18,1%
1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER	147 244	168 458	21 214	14,4%
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	6 641	6 669	28	0,4%
2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	153 885	175 124	21 239	13,8%
FRAIS GÉNÉRAUX	-76 997	-85 662	-8 665	11,3%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-12 287	-14 099	-1 812	14,7%
3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	64 601	75 363	10 762	16,7%
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-15 831	-25 148	-9 317	58,9%
REINTEGRAT° INTÉRÊTS S/ CRÉANCES EN SOUFFRANCE	92	60	-32	-34,8%
4. RESULTAT D'EXPLOITATION	48 862	50 275	1 413	2,9%
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	-556	-291	265	-47,7%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-1 986	-3 196	-1 210	60,9%
IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE	-10 854	-8 694	2 160	-19,9%
5. RESULTAT	35 466	38 094	2 628	7,4%
RATIOS CARACTERISTIQUES				
Taux net de dégradation du portefeuille clientèle <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	8,8%	9,3%	0,5	
Taux de provisionnement des créances en souffrance <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	53,3%	49,3%	-4,0	
Taux de provisionnement des douteux & litigieux <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	66,8%	52,5%	-14,3	
Marge globale <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,0%	7,1%	0,1	
Coefficient net d'exploitation <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	60,8%	59,2%	-1,6	
Taux de marge nette <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	24,1%	22,6%	-1,5	
Coefficient de rentabilité <i>Résultat net / Fonds propres</i>	14,6%	13,5%	-1,1	

(*) Données provisoires

2.2.8. Togo

2.2.8.1. Emplois

GRAPHIQUE N° 39
TOGO : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



Les emplois du système bancaire togolais ont atteint 500 Mds, au terme de l'année 2008, en hausse de 16,6% par rapport à l'année précédente, avec une contribution de 60,2% des trois (3) établissements de grande taille. Ils représentent 6,1% du total des emplois de l'Union.

.....
 Au Togo, les emplois se sont accrus de 16,6% pour ressortir à 500 Mds, dont 314 Mds de crédits à la clientèle.

Les **crédits à la clientèle** se sont accrus de 1,4% en 2008, pour ressortir à 314 Mds, après une hausse de 21% observée un an auparavant. Sur la base des déclarations effectuées à la Centrale des Risques, les cinq (5) plus gros utilisateurs de crédit concentrent 20,6% du volume global à fin décembre 2008. Ils opèrent dans les secteurs des industries extractives, des industries manufacturières, des transports et entrepôts ainsi que de l'électricité.

Les crédits à court terme se sont renforcés de 1,4% en s'établissant à 170 Mds et représentent 54% du total des crédits accordés à la clientèle en 2008. Toutes les catégories d'établissements ont contribué à cette hausse, à l'exception des grandes banques dont les encours se sont repliés de 6,9%. Ces concours ont essentiellement financé les secteurs du commerce (59%), des industries manufacturières (12,1%) et des industries extractives (8,3%).

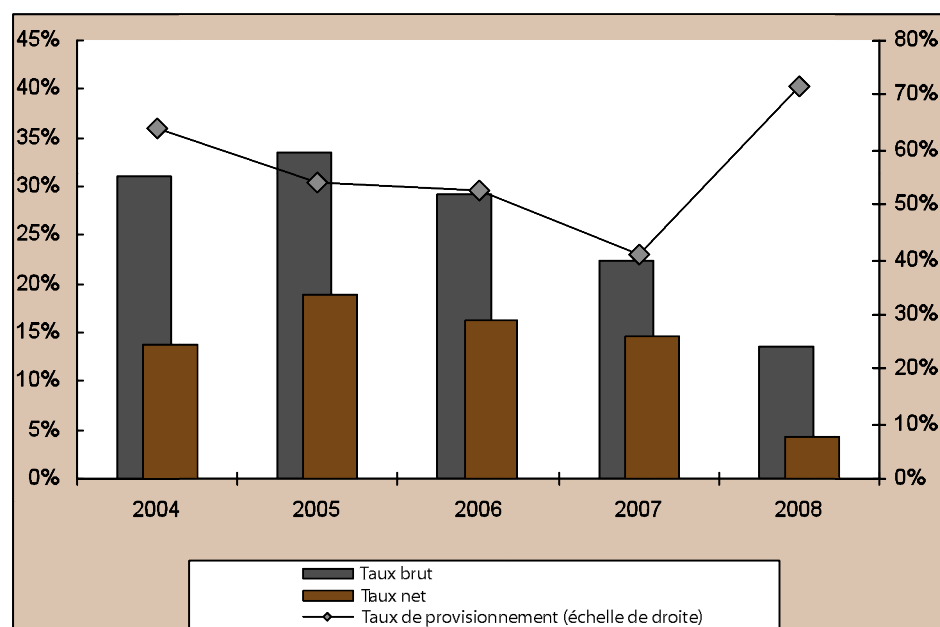
Les crédits à moyen terme se situent à 126 Mds, soit une augmentation de 33,8% en 2008 contre 12,7% en 2007. Ils ont principalement bénéficié aux

secteurs des transports (33,1%), des services fournis à la collectivité (23%) et de l'électricité (16,7%).

Les crédits à long terme se sont consolidés de 65,7% contre 1,4% un an auparavant, pour ressortir à 5 Mds. Cette augmentation résulte de la hausse des parts de marché de toutes les catégories d'établissement. Ils représentent 2,7% du total des concours alloués à la clientèle et sont principalement affectés aux services fournis à la collectivité (61,6%), aux bâtiments et travaux publics (20%) ainsi qu'au commerce (12%).

Les opérations de crédit-bail se sont chiffrées à un montant marginal de 14 M.

GRAPHIQUE N° 40
TOGO : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE



Le taux brut de dégradation du portefeuille est en nette amélioration à 13,5%.

En relation notamment avec la reprise par l'Etat du Togo de 88,1 Mds de créances titrisées, les créances en souffrance ont baissé de 70,3% pour ressortir à 13 Mds. Le taux brut de dégradation s'en est ressenti, en se fixant à 13,5% contre 22,3% en 2007. Le taux de provisionnement a par contre progressé de 41,0% à 71,6%, en liaison principalement avec la quote-part non provisionnée des créances cédées.

Les **titres de placement**, évalués à 114 Mds, se sont accrus de 89% en 2008 contre 63,1% en 2007.

Les **immobilisations financières** se sont consolidées de 15,2% en ressortant à 4 Mds.

Les **immobilisations corporelles et incorporelles** en hausse de 4,4% se sont chiffrées à 36 Mds à fin 2008.

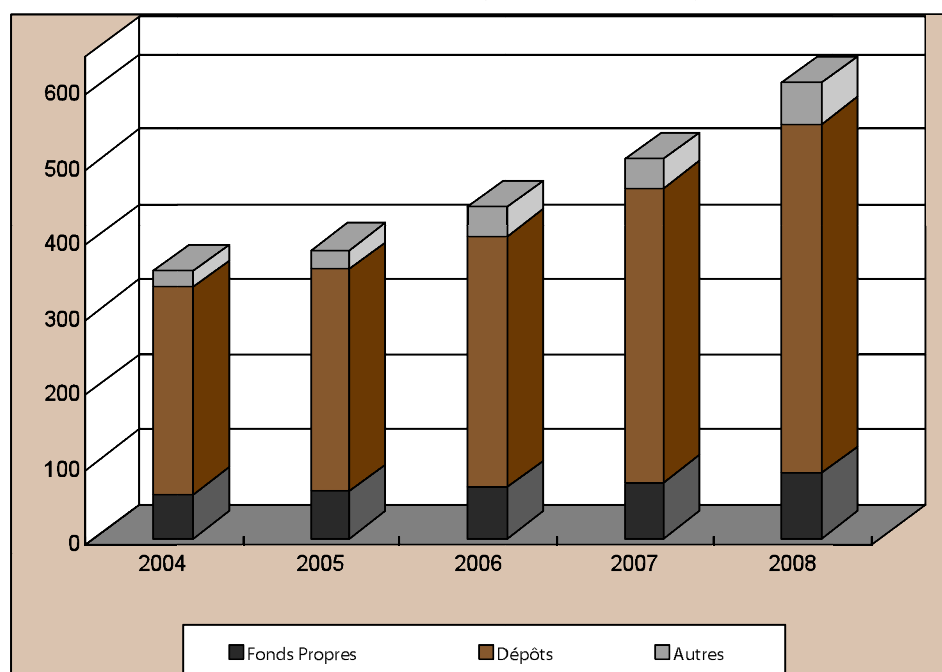
TABLEAU N° 24
TOGO : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES

Secteurs d'activité	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
Agriculture, sylviculture et pêche	-	-	-	-
Industries extractives	12%	12%	11%	6%
Industries manufacturières	16%	19%	16%	12%
Electricité, gaz, eau	3%	6%	6%	6%
Bâtiments, travaux publics	3%	5%	5%	4%
Commerces, restaurants, hôtels	55%	41%	40%	45%
Transports, entrepôts et communications	5%	10%	13%	13%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	1%	1%	2%	4%
Services divers	5%	6%	7%	10%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : BCEAO

2.2.8.2. Ressources

GRAPHIQUE N° 41
TOGO : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)



Les ressources globales ressortent à 607 Mds, dont ...

Les ressources globales des établissements de crédit du Togo ont atteint 607 Mds, soit une progression de 20,1% au titre de l'exercice 2008 contre 15,7% un an plus tôt. Elles se situent à 6,8% du total de l'Union. Les établissements de crédit de grande taille concentrent 59% des ressources globales.

... 86 Mds de fonds propres nets et...

Les **fonds propres nets** sont estimés à 86 Mds, contre 75 Mds un an auparavant, soit une croissance de 15,6%, portée essentiellement par les établissements de petite taille qui y contribuent pour 48,9%. Le niveau de fonds propres de ces derniers progresse de 7,9% à 18,2% au détriment de celle des grands établissements qui revient à 6,7% contre 87% un an auparavant. Les fonds propres nets assurent la couverture des emplois globaux à hauteur de 17,2% contre 17,4% en 2007.

... 465 Mds de dépôts et emprunts.

Les **dépôts et emprunts** se sont fixés à 465 Mds en progression de 18,8%, contre 17,9% en 2007. Ils se stabilisent à 77% des ressources globales des établissements du Togo. Les dépôts à vue se sont consolidés de 37,7% pour s'établir à 242,1 Mds, après une hausse de 6,5% en 2007. Les dépôts à terme se sont également accrus de 3,5% en 2008.

Les **ressources diverses** ont augmenté de 40,7% pour se chiffrer à 55 Mds contre 39 Mds en 2007.

2.2.8.3. Trésorerie

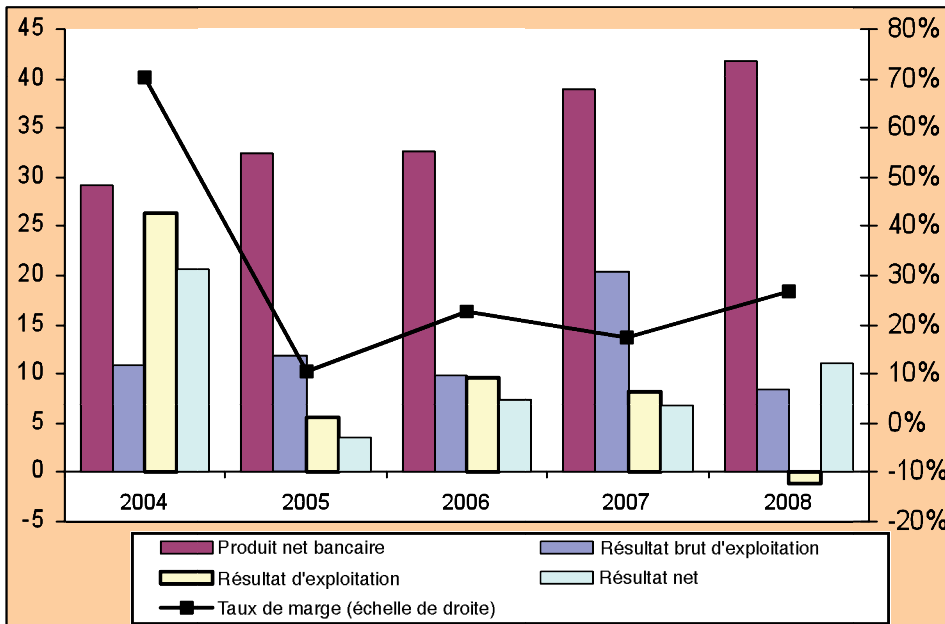
L'excédent de trésorerie se situe à 107 Mds, en hausse de 39,7%.

L'**excédent de trésorerie** s'est accru de 39,7% pour se chiffrer à 107 Mds à fin décembre 2008, contre une baisse de 8,1% un an auparavant. Les disponibilités en caisse et les avoirs nets auprès des établissements de crédit en représentent respectivement 36,5% et 63,5%.

La **position extérieure nette** s'est fixée à 33 Mds contre 11 Mds un an plus tôt, en raison de l'accroissement des avoirs hors UMOA, supérieur à celui des ressources correspondantes.

2.2.8.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 42
TOGO : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le **produit net bancaire** s'est amélioré de 7,3% en ressortant à 42 Mds au terme de l'exercice 2008, contre 39 Mds un an auparavant. Cette évolution est notamment soutenue par les résultats nets réalisés sur les opérations avec la clientèle et sur celles de change qui représentent respectivement 66,1% et 14% du produit net bancaire. Les établissements de grande taille concentrent 54,1% du total.

.....
 Le produit net bancaire a augmenté de 7,3 % pour s'établir à 42 Mds.

La **marge globale d'intermédiation** a fléchi de 7% à 6,8%.

Le coefficient net d'exploitation s'est dégradé de 5,8 points de pourcentage pour se fixer à 83%, en liaison avec la hausse du produit net bancaire de 7,3%, atténuée par une augmentation de 17% des frais généraux et de 6,5% des dotations aux amortissements.

Le **résultat d'exploitation** s'est en conséquence fortement dégradé pour ressortir négatif de 1,2 Md à fin 2008 contre un excédent de 8 Mds un an auparavant.

.....
 Le résultat d'exploitation régresse pour ressortir négatif de 1,2 Md.

*Le bénéfice net provisoire se
consolide à 11 Mds.*

Le **bénéfice net provisoire** s'est fortement amélioré en ressortant à 11 Mds contre 7 Mds à titre définitif en 2007 en raison des hausses importantes des subventions d'exploitation et des produits exceptionnels qui se sont hissés respectivement à 3 Mds et 21 Mds contre 86 M et 995 M en 2007. Trois (3) établissements sur treize (13) annoncent des pertes provisoires cumulées à 0,6 Md.

Le **taux de marge nette** est ressorti à 26,6%, en hausse de 9,2 points de pourcentage par rapport à l'exercice 2007.

TABLEAU N° 25
TOGO : SITUATION RESUMEE

RUBRIQUES	31/12/2007	31/12/2008 (*)	VARIATIONS	
			2007-2008	
			Montants	%
EMPLOIS / RESSOURCES				
EMPLOIS NETS (1+2)	429 046	500 081	71 035	16,6%
1. CREDITS (a+b+c+d+e)	309 857	314 245	4 388	1,4%
a) Crédits à court terme	167 876	170 233	2 357	1,4%
b) Crédits à moyen terme	94 280	126 109	31 829	33,8%
c) Crédits à long terme	2 751	4 558	1 807	65,7%
d) Opérations de crédit-bail	38	14	-24	-63,2%
e) Crédits en souffrance	44 912	13 331	-31 581	-70,3%
2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)	119 189	185 836	66 647	55,9%
a) Titres de placement	60 153	113 669	53 516	89,0%
b) Immobilisations financières	3 338	3 847	509	15,2%
c) Autres immobilisations	34 893	36 442	1 549	4,4%
d) Divers	20 805	31 878	11 073	53,2%
RESSOURCES (1+2+3)	505 472	606 880	101 408	20,1%
1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)	391 525	465 311	73 786	18,8%
a) A vue	175 862	242 112	66 250	37,7%
b) A terme	215 663	223 199	7 536	3,5%
2. FONDS PROPRES NETS (a+b)	74 523	86 112	11 589	15,6%
a) Capital, dotations & réserves	61 571	72 724	11 153	18,1%
b) Autres	12 952	13 388	436	3,4%
3. AUTRES RESSOURCES	39 424	55 457	16 033	40,7%
TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS	76 426	106 799	30 373	39,7%
EVOLUTION DES RESULTATS				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	1 611	1 106	-505	-31,3%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	25 598	27 601	2 003	7,8%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	3 041	4 049	1 008	33,1%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	74	25	-49	-66,2%
OPERATIONS DIVERSES	8 547	8 943	396	4,6%
1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER	38 871	41 724	2 853	7,3%
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	11 419	904	-10 515	-92,1%
2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION	50 290	42 630	-7 660	-15,2%
FRAIS GENERAUX	-25 706	-30 037	-4 331	16,8%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-4 221	-4 279	-58	1,4%
3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	20 363	8 314	-12 049	-59,2%
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-13 524	-9 770	3 754	-27,8%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	1 282	235	-1 047	-81,7%
4. RESULTAT D'EXPLOITATION	8 121	-1 221	-9 342	-115,0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	95	17 439	17 344	18256,8%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	669	31	-638	-95,4%
IMPOT SUR LE BENEFICE	-2 115	-5 163	-3 048	144,1%
5. RESULTAT	6 770	11 086	4 316	63,8%
RATIOS CARACTERISTIQUES				
TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	14,5%	4,2%	-10,3	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	41,0%	71,6%	30,6	
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX & LITIGIEUX <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	65,9%	5,0%	-60,9	
MARGE GLOBALE <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,0%	6,8%	-0,2	
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	77,2%	83,0%	5,8	
TAUX DE MARGE NETTE <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	17,4%	26,6%	9,2	
COEFFICIENT DE RENTABILITE <i>Résultat net / Fonds propres</i>	8,5%	11,9%	3,4	

(*) Données provisoires

III - LA SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

1. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION BANCAIRE ET DE SON SECRETARIAT GENERAL

1.1. ROLE ET ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION BANCAIRE

La Commission Bancaire de l'UMOA est chargée de la surveillance des banques et établissements financiers sur le territoire des huit Etats membres de l'Union, en vue de préserver un fonctionnement harmonieux du système bancaire. Ses pouvoirs lui sont conférés par la convention du 24 avril 1990 qui l'a créée et par la loi-cadre portant réglementation bancaire, adoptée dans chacun des Etats membres.

La Commission Bancaire assure la surveillance des établissements de crédit de l'Union.

Présidée par le Gouverneur de la BCEAO, la Commission Bancaire de l'UMOA comprend en outre, à parité, deux collèges dont l'un est composé d'un représentant désigné par chaque Etat participant à la gestion de la Banque Centrale et l'autre, de membres nommés par le Conseil des Ministres de l'UMOA, en raison de leur compétence, pour une période de trois ans renouvelable deux fois.

Ces derniers ne peuvent exercer aucune fonction rémunérée ou non dans un établissement de crédit, ni recevoir aucune rémunération directe ou indirecte, d'une banque ou d'un établissement financier. Les membres de la Commission Bancaire et les personnes qui concourent à son fonctionnement sont tenus au secret professionnel et ne peuvent faire l'objet d'aucune poursuite civile ou pénale pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions.

La Commission Bancaire se réunit en session au moins deux fois par an à l'initiative de son Président ou à la demande du tiers de ses membres. En pratique, ses sessions sont trimestrielles. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

Elle tient des sessions trimestrielles.

Le cadre juridique définit clairement les prérogatives de la Commission Bancaire, ainsi que les responsabilités :

- du Conseil des Ministres de l'Union, qui fixe le cadre légal et réglementaire applicable à l'activité de crédit ;
- de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Institut d'émission, qui élabore notamment la réglementation prudentielle et comptable et exerce également, pour son propre compte, une mission de surveillance du système bancaire ;

- des Autorités nationales, principalement le Ministre chargé des Finances de chaque Etat, qui est compétent en matière de prise de décisions, après avis simple ou conforme de la Commission Bancaire.

*La Commission fonde son action
 sur les textes réglementaires en
 vigueur.*

Ainsi, outre les lois et règlements de portée générale applicables aux sociétés commerciales ou régissant les relations commerciales, les principaux textes ci-après réglementent l'activité des établissements de crédit et fondent l'action de la Commission Bancaire :

- la convention du 24 avril 1990, portant création de la Commission Bancaire et son annexe ;
- la loi-cadre portant réglementation bancaire adoptée par chacun des Etats membres de l'Union ;
- le dispositif prudentiel, qui fixe notamment les exigences en matière d'adéquation des fonds propres, en rapport avec les risques portés par les banques et établissements financiers. Ce dispositif s'inspire notamment des règles ressortant de l'Accord de capital de Bâle de 1988 ;
- le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (PCB), qui revêt un caractère uniforme et obligatoire ;
- le règlement communautaire sur les relations financières extérieures ;
- la loi-cadre portant répression de l'usure ;
- la loi uniforme sur les instruments de paiement et son dispositif organisationnel ;
- le règlement communautaire relatif aux systèmes de paiement ;
- la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- la loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme ;
- les instructions, circulaires et avis pris en application des textes de base.

Les attributions de la Commission Bancaire recouvrent les compétences suivantes :

- émission d'avis conformes pour l'agrément des établissements de crédit ;

- contrôle des établissements assujettis et droit de requérir de ces derniers, toutes informations utiles, le secret professionnel ne lui étant pas opposable ;
- prise de mesures administratives (mise en garde, injonction, surveillance rapprochée) ;
- prise de sanctions disciplinaires (avertissement, blâme, suspension ou interdiction de tout ou partie des opérations, toutes autres limitations dans l'exercice de la profession, suspension ou démission d'office des dirigeants responsables, retrait d'agrément) ;
- proposition au Ministre chargé des Finances, de la nomination d'un administrateur provisoire ou d'un liquidateur pour un établissement de crédit ;
- approbation de la désignation des commissaires aux comptes des établissements de crédit ;
- émission d'avis, simple ou conforme, pour l'application de certaines dispositions prévues par la réglementation, notamment les cessions ou prises de participations au-delà de certains seuils caractéristiques, les changements de dénomination, etc. ;
- élaboration de circulaires tendant à préciser les modalités d'application des textes de base de la profession.

Les décisions de la Commission Bancaire sont exécutoires dès leur notification aux intéressés. Elles ne peuvent être frappées de recours que devant le Conseil des Ministres de l'Union.

1.2. ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL

La Commission Bancaire dispose d'un Secrétariat Général, assuré par la Banque Centrale, qui met à sa disposition les ressources humaines, matérielles et financières pour conduire les tâches relatives à l'agrément et à la surveillance permanente des établissements en activité dans l'Union. La surveillance bancaire profite également de nombreuses synergies avec les activités des autres Structures de la Banque Centrale, notamment la Direction des Etablissements de Crédit et de Microfinance et la Direction de la Stabilité Financière au titre des services centraux, ainsi que les Directions Nationales présentes dans chaque Etat membre.

*Le Secrétariat Général de la
 Commission Bancaire est assuré
 par la Banque Centrale.*

Au terme de l'exercice 2008, l'effectif du Secrétariat Général ressortait à cent-neuf agents (109), contre cent-deux (102) à fin décembre 2007. Le personnel était composé, outre le Secrétaire Général et son Adjoint, de cinquante-trois (53) cadres supérieurs dont quatre (4) Directeurs, de dix-sept (17) cadres moyens et de trente-neuf (39) agents non cadres.

L'organisation du Secrétariat Général, réaménagée aux termes d'une décision du Gouverneur de la BCEAO en date du 29 décembre 2008, est articulée autour des Structures suivantes : la Direction de l'Administration et de l'Informatique, le Contrôle des Opérations, la Direction de l'Inspection des Etablissements de Crédit et de la Microfinance (DIECM), le Conseil Juridique et la Direction des Etudes et de la Surveillance (DES).

La Commission Bancaire fait procéder, par son Secrétariat Général, à des contrôles sur pièces et sur place auprès des établissements de crédit afin de s'assurer du respect des dispositions qui leur sont applicables.

Le Secrétariat Général est, en outre, chargé de veiller à l'exécution des décisions et recommandations de la Commission.

1.2.1. Le contrôle sur pièces

Le contrôle sur pièces se base sur l'analyse des états de reporting et d'autres sources d'informations.

Le contrôle sur pièces est assuré principalement par la DES subdivisée en deux Services (le Service de la Surveillance et le Service des Etudes et des Relations Extérieures) qui recouvrent les activités de suivi individuel et permanent des établissements de crédit d'une part ainsi que les études, les relations extérieures et la gestion de la documentation et des archives d'autre part.

A fin 2008, l'effectif des agents affectés à la DES ressortait à vingt-deux (22) cadres et trois (3) agents non cadre, contre un effectif total de dix-neuf (19) agents un an auparavant.

Le contrôle sur pièces s'appuie sur l'analyse des états prudentiels, ainsi que des données comptables et financières remises sur support magnétique, aux Directions Nationales de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) par les établissements assujettis, conformément aux prescriptions du PCB. A l'issue de contrôles de cohérence et de vraisemblance, ces données sont validées et transmises électroniquement au Secrétariat Général, où elles alimentent une base dédiée.

Les contrôleurs exploitent également les rapports de vérification sur place de la Commission Bancaire, les rapports d'audits externes, les rapports périodiques produits, au titre du contrôle interne et de la révision du

portefeuille, de la lutte contre le blanchiment de capitaux, du suivi de la surveillance rapprochée effectuée par la Commission Bancaire ou de l'administration provisoire.

Ils utilisent en outre les informations pertinentes recueillies auprès des établissements assujettis ou d'autres sources telles que les commissaires aux comptes, la BCEAO, les services officiels chargés des questions économiques et financières, les Associations Professionnelles de Banques et Etablissements Financiers (APBEF) et les autres Autorités de contrôle.

Le Conseil Juridique, auquel trois (3) cadres supérieurs sont affectés, veille tout particulièrement à la formalisation des décisions de la Commission Bancaire et au respect, par les établissements de crédit, des dispositions administratives de la loi bancaire, notamment la condition de nationalité, la tenue de la liste des dirigeants et administrateurs ainsi que l'approbation de la désignation des commissaires aux comptes.

Les données collectées permettent, après traitement et analyse, de porter un jugement d'ensemble sur l'évolution de la situation individuelle des banques et établissements financiers. En outre, elles constituent une base pour la réalisation d'études générales ou spécifiques sur l'évolution globale du système bancaire dans l'UMOA.

Les résultats de ces travaux permettent d'actualiser les dossiers individuels des établissements, présentés à chaque session trimestrielle de la Commission Bancaire pour décision, avis ou information, selon le cas.

Enfin, le contrôle sur pièces est susceptible de mettre également en évidence les premiers signes de difficultés d'un établissement en termes de liquidité et/ou de solvabilité ou encore, d'accroissement non maîtrisé de ses risques, qui justifieraient la prise de décision appropriée. Dans ce cadre, il joue un rôle d'alerte et de prévention et oriente le contrôle sur place, en lui permettant de mieux cibler ses objectifs.

1.2.2. Le contrôle sur place

La DIECM assure le contrôle sur place. Ce contrôle est organisé sur la base d'un programme annuel approuvé par la Commission Bancaire et motivé par la nécessité de procéder à des évaluations régulières au sein de chaque établissement de crédit. Cependant, ce programme est susceptible de modifications en cours d'année, en cas de détection de faiblesses préoccupantes par le contrôle sur pièces ou la Banque Centrale.

Le contrôle sur place s'appuie sur un programme annuel de vérification des établissements de crédit agréés.

En 2008, les vérifications ont été conduites par cinq équipes placées chacune sous la responsabilité d'un Chef de mission, avec un effectif dédié de vingt-deux (22) cadres, à la fin de l'année, contre dix-huit (18) un an auparavant. Les contrôles sur place permettent de compléter les contrôles sur pièces en s'appuyant sur des investigations ciblées. Outre leur vocation principale d'apprécier la sincérité des informations financières et comptables communiquées aux Autorités de contrôle, le respect de la réglementation, notamment prudentielle, la qualité de la gestion et les perspectives des établissements de crédit, elles permettent d'évaluer le gouvernement d'entreprise, la mise en œuvre du Plan Comptable Bancaire, l'efficacité des contrôles interne et externe, les choix stratégiques, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la mise en œuvre des systèmes et moyens de paiement, l'utilisation d'un système d'information adapté, l'efficacité de la gestion des risques, ainsi que la mise en œuvre des recommandations de la Commission Bancaire.

Les contrôles sur place peuvent s'étendre aux sociétés apparentées, notamment aux maisons-mères et aux filiales des établissements assujettis. Elles ont un caractère global, ponctuel ou thématique.

Les vérifications globales visent à appréhender l'ensemble des domaines d'activités et de gestion d'un établissement, notamment les conditions d'exécution des opérations, l'évolution et la maîtrise des risques, l'adaptation à la concurrence, la rentabilité, les perspectives d'évolution ainsi que le respect de la réglementation bancaire, notamment prudentielle.

Les vérifications ponctuelles ou ciblées, quant à elles, couvrent un champ plus limité et portent sur un risque particulier, sur l'appréciation d'un aspect spécifique de la gestion ou de la situation d'un établissement ou d'un groupe d'établissements. Elles permettent également de s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des recommandations et décisions de la Commission Bancaire.

.....
42 vérifications sur place ont eu lieu en 2008.

Au cours de l'année 2008, quarante-deux (42) vérifications ont été effectuées (24 globales et 18 ponctuelles dont 2 auprès de holdings bancaires installées dans l'Union), soit le même nombre que l'année précédente. Ces contrôles ont abouti à l'élaboration de rapports et de lettres de suite, présentant les principales conclusions des vérifications et qui invitent les établissements de crédit concernés à prendre les mesures correctives requises.

Les conclusions des vérifications sont portées à la connaissance du Président de la Commission Bancaire, du Président du Conseil d'Administration de

l'établissement contrôlé ainsi que du Ministre chargé des Finances de son pays d'implantation.

Lors des vérifications effectuées au cours de l'exercice 2008, les missions ont évalué les efforts entrepris par les établissements de crédit pour améliorer la mise en œuvre du PCB, notamment à travers l'adaptation des systèmes d'information et la mise en conformité du contrôle interne à la circulaire n°10-2000 du 23 juin 2000 de la Commission Bancaire. Des insuffisances persistaient en matière de qualité de l'information financière et de mise en place de procédures adéquates de traitement automatisé des données comptables. Des cas d'absence de plan de secours informatique et d'enregistrement non-exhaustif ou incorrect de certaines opérations spécifiques ont été également relevés.

Au niveau du gouvernement d'entreprise, des manquements sont toujours observés concernant le respect intégral des dispositions administratives de la loi bancaire (dérogations à la condition de nationalité, approbation de la nomination des commissaires aux comptes, tenue à jour de la liste des dirigeants et règles de convocation des assemblées générales ordinaires, ainsi que de désignation et de représentation des administrateurs).

En matière de contrôle interne, le taux d'exécution du programme de vérifications, dans certains établissements de crédit, est modeste et certains domaines d'activité comme l'informatique et le contrôle des documents de synthèses transmis aux Autorités monétaires et de contrôle ne sont pas couverts par les investigations. S'y ajoutent, dans certains cas, des cumuls de fonctions incompatibles et des retards dans la mise en œuvre des recommandations de la structure chargée de l'audit interne.

En matière de gestion des risques, des insuffisances demeurent en ce qui concerne le respect des dispositions relatives à la comptabilisation et au provisionnement des créances en souffrance. Le dispositif des accords de classement n'est pas régulièrement observé. La politique de prise de risques souffre parfois de lacunes préjudiciables à la qualité du portefeuille et des insuffisances ont été relevées dans le recouvrement des créances douteuses. En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le cadre juridique est adopté et les Cellules Nationales de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) sont mis en place progressivement dans l'ensemble des pays. Cependant, à fin décembre 2008, la CENTIF n'était pas opérationnelle dans deux pays de l'Union.

Les établissements élaborent progressivement les cadres nécessaires à l'exercice de la vigilance requise, mais les dispositifs mis en œuvre méritent

d'être renforcés dans la majorité des cas. En particulier, l'automatisation des procédures de détection des opérations suspectes ou caractéristiques reste à assurer dans la plupart des établissements.

L'examen de la mise en œuvre des dispositions du règlement relatif aux systèmes et moyens de paiement dans l'UEMOA révèle que des efforts restent à faire s'agissant de la conformité aux obligations de déclaration à la Banque Centrale, des ouvertures et fermetures de comptes de la clientèle ainsi que des incidents de paiement.

2. SUIVI DU DISPOSITIF PRUDENTIEL

Le dispositif prudentiel, arrêté par le Conseil des Ministres de l'UMOA en juin 1999 et entré en vigueur le 1er janvier 2000, vise principalement deux objectifs :

- renforcer la solvabilité et la stabilité du système bancaire ;
- assurer une protection accrue des déposants, dans un contexte de libéralisation des activités monétaires, bancaires et financières.

Les règles ainsi édictées, mises en harmonie avec les définitions du Plan Comptable Bancaire de l'UMOA, prennent également en compte les prescriptions du Comité de Bâle, sur l'appréciation des risques et des engagements du système bancaire, au titre de l'Accord de capital de 1988.

Selon les chiffres communiqués par les établissements de crédit, au terme de l'exercice 2008, la situation prudentielle des quatre-vingt-dix-sept (97) banques et dix-neuf (19) établissements financiers en activité se présente comme suit.

2.1. SITUATION PRUDENTIELLE DES BANQUES

2.1.1. Normes de solvabilité

Trois principales normes sont utilisées pour apprécier la solvabilité des banques de l'Union : la représentation du capital minimum, la règle de couverture des risques et celle de limitation des immobilisations et participations, en liaison avec le niveau des fonds propres réglementaires de chaque établissement.

a) Représentation du capital minimum

Cette norme exige des établissements de crédit de l'Union, qu'ils détiennent à tout moment des fonds propres de base au moins égaux au capital minimum légal de 1 Md ou fixé dans la décision d'agrément.

Au 31 décembre 2008, soixante-quinze (75) banques, représentant 87,9% des dépôts, respectaient cette règle.

b) Couverture des risques

Le nombre de banques se conformant à cette règle est en amélioration. En effet, quatre-vingt (80) banques sur quatre-vingt-dix-sept (97), contre soixante-douze (72) sur quatre-vingt-seize (96) en 2007, satisfont à la norme de couverture des risques par les fonds propres effectifs, fixée à un seuil de 8%. Elles représentent 82,5% des banques en activité et concentrent 91,9% des dépôts collectés par le système bancaire.

Le ratio de solvabilité moyen des banques de l'Union ressort à 11,9% contre 10,3% en 2007.

Le ratio de solvabilité des banques ressort à 11,9% en moyenne

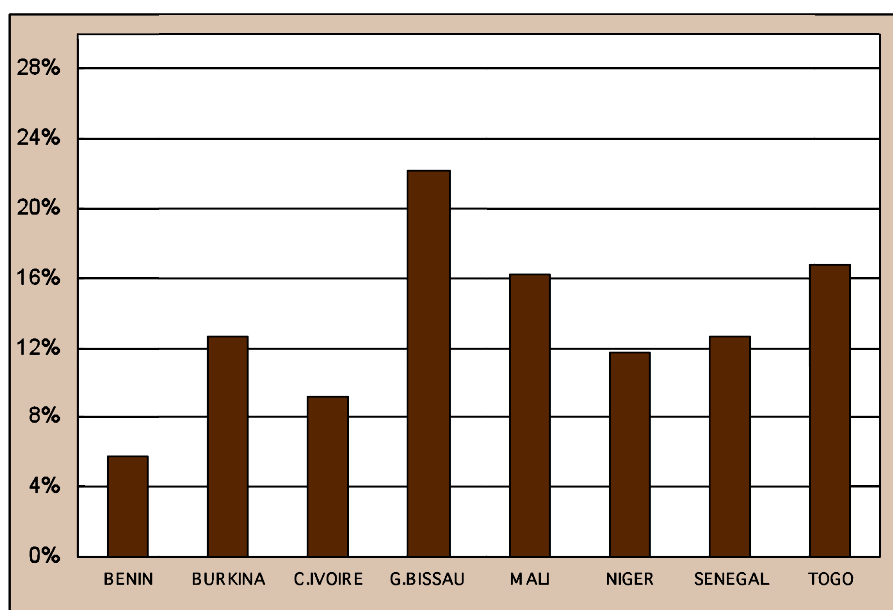
TABLEAU N° 26

REPARTITION DU RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES DES BANQUES DE L'UNION

	NOMBRE DE BANQUES	RISQUES PONDERES	DEPOTS
<8%	17	8%	8%
>=8% et <16%	48	77%	73%
>=16%	32	15%	19%
TOTAL	97	100%	100%

GRAPHIQUE N° 43

RATIO MOYEN DE SOLVABILITE PAR PAYS



c) Limitation des immobilisations et participations

Cette norme vise notamment à s'assurer que les banques financent leurs actifs immobilisés sur des ressources propres.

Soixante-treize (73) banques représentant 82,6% des dépôts étaient en règle vis-à-vis de la norme limitant leurs immobilisations et participations au niveau de leurs fonds propres effectifs.

2.1.2. Autres normes prudentielles

Les autres normes prudentielles portent principalement sur le plafonnement des risques individuels, la limitation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel, la couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables, la liquidité et la structure du portefeuille.

a) Limitation des engagements sur une même signature

Les établissements de crédit doivent limiter, à hauteur de 75% de leurs fonds propres effectifs, les risques sur un même bénéficiaire ou une même signature. Cinquante-sept (57) banques représentant 67,3% des dépôts, soit 58,8% du total, contre 56,3% un an plus tôt, respectent cette norme.

b) Limitation du volume global des risques individuels

Le dispositif prudentiel fait obligation aux banques et établissements financiers de limiter, à huit fois leurs fonds propres effectifs, le total des risques pris sur l'ensemble des bénéficiaires atteignant individuellement 25% desdits fonds propres. Le pourcentage de banques respectant cette norme est en hausse, s'établissant à 81,4% soit soixante-dix-neuf (79) banques, contre 74 banques soit 77% en 2007. Ils concentrent 88,3% des dépôts.

c) Limitation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel

Soixante-quatorze (74) banques, correspondant à 76,3% des banques en activité respectent la norme qui limite le cumul des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel, à 20% de leurs fonds propres effectifs.

d) Couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables

Cette norme, en imposant la couverture, à hauteur de 75% au moins, des emplois immobilisés ou d'une durée résiduelle supérieure à deux ans, par des

ressources stables, vise à prévenir une transformation excessive des ressources à court terme des banques en emplois à moyen ou long termes. Elle contribue à assurer l'équilibre de la structure financière des établissements de crédit. A fin décembre 2008, 53% des banques en activité se conforment à cette exigence, contre 54% un an plus tôt.

e) Coefficient de liquidité

Destinée à prévenir les risques d'illiquidité à très court terme du système bancaire, cette norme requiert des banques des disponibilités suffisantes ou des emplois dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois pour couvrir, à concurrence d'au moins 75%, leurs exigibilités de même maturité. A fin décembre 2008, soixante-six (66) banques concentrant 75,2% des dépôts satisfont à cette exigence.

f) Ratio de structure du portefeuille

Ce ratio s'appuie sur le dispositif des accords de classement de la Banque Centrale, l'objectif final étant d'inciter les banques à détenir des actifs sains pouvant servir de support aux refinancements de la Banque Centrale et de mettre à leur disposition un outil de suivi qualitatif de leur portefeuille de crédit. Ainsi, les établissements de crédit sont tenus de respecter la règle fixant un rapport minimal de 60% entre les encours sains de crédits bénéficiant d'accords de classement de la Banque Centrale et le volume total de leur portefeuille. A fin décembre 2008, seule une (1) banque respecte ce ratio, soit le même nombre en 2007.

TABLEAU N° 27
RESPECT DES NORMES PRUDENTIELLES

Nombre de Banques	Normes de solvabilité			Autres normes prudentielles					
	Représentation du capital minimum	Couverture des risques	Limitation des immobilisations et participations	Limitation des engagements sur une même signature	Limitation du volume global des risques individuels	Limitation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	Couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables	Coefficient de liquidité	Ratio de structure de portefeuille
Bénin (12)	7	7	7	7	7	7	4	8	-
Burkina (12)	11	11	10	5	11	9	6	7	-
Côte d'Ivoire (19)	11	14	10	10	14	12	9	12	-
Guinée Bissau (4)	3	4	4	4	4	4	4	4	-
Mali (13)	11	12	12	9	12	12	9	9	-
Niger (10)	8	8	8	5	8	7	7	7	-
Sénégal (16)	15	15	15	10	15	16	10	12	1
Togo (11)	9	9	7	7	8	7	4	7	-
UMOA (97)	75	80	73	57	79	74	52	66	1

2.2. SITUATION PRUDENTIELLE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

La situation des établissements financiers, au regard des dispositions prudentielles qui leur sont applicables, s'est améliorée par rapport au 31 décembre 2007.

Il ressort des états communiqués par les établissements financiers que douze (12) sur dix-neuf (19) respectent la règle de représentation du capital minimum, seize (16) satisfont à la norme de couverture des risques par les fonds propres effectifs, dix-huit (18) sont en règle vis-à-vis de la norme de limitation des immobilisations et des participations, dix-huit (18) respectent la norme de limitation des engagements sur même signature, seize (16) se conforment à la règle de limitation du volume global des risques individuels, quinze (15) respectent la norme de limitation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel, seize (16) se conforment à l'exigence de couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables et un (1) établissement financier respecte le ratio de structure de portefeuille (cf. tableau n° 28).

Il convient de noter que :

- le ratio de structure du portefeuille ne s'applique pas à quatre (4) établissements, en raison de la nature de leur activité de vente à crédit, de garantie ou d'investissement à capital fixe ;
- un (1) établissement, exerçant l'activité de capital-risque et de capital-investissement, n'est pas soumis aux normes de couverture des risques et de limitation des immobilisations et participations ;

- la limitation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel n'est pas applicable à un (1) établissement spécialisé dans les opérations de garantie ;

- aucun établissement financier n'est assujéti au coefficient de liquidité, à l'exception de la SAFCA ALIOS FINANCE.

TABLEAU N° 28
RESPECT DES NORMES PRUDENTIELLES

Nombre d'établissements financiers	Normes de solvabilité			Autres normes prudentielles				
	Représentation du capital minimum	Couverture des risques	Limitation des immobilisations et participations	Limitation des engagements sur une même signature	Limitation du volume global des risques individuels	Limitation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	Couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables	Ratio de structure de portefeuille
Bénin (1)	1	1	1	1	1	1	1	-
Burkina (5)	4	5	5	5	5	4	4	1
Côte d'Ivoire (3)	1	2	3	3	2	2	2	-
Guinée Bissau (0)	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali (4)	1	2	3	3	2	2	3	-
Niger (1)	1	1	1	1	1	1	1	-
Sénégal (3)	3	3	3	3	3	3	3	-
Togo (2)	1	2	2	2	2	2	2	-
UMOA (19)	12	16	18	18	16	15	16	1

3. ACTES ET MESURES DE L'ANNEE

Au cours de l'exercice 2008, la Commission Bancaire a tenu quatre sessions trimestrielles :

- les 25 mars et 23 juin à Dakar, au Sénégal ;
- le 23 septembre à Bamako, au Mali ;
- le 15 décembre à Niamey, au Niger.

Au cours de ces différentes réunions, le quorum des deux-tiers des membres requis par le règlement intérieur de la Commission Bancaire, pour la validité des délibérations, a été atteint.

La liste des membres de la Commission Bancaire au 31 décembre 2008 figure en prélude du présent rapport.

La collége des commissaires représentant les Etats n'a connu aucune modification au cours de l'année 2008.

Au titre des membres nommés par le Conseil des Ministres de l'UMOA, par décision en date du 8 octobre 2008, le Président du Conseil des Ministres, agissant par délégation du Conseil, a nommé M. Ousmane SIDIBE dans les fonctions de membre de la Commission.

A chacune de ses sessions, la Commission Bancaire a eu connaissance de la situation individuelle des établissements de crédit de l'Union et pris les décisions présentées ci-après, en application des textes légaux et réglementaires.

3.1. MESURES ADMINISTRATIVES

Rappel de l'article 22 de l'annexe à la convention du 24 avril 1990

« Lorsque la Commission Bancaire constate qu'une banque ou un établissement financier a manqué aux règles de bonne conduite de la profession, compromis son équilibre financier ou pratiqué une gestion anormale sur le territoire d'un Etat membre ou ne remplit plus les conditions requises pour l'agrément, elle peut, après en avoir informé le Ministre des Finances dudit Etat, adresser à la banque ou à l'établissement financier :

- soit une mise en garde ;

- soit une injonction à l'effet notamment de prendre, dans un délai déterminé, les mesures de redressement nécessaires ou toutes mesures conservatoires qu'elle juge appropriées ou de faire procéder à un audit externe.»

 La Commission Bancaire a
 adressé 2 injonctions aux établis-
 sements de crédit.

Sur la base de ces dispositions, la Commission Bancaire a servi deux injonctions respectivement en mars et décembre, contre onze en 2007.

Au **Mali**, une banque a reçu une injonction, à l'effet au plus tard le 31 décembre 2008 de prendre notamment les mesures nécessaires au renforcement conséquent des fonds propres en vue du respect de la réglementation prudentielle ainsi qu'à la mise à niveau du système d'information et de la comptabilité. Elle devait également, au cours de cette période, assurer la mise en oeuvre d'une gestion des risques, conforme aux dispositions légales et réglementaires.

Au **Bénin**, il a été enjoint à une banque, à l'effet au plus tard le 30 juin 2009, de relever les fonds propres au niveau réglementaire et d'assurer la conformité avec l'ensemble de la réglementation prudentielle, de mettre en oeuvre un plan crédible de redressement durable de la situation ainsi qu'un fonctionnement harmonieux du gouvernement d'entreprise. La banque

devait également au cours de la période impartie, apporter la preuve de la conformité du système d'information avec les exigences du Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (PCB), dûment attestée par les commissaires aux comptes, assurer une gestion rigoureuse des risques, élaborer et appliquer un plan de recouvrement des créances compromises, effectuer tous les redressements comptables et constituer l'ensemble des provisions demandées par la Commission Bancaire.

3.2. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Rappel de l'article 23 de l'annexe à la convention

« Lorsque la Commission Bancaire constate une infraction à la réglementation bancaire sur le territoire d'un Etat membre, elle en informe le Ministre des Finances de cet Etat et, sans préjudice des sanctions pénales ou autres encourues, prononce une ou plusieurs des sanctions disciplinaires suivantes :

- l'avertissement ;*
- le blâme ;*
- la suspension ou l'interdiction de tout ou partie des opérations ;*
- toutes autres limitations dans l'exercice de la profession ;*
- la suspension ou la démission d'office des dirigeants responsables ;*
- le retrait d'agrément.»*

En application de ces dispositions, la Commission Bancaire a convoqué en audition, les dirigeants de quatre (4) banques et d'un (1) établissement financier conformément à la procédure prescrite par l'article 25 de l'annexe à la convention relative à sa création qui dispose : « aucune sanction disciplinaire ne peut être prononcée par la Commission Bancaire, sans que l'intéressé, personne physique ou morale, ait été entendu ou dûment convoqué ou invité à présenter ses observations par écrit à la Commission Bancaire. Il peut se faire assister par un Représentant de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers ou tout autre défenseur de son choix. ».

Ces procédures disciplinaires ont abouti au prononcé de trois (3) blâmes et un (1) retrait d'agrément d'une banque, au regard notamment du non respect des termes d'une mesure de surveillance rapprochée, des insuffisances

.....
Les procédures ouvertes ont abouti au prononcé de 3 démissions d'office, 1 retrait d'agrément et 3 blâmes.

constatées dans la gestion d'un établissement sous surveillance rapprochée depuis huit (8) années ainsi que de l'inobservation de l'ensemble des normes prudentielles, de la gestion peu efficiente des risques et du défaut de recapitalisation consécutive pour combler le déficit en fonds propres. Par ailleurs, la Commission Bancaire a pris trois (3) mesures de démission d'office concernant deux (2) administrateurs et un (1) directeur général exerçant dans une banque installée au Bénin, eu égard aux infractions graves ayant compromis la viabilité de l'exploitation.

3.3. AVIS DONNES AUX MINISTRES CHARGES DES FINANCES

3.3.1. Avis simples

3.3.1.1. Retrait d'agrément

Rappel de l'article 12 de la loi cadre portant réglementation bancaire

« Le retrait d'agrément, à la demande de la banque ou de l'établissement financier intéressé ou lorsqu'il est constaté que ladite banque ou ledit établissement financier n'exerce aucune activité depuis au moins un an, est prononcé par arrêté du Ministre des Finances, après avis de la Commission Bancaire.

Le retrait d'agrément pour infraction à la réglementation bancaire est prononcé dans les conditions prévues à l'article 47.

Le retrait d'agrément est constaté par la radiation de la liste des banques ou de celle des établissements financiers.»

En 2008, la Commission Bancaire a donné quatre (4) avis favorables pour le retrait de l'agrément de deux (2) banques et deux (2) établissements financiers. S'agissant des banques concernées, installées en Côte d'Ivoire et au Sénégal, et d'un établissement financier du Mali, ces mesures ont été prises à la demande des dirigeants, dans le cadre d'opérations de fusion par absorption ou de transformation. La mesure concernant un établissement financier du Sénégal a été prise suite au constat de l'absence d'activité de la structure sur une période excédant un an.

3.3.1.2. Administration provisoire

Rappel de l'article 26 de l'annexe à la convention portant création de la Commission Bancaire

« La Commission Bancaire peut proposer au Ministre des Finances la nomination d'un administrateur provisoire, avec tous pouvoirs nécessaires à

l'administration, à la direction et à la gérance d'une banque ou d'un établissement financier :

- soit à la demande des dirigeants lorsqu'ils estiment ne plus être en mesure d'exercer normalement leurs fonctions ;*
- soit lorsqu'elle constate que la gestion ne peut plus être assurée dans des conditions normales ;*
- soit lorsqu'elle a prononcé, en vertu de l'article 23, la suspension ou la démission d'office des dirigeants responsables d'une infraction à la réglementation bancaire. »*

La Commission Bancaire a confirmé, au Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, une proposition émise en 2007, de nomination d'un Administrateur Provisoire pour une banque, au regard de l'infraction quasi-généralisée à la réglementation prudentielle, du fait de l'insuffisance des fonds propres, de la persistance du déséquilibre de l'exploitation ainsi que de l'absence d'amélioration notable de la gestion des risques.

Par ailleurs, la Commission, à travers son Président agissant dans le cadre de la délégation de pouvoirs, a donné cinq (5) avis favorables à la prorogation de la durée de l'administration provisoire d'établissements de crédit de la Côte d'Ivoire (1), du Mali (1) et du Niger (1).

3.3.1.3. Levée de suspension de distribution de dividendes

Lors de sa session de juin 2008, la Commission Bancaire a donné au Ministre des Finances du Bénin, un avis favorable pour la levée de la mesure de suspension de distribution de dividendes en vigueur depuis 2003 dans une banque.

3.3.2. Avis conformes

3.3.2.1. Dérogation à la condition de nationalité des dirigeants

Rappel de l'article 14 de la loi-cadre portant réglementation bancaire

« Nul ne peut diriger, administrer ou gérer une banque ou un établissement financier ou une de leurs agences, s'il n'a pas la nationalité () ou celle d'un pays membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine, à moins qu'il ne jouisse, en vertu d'une convention d'établissement, d'une assimilation aux ressortissants (). Le Ministre des Finances peut accorder, sur avis conforme de la Commission Bancaire, des dérogations individuelles aux dispositions du présent article.»

38 avis conformes favorables à la condition de nationalité ont été délivrés.

Le Président de la Commission Bancaire, dans le cadre de la délégation de pouvoirs, a rendu au cours de l'année 2008, trente-huit (38) avis contre quarante-sept (47) l'année précédente, afin de permettre à des non-ressortissants de l'Union d'occuper trente-deux (32) postes d'administrateur et quatorze (14) postes de dirigeant.

TABLEAU N° 29
REPARTITION PAR PAYS DES DEROGATIONS A LA CONDITION DE NATIONALITE

ETAT	NOMBRE D'AVIS EMIS	FONCTIONS EXERCEES		NATIONALITES
		Administrateur	Dirigeant	
BENIN	8	5	3	5 Français, 1 Indien, 1 Marocain et 1 Nigérian
BURKINA	5	2	3	1 Libyen, 1 Français, 1 Tunisien, 1 Marocain et 1 Nigérian
COTE D'IVOIRE	10	8	2	5 Français, 4 Nigériens et 1 Marocain
GUINEE-BISSAU	1	3	-	3 Portugais
MALI	7	9	2	6 Français, 4 Mauritanien et 1 Allemand
NIGER	2	-	2	1 Français et 1 Tunisien
SENEGAL	2	1	2	1 Indien et 1 Américain
TOGO	3	3	-	2 Français et 1 Libyen
UMOA	38	31	14	20 Français, 6 Nigériens, 4 Mauritanien, 3 Marocain, 3 Portugais, 2 Indiens, 2 Libyens, 2 Tunisiens, 1 Américain, 1 Allemand.

Ces avis ont été émis pour permettre l'exercice de fonctions d'administrateur ou de dirigeant au sein de banques dont le capital est majoritairement détenu par des groupes français, nigérian ou libyen.

3.3.2.2. Modification de l'actionariat, fusion par absorption, changement de dénomination sociale, modification de l'enseigne

Rappel des articles 29, 30 et 31 de la loi-cadre portant réglementation bancaire

Article 29 : « Sont subordonnées à l'autorisation préalable du Ministre des Finances, les opérations relatives aux banques et établissements financiers ayant leur siège social en () :

- toute modification de la forme juridique, de la dénomination ou raison sociale ou du nom commercial ;

- tout transfert du siège social à l'Etranger ;

- toute opération de fusion par absorption ou création d'une société nouvelle ou scission ;

- toute dissolution anticipée ;

- toute prise ou cession de participation qui aurait pour effet de porter la participation d'une même personne, directement ou par personne interposée ou d'un même groupe de personnes agissant de concert, d'abord au-delà de la minorité de blocage, puis au-delà de la majorité des droits de vote dans la banque ou l'établissement financier ou d'abaisser ces participations au-dessous de ces seuils... » ;

Article 30 : «... - toute cession par une banque ou un établissement financier de plus de 20% de son actif correspondant à ses opérations en () :

- toute mise en gérance ou cessation de l'ensemble de ses activités en () » ;

Article 31 : « Les autorisations préalables prévues au présent chapitre sont accordées comme en matière d'agrément.»

En application des prescriptions de la loi bancaire rappelées ci-dessus, la Commission Bancaire a donné, au cours de l'exercice 2008, des avis conformes favorables pour :

- la modification de la structure de l'actionnariat des dix (10) banques suivantes: Bank Of Africa – Burkina Faso, Omnifinance, Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (CBAO), Banque Internationale du Burkina (BIB), Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI), Banque Internationale pour le Mali (BIM), Financial Bank Bénin, Financial Bank Togo, Continental Bank-Bénin (La Continentale) et Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB) ;

- les opérations de fusion par absorption de la Compagnie Bancaire de l'Atlantique Côte d'Ivoire (COBACI), de Crédit Initiative et de Attijari Bank Sénégal, respectivement par la Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI), la Banque Malienne de Solidarité (BMS) et la Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (CBAO) ;

- la modification de l'enseigne de Citibank Sénégal en CITI ainsi que de la dénomination sociale de la CBAO en CBAO GROUPE ATTIJARIWAFABANK et de Omnifinance en ACCESS BANK Côte d'Ivoire.

Un avis conforme défavorable a été donné à la demande d'autorisation préalable pour la modification de la structure du capital social d'une banque en Côte d'Ivoire.

3.3.2.3 Agréments

Rappel de l'article 9 de la loi-cadre portant réglementation bancaire

« L'agrément est prononcé par arrêté du Ministre des Finances, après avis conforme de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (...). L'agrément est constaté par l'inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers... ».

L'avis conforme favorable à une demande d'agrément a été donné.

En 2008, la Commission Bancaire a donné un avis conforme favorable à la demande d'agrément de United Bank for Africa - Sénégal, sous réserve cependant de l'augmentation du capital social à 6 milliards et de la mise en conformité des statuts avec les dispositions de la loi bancaire. Ces exigences ont été satisfaites au cours de l'année.

3.4. APPROBATION DE LA DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rappel de l'article 28 de l'annexe à la convention

« Nul ne peut exercer les fonctions de commissaires aux comptes d'une banque ou d'un établissement financier sans que sa désignation par ladite banque ou ledit établissement financier ait reçu l'approbation préalable de la Commission Bancaire. La procédure d'approbation est arrêtée par la Commission Bancaire. L'approbation peut être rapportée par ladite Commission.»

14 établissements de crédit ont bénéficié de la mesure d'approbation de la désignation de leurs commissaires aux comptes.

Au cours de l'année 2008, le Secrétaire Général de la Commission Bancaire, en vertu de la subdélégation de pouvoirs, a pris des décisions portant approbation de la désignation ou du renouvellement des mandats des commissaires aux comptes de quatorze (14) établissements de crédit. Par ailleurs, l'approbation donnée à la nomination d'un commissaire aux comptes titulaire d'une banque du Bénin a été rapportée en décembre 2008, et l'intéressé interdit d'exercer dans le système bancaire de l'UMOA pour une durée de trois (3) ans.

3.5. AUTRES ACTES ET MESURES

3.5.1. Tenue de la liste des établissements agréés

Rappel de l'article 9 de la loi bancaire

« ...L'agrément est constaté par l'inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers.

Ces listes sont établies et tenues à jour par la Commission Bancaire qui affecte un numéro d'inscription à chaque banque ou établissement financier.

La liste des banques et celle des établissements financiers, ainsi que les modifications dont elles font l'objet, ainsi que les radiations, sont publiées au Journal Officiel ».

La liste des banques et celle des établissements financiers en activité dans les pays de l'Union a été dûment établie et tenue à jour et les dispositions idoines ont été prises pour leur publication au Journal Officiel de chaque Etat membre.

3.5.2. Ajournement de demandes d'agrément et d'autorisation préalable

Lors de ses réunions des 23 septembre et 15 décembre, la Commission Bancaire a ajourné l'examen des dossiers ci-après, pour permettre l'accomplissement de certaines diligences préalables:

- la demande d'agrément en qualité de banque introduite en faveur de la société anonyme dénommée CREDIT INTERNATIONAL ;
- la demande d'agrément en qualité d'établissement financier en faveur de la société anonyme dénommé EB ACCION Sénégal ;
- la demande d'autorisation préalable pour la modification de la structure du capital social du Crédit du Niger (CDN) et la modification de la dénomination sociale en Banque de l'Habitat du Niger (BHN).

3.5.3. Modification de condition d'agrément

Lors de sa session du 25 mars, la Commission Bancaire a modifié la décision prise en 2006, portant avis conforme favorable à la demande d'agrément en qualité de banque en faveur de Coris Bank International (CBI), en permettant notamment la substitution de la Banque de Développement du Mali (BDM) à Attijariwafa Bank Sénégal pour exercer les fonctions de partenaire technique et financier.

3.6. DIVERSES DECISIONS

En juin 2008, examinant la situation d'une banque en Côte d'Ivoire, la Commission Bancaire a demandé la reconstitution de l'organe exécutif, y compris par le changement du Directeur Général en fonction, sa responsabilité personnelle étant directement engagée dans certains manquements graves à la réglementation bancaire.

Lors de ses réunions trimestrielles, le Conseil des Ministres de l'UMOA a été régulièrement tenu informé, par la Commission Bancaire, des conclusions de ses travaux.

Encadre n° 3 : LE SUIVI DU RELEVEMENT DU CAPITAL SOCIAL MINIMUM DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DANS L'UMOA

La Commission Bancaire a procédé, tout au long de l'année 2008, au suivi de la mise en œuvre de la décision de relèvement du capital social minimum à 10 milliards pour les banques et 3 milliards pour les établissements financiers, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase de cette mesure portant les seuils minima à 5 milliards et 1 milliard respectivement pour les banques et les établissements financiers, la Commission s'est assurée de la production par les établissements concernés, de plans d'action permettant de satisfaire aux exigences de capital social minimum, de sa représentation et de son emploi dans l'Union.

Elle a appelé à des actions convergentes des Autorités monétaires et de contrôle, en vue d'assurer le succès des mesures individuelles et d'ordre général qui s'imposent, notamment en termes de sanctions, d'incitations au regroupement ou d'assainissement des portefeuilles bancaires. La Commission a reçu l'appui du Conseil des Ministres de l'UMOA, qui lui a recommandé la poursuite des démarches entreprises, en relation avec les Autorités nationales, pour faire aboutir la première phase de ce processus à l'échéance du 31 décembre 2010.

Au regard de la situation du système bancaire, à la date du 31 décembre 2008, les établissements de crédit peuvent être classés en deux catégories : les établissements déjà conformes et ceux pour lesquels des actions restent attendues dans le sens d'un renforcement de leur capital social ou de leurs fonds propres de base.

La première catégorie regroupe des établissements qui représentent 45,6% du total des actifs bancaires de la zone. Leur attention est attirée sur la nécessité de la préservation de conditions compatibles avec le respect de l'ensemble des normes prudentielles et la prise en compte dans la formulation de leur stratégie financière, des cibles de capital minimum de 10 et 3 milliards de FCFA visés dans la seconde phase.

L'ensemble des établissements de crédit de la seconde catégorie continue à être étroitement supervisé par la Commission Bancaire, en vue de l'adoption des solutions garantissant le respect des nouvelles exigences de fonds propres. A cet égard, l'année 2009 devrait permettre aux dirigeants et actionnaires de ces établissements, de préciser les stratégies adaptées à leurs situations respectives, incluant le regroupement d'établissements de crédit et/ou de leur reprise par des investisseurs.

La Commission Bancaire reste confiante dans le fait que les mesures et engagements pris par les organes sociaux des établissements de crédit de cette dernière catégorie, pourraient leur permettre d'atteindre l'objectif fixé pour la fin de l'année 2010. Elle s'est néanmoins engagée à prendre des mesures d'ordre individuel et général, pouvant assurer la conduite à terme de la première phase du processus. Il s'agit notamment du recours à des sanctions disciplinaires ou pécuniaires.

IV – ACTIONS DE COOPERATION ET DE FORMATION

L'année 2008 a été marquée par les premières assises annuelles de la Commission Bancaire de l'UMOA et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), dans le cadre de la convention de coopération signée en octobre 2007 à Paris, ainsi que l'accueil d'un agent de la Banque Centrale de la République de Guinée dans le cadre d'une visite d'étude. En outre, des échanges sont en cours en vue de la conclusion d'accords de coopération avec d'autres autorités de contrôle. Le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) a également participé à des formations et aux travaux d'autres Institutions Financières Internationales, notamment en leur fournissant des informations sur le système bancaire de l'Union.

Par ailleurs, les représentants de trente-sept (37) établissements de crédit ont été reçus en audience. Au cours de ces rencontres, les préoccupations de l'Autorité de contrôle relatives à la situation individuelle de ces établissements ont été abordées, ainsi que ses attentes en termes de meilleure conformité aux réglementations régissant leurs activités.

1. GROUPES REGIONAUX DE SUPERVISEURS

Le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a notamment participé aux activités du Comité des Superviseurs de Banques d'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC) et du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF).

Le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a participé aux activités des groupes régionaux de superviseurs, dont il est membre.

1.1. COMITE DES SUPERVISEURS DE BANQUES D'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (CSBAOC)

Au cours de l'année 2008, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a pris part à la 14ème Assemblée annuelle du CSBAOC qui s'est tenue du 14 au 16 octobre 2008 à Banjul. Cette réunion a été l'occasion de finaliser le projet de charte devant régir le Comité qui a, par ailleurs, échangé sur les modalités de fonctionnement de son secrétariat permanent. Les autres activités ont tourné autour de la présentation de l'évolution des réglementations dans les pays membres et des échanges sur la mise en œuvre de Bâle 2, les perspectives en matière de supervision de la Lutte Anti-Blanchiment (LAB) et les défis en matière d'externalisation des services financiers.

1.2. GROUPE DES SUPERVISEURS BANCAIRES FRANCOPHONES (GSBF)

Le GSBF a tenu, à Paris, le 26 mai 2008, sa réunion annuelle essentiellement consacrée à de nouveaux défis pour la régulation bancaire dans le contexte de la crise des « subprimes ». Il s'agit de :

- la gestion de la liquidité : ce point a été l'occasion, après l'état des lieux des travaux européens et internationaux, d'échanger sur les pratiques, en vue du renforcement des méthodes de supervision et d'amélioration des outils d'intervention ;
- les fonds propres : les discussions des participants ont porté sur les moyens de renforcer la permanence des fonds propres, ainsi que leur capacité d'absorption des pertes. Ils ont notamment partagé leur pratique réglementaire au regard de l'utilisation des fonds propres complémentaires et de l'émergence d'instruments innovants ayant des caractéristiques à la fois de capital et de dette ;
- les grands risques : après le rappel du point d'étape sur les travaux européens et internationaux en la matière, les débats ont porté sur la mesure du risque de crédit à prendre en considération pour le calcul de sa concentration, des normes pratiquées ainsi que la définition des groupes de contreparties liées ;
- le suivi de la mise en œuvre de Bâle 2 et des outils de contrôle : les échanges ont permis de relever notamment que l'entrée en vigueur du nouvel accord de capital se prépare à des rythmes divers, la priorité étant accordée à une mise en conformité du cadre réglementaire et de supervision aux normes internationales, en tirant profit des évaluations des secteurs financiers par le FMI et la Banque Mondiale.

2. INSTANCES BALOISES

Au titre des travaux du Comité de Bâle, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a participé à une réunion organisée par l'International Liaison Group (ILG) du 27 au 30 janvier 2008 à Riyad.

3. AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

L'année 2008 a été marquée par la réception des résultats de l'exercice régional d'évaluation du secteur financier (PESF) mené conjointement par le FMI et la Banque Mondiale en 2007. Les travaux ont permis notamment une

évaluation de la conformité du dispositif réglementaire de l'Union, aux vingt-cinq (25) principes de base pour une supervision bancaire efficace. Un plan de mise en œuvre des recommandations a été élaboré et validé par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session de décembre.

4. SEMINAIRES ET RENCONTRES

4.1. Au plan régional

Le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a contribué aux séminaires et rencontres ci-après :

- la consultation régionale au titre de l'article IV des statuts du FMI, qui s'est tenue à Dakar du 26 février au 1er mars 2008 ;
- l'atelier sur la mise en œuvre des recommandations du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PSEF), les 23 et 24 octobre 2008 à Dakar ;
- l'atelier de lancement du programme luxembourgeois AFR/17 portant sur les secteurs financiers inclusifs, les 3 et 4 novembre 2008 ;
- le séminaire sur le référentiel comptable des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et la supervision des Institutions de microfinance, à Abidjan du 17 au 26 novembre 2008.

4.2. Au plan International

En vue du renforcement des capacités de ses agents, notamment dans la perspective de la mise en œuvre du nouvel accord de capital, le Secrétariat Général a continué à bénéficier de formations en ligne proposées par FSI Connect et a participé à divers séminaires organisés notamment par le Groupe des Superviseurs Bancaire Francophone (GSBF) et l'Institut pour la Stabilité Financière (ISFI), l'Institut Bancaire et Financier International (IBFI), le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale. Les thèmes développés lors de ces rencontres ont concerné principalement les défis imposés à la supervision bancaire par le contexte de la crise financière internationale.

En outre, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a pris part aux rencontres suivantes :

- la réunion du Comité de Liaison Anti-Blanchiment de la Zone franc à Brazzaville le 13 mars 2008 ;

- le séminaire des Banques Centrales Francophones, qui s'est tenu à Alger, du 7 au 9 avril 2008.

5. AUTRES ACTIVITES

Le Secrétariat Général a effectué une mission auprès des Autorités de contrôle du Grand Duché de Luxembourg du 25 au 27 février 2008. Cette rencontre a permis des échanges sur plusieurs thèmes d'intérêt de la supervision bancaire.

Encadre n° 4 : LE PLAN D'ACTION RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PROGRAMME D'ÉVALUATION DU SECTEUR FINANCIER (PESF)

A l'issue de sa session du 19 décembre 2008, le Conseil des Ministres de l'UMOA a adopté un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations pertinentes issues du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de l'Union.

Ce plan qui doit être mis en œuvre sur la période 2009-2011 vise notamment le renforcement de la stabilité des secteurs bancaires et de microfinance, le développement des marchés de capitaux ainsi que l'amélioration de l'environnement du secteur financier.

S'agissant particulièrement des établissements de crédit et de microfinance, les objectifs visés concernent :

1. le renforcement de la solidité du système bancaire notamment par la mise en œuvre de la première phase des plans de relèvement du capital minimum. (voir encadré sur ce sujet) ;
2. l'amélioration de la contribution du secteur financier au développement et à la modernisation des économies, à travers la mise en place de financements spécialisés en faveur de certaines populations cibles et la mise en œuvre du plan d'action pour la promotion de la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux. A ce titre, il est particulièrement attendu des établissements de crédit et de microfinance la réduction des frais de tenue de compte, la suppression des frais d'ouverture de compte et des frais de gestion des comptes d'épargne ainsi que l'accès à l'information relative aux tarifs bancaires ;
3. le développement des infrastructures financières par la mise en place d'une part, d'interface entre les plate-formes STAR UEMOA, SICA-UEMOA et le système d'information bancaire (SIB) et d'autre part, de mécanismes de transfert rapide de fonds adossés aux nouveaux systèmes de paiement ;
4. l'amélioration de la gestion de la liquidité à travers le renforcement de l'efficacité du marché inter-bancaire, en vue de favoriser les opérations entre banques situées dans des pays ou groupes bancaires différents.

La mise en œuvre effective du plan d'action à l'horizon 2011 permettra de renforcer la stabilité du secteur financier régional et de créer les conditions d'une meilleure contribution au financement des économies.

CONCLUSION

La situation d'ensemble du système bancaire, qui a connu un rétrécissement lié principalement à des mouvements de fusion par absorption, reste solide. Toutefois, plusieurs établissements demeurent fragiles, en liaison avec des performances financières et des fonds propres insuffisants.

Dans ce contexte, la Commission Bancaire accordera une attention particulière à la mise en œuvre de la mesure de relèvement du capital minimum des établissements de crédit de l'Union. Elle poursuivra les démarches entreprises, en relation avec les Autorités nationales, en vue de faire aboutir, dans les conditions requises, la première phase de ce processus à l'échéance du 31 décembre 2010.

Sur le plan réglementaire, le cadre d'exercice de l'activité bancaire s'est enrichi, au cours de l'année, d'une loi uniforme facilitant la transposition de la directive relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans l'ordre juridique des Etats membres ainsi que de l'adoption d'une directive portant harmonisation du régime fiscal des provisions constituées par les banques et établissements financiers en application de la réglementation bancaire. Pour 2009, l'entrée en vigueur prévue de la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, se traduira par une rénovation du cadre d'exercice et de supervision de l'activité bancaire et l'extension de la compétence de la Commission Bancaire à la surveillance des systèmes financiers décentralisés d'une certaine taille.

S'agissant des relations extérieures, conformément aux recommandations du Comité de Bâle et eu égard à l'attrait croissant de la zone UEMOA pour les groupes bancaires étrangers, ainsi qu'aux menaces liées à la crise financière internationale, la Commission Bancaire renforcera la coopération avec les institutions bancaires homologues.

Elle poursuivra, par ailleurs, les efforts entrepris pour le renforcement de la supervision sur base consolidée et l'adaptation constante des méthodes de travail, rendus nécessaires par l'établissement des groupes bancaires sur plusieurs places de l'Union et les exigences d'un contrôle plus axé sur les risques.

